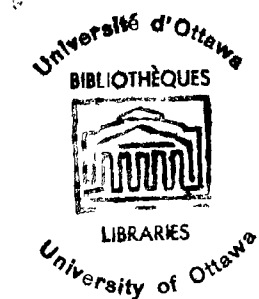


UNE ASSOCIATION DE COMTE DU
RASSEMBLEMENT POUR L'INDEPENDANCE NATIONALE
Etude des structures

par: Claude Cardinal

Thèse présentée au Département de Science Politique
de l'Université d'Ottawa en vue de l'obtention du
diplôme de M.A. en science politique.

OTTAWA, 1970



UMI Number: EC55318

INFORMATION TO USERS

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleed-through, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

UMI[®]

UMI Microform EC55318
Copyright 2011 by ProQuest LLC
All rights reserved. This microform edition is protected against
unauthorized copying under Title 17, United States Code.

ProQuest LLC
789 East Eisenhower Parkway
P.O. Box 1346
Ann Arbor, MI 48106-1346

RECONNAISSANCE

Nous tenons à remercier Monsieur Paul-André Comeau pour avoir bien voulu diriger ce travail et nous apporter ses judicieux conseils.

Nous remercions également Monsieur F. Boudreau qui a bien voulu nous conseiller et nous procurer toute la documentation nécessaire à ce travail, de même que Monsieur Guy Paquin qui a bien accepté de nous fournir quelques renseignements.

Au camarade Pierre-Paul Geoffroy
qui a exprimé sa rage d'être
Québécois de façon un tant soit
peu plus bruyante que la mienne.

TABLE DES MATIERES

	Page
INTRODUCTION	1
Chapitre	
I - Structures et fonctionnement d'une association de comté..	6
1) Le Rassemblement pour l'Indépendance Nationale	6
2) Les comtés Bourget Olier	9
3) La structure du R.I.N.	13
4) L'assemblée générale de comté	17
A) Les membres	17
B) Les réunions de membres	21
5) Le comité exécutif	28
A) Les réunions	29
B) L'exécutif	30
6) Le conseil de comté	35
7) Les sections	38
8) Les comités	42
9) Les finances de l'association de comté	44
A) Provenance des fonds	45
B) Les dépenses	47
10) Les activités d'une association de comté	49
11) Relations entre l'association locale et les organes supérieurs	54
Conclusion	59
II - La campagne électorale	63
1) La convention	64
2) L'organisation électorale	72
A) Description de la "machine" électorale	73
B) Les activités électorales	77

3) Les finances et les dépenses électorales	79
A) La caisse électorale du R.I.N. Bourget	81
B) Les fonds électoraux	83
a) Provenance des fonds électoraux	83
b) Les dons	84
c) La sollicitation	86
d) Les donateurs	88
C) Les dépenses électorales	91
4) L'élection	95
Conclusion	100
III - Reprise théorique	107
CONCLUSION	118
Appendice I	121
Appendice II	123
Appendice III	125
Appendice IV	129
BIBLIOGRAPHIE	140

LISTE DES TABLEAUX

Tableau	Page
1.1 - Schéma de l'organisation de comté dans le Rassemblement pour l'Indépendance Nationale	15
1.2 - Relations entre le nombre de personnes qui ont assisté aux réunions et le nombre de réunions auxquelles elles ont participé	25
1.3 - Correspondance entre le nombre d'assemblées de membres auxquelles les membres de l'exécutif ont assisté et la participation de ces membres aux exécutifs	33
1.4 - Etats financiers de l'Association du R.I.N. du comté Bourget	45
2.1 - Rapports financiers de l'Association du comté de Bourget du R.I.N.	82
2.2 - Rapports entre le nombre et les dons par catégorie .	85
2.3 - Nombre et pourcentage des dons faits à la caisse électorale du R.I.N.-Olier par catégorie socio- professionnelle	89
2.4 - Résultats de l'élection provinciale du 5 juin 1966 dans le comté Olier	96
2.5 - Résultats comparés des candidats Chaput et Boudreau dans les deux municipalités du comté Olier en 1962 et 1966	97

LISTE DES FIGURES

Carte	Page
I - Circonscriptions électorales de l'île de Montréal en 1962	10
II - Circonscriptions électorales de l'île de Montréal et de l'île Jésus en 1966	11
Graphique	
I - Evolution du nombre de membres de la section et de l'Association du R.I.N. du comté Bourget	19
II - Présence des membres aux assemblées générales des Associations de Bourget et d'Olier, en pourcentages ...	23
III - Présence des membres du conseil de comté aux réu- nions du conseil de comté de l'Association du R.I.N.- Bourget	37

INTRODUCTION

La science politique en est à ses débuts au Québec. Elle commence à peine à cerner les différents domaines d'étude, que ce soit les scrutins publiés, les partis politiques, les institutions politiques tant municipales, provinciales que fédérales, ou la pensée québécoise. A vrai dire, au Québec, en sciences sociales, tout est à faire; c'est là que réside l'intérêt des études sociales au Québec.

Parallèlement à un projet national, un désir très grand de découvrir notre milieu naturel de vie s'est développé dans la conscience de plusieurs étudiants québécois. Cette étude s'inscrit dans cette optique: la découverte du soi, en tant que membre d'un groupe ethnique, et en tant que citoyen.

Il ne s'agit pas au départ de découvrir "la réalité" québécoise globalement. Il nous fallait préciser notre champ d'action. Nous avons choisi l'étude des partis politiques. Cependant, le sujet était trop large et, après quelques réflexions, nous en sommes venu à la décision de nous consacrer à l'étude d'une association locale d'un parti politique.

Nous avons choisi d'étudier l'Association du Rassemblement pour l'Indépendance Nationale (R.I.N.) du comté Bourget-Olier pour diverses raisons, entre autres, parce que la documentation nécessaire nous était facile d'accès, grâce à des contacts personnels.

De plus, étudier le R.I.N. nous permettait une réflexion personnelle sur un parti politique auquel nous avons collaboré activement et de jeter un regard peut-être moins subjectif sur certains événements qui ont marqué la disparition de ce parti de la scène politique.

En plus de ces raisons, très personnelles il faut l'avouer, quelques considérations plus objectives nous permettent de justifier notre choix. Comme nous l'avons dit plus haut, tout est à faire au Québec en sciences sociales. L'étude des partis politiques est très peu avancée. Il existe peu d'études sur les partis politiques. De plus, une monographie d'une association locale du R.I.N. devrait apporter quelques éléments de comparaison pour des études subséquentes.

La multiplication de monographies de ce genre permettra vraisemblablement, du moins nous l'espérons, de dégager quelques éléments d'une théorie générale des partis politiques au Québec. Ce serait là une contribution valable à la science politique québécoise. Nous pensons également que notre étude pourra servir de point de comparaison avec d'autres études d'associations locales d'un parti politique comme le Nouveau Parti Démocratique.

On pourra objecter que notre étude est extrêmement partielle et limitée et que l'association choisie n'est peut-être pas représentative de l'ensemble de l'organisation locale du R.I.N. Nous acceptons ces remarques. Elle est limitée et partielle, c'est un fait, mais nous pensons, d'après nos connaissances générales de l'organisation du R.I.N., que l'association du comté Bourget, puis celle d'Olier, sont assez représentatives des associations locales du R.I.N. dans la région de Montréal. Quoi qu'il en soit, s'il fallait attendre toujours les situations idéales pour procéder à une étude, il n'y aurait pas beaucoup d'études de complétées.

Il s'agit pour nous, en partant de l'étude d'une association locale, de dégager les traits structurels du Rassemblement pour l'Indépendance Nationale. Cette monographie ne sera pas purement descriptive. Nous

utiliserons comme cadre théorique la classification des partis politiques proposée par Maurice Duverger dans son livre Les partis politiques, de même que les diverses catégories structurelles dégagées par Duverger.

Duverger étudie l'anatomie des partis politiques. Selon ce dernier, les partis politiques se différencient beaucoup moins par leur programme que par la nature de leur organisation. Il procède à une analyse comparative des structures partisans, ce qui lui permet de construire des schémas, ou des modèles, des partis politiques.

Ce ne sont pas des schémas absolus mais à caractère plus ou moins approximatif et "dont la seule valeur est de susciter et de guider des recherches monographiques ultérieures, destinées à les vérifier ou à les détruire"¹. Duverger trace par cette phrase la ligne à suivre. Nous intégrerons quelques-uns de ces schémas à notre étude structurelle de l'organisation du R.I.N. dans les comtés Bourget et Olier.

Duverger analyse l'armature des partis, c'est-à-dire la structure directe ou indirecte des partis, les éléments de base, et l'articulation générale; il étudie également le membership et sa participation à la vie politique, et enfin il dégage une classification des partis en partant de la notion d'adhérent: on aura, selon Duverger, les partis de masse et les partis de cadres.

C'est en rapport à ces éléments structurels que nous analyserons la structure du R.I.N. des comtés Bourget et Olier. Nous tenterons de vérifier ou de détruire, à partir de notre cas, certains schémas de Duverger. Il s'agit donc pour nous de répondre à certaines questions: est-ce que le R.I.N. peut être considéré comme un parti de cadres ou de masses? Quel est

¹Maurice Duverger, Les partis politiques, Paris, Colin, 1967, p. VIII.

l'élément de base du parti: la cellule, la milice, le comité ou la section? Est-ce que le parti a une articulation forte ou une articulation faible, des liaisons verticales ou horizontales? Un degré élevé de centralisation ou de décentralisation? Quelle forme de membership existait-il? Quel était le degré de participation des membres à la vie du parti? A ces traits structurels s'ajoute la notion de démocratie.

Le R.I.N., comme d'ailleurs bon nombre de partis québécois, prétendait être un parti démocratique; qu'en était-il vraiment? La notion elle-même de démocratie dans un parti politique n'est pas définie. Nous utiliserons donc une idée générale qu'on se fait de la démocratie au sein d'un parti au Québec. Est-ce que le R.I.N. remplissait suffisamment de conditions pour prétendre être démocratique?

Etudier la démocratie dans une organisation politique, c'est en même temps étudier les tendances anti-démocratiques, oligarchiques dans cette organisation. Roberto Michels² a très bien relié le problème de la démocratie à celui des tendances oligarchiques. Il souligne qu'on peut déceler dans les partis qui se veulent démocratiques diverses inclinations à l'oligarchie. C'est toucher le problème de la participation des membres à la vie du parti. Les adhérents étaient-ils actifs ou passifs? Est-ce qu'ils avaient une prépondérance dans les décisions du parti? Quel était leur rôle? C'est ce que nous tenterons de découvrir.

Nous lions intimement, pour notre part, la question du militantisme et celle de la disparition du R.I.N. Nous avons de bonnes raisons de croire que le R.I.N. est disparu à la suite d'une faiblesse généralisée au niveau du membership. Il ne s'agit pas, pour nous, d'étudier

²Roberto Michels, Political Parties, New York, The Free Press, 1966.

toutes les causes de cette disparition. Nous considérons qu'analyser les structures et leur fonctionnement, c'est s'attaquer particulièrement au militantisme. Un militantisme vrai et actif va provoquer une vitalité qui fera fonctionner les structures d'une organisation. Une sclérose des structures est peut-être due à une absence trop grande de militantisme. Peut-être est-ce le contraire? Nous relierons donc le militantisme au fonctionnement des structures d'une association locale. Nous croyons qu'une étude des structures et de leur fonctionnement, à quoi s'ajoute la nécessité du militantisme, nous amènera à découvrir des indices concernant la disparition du parti, qui nous permettront ensuite d'énoncer certaines hypothèses concernant la mort du parti; car, un autre objectif de cette recherche est l'énoncé d'hypothèses expliquant la disparition du parti.

Tels sont donc les principaux éléments de cette étude qui est divisée en trois parties. Les deux premières sont des descriptions de l'organisation du R.I.N. La première partie traite de l'organisation riniste en période non électorale et du fonctionnement des structures mises sur pied dans l'ancien comté Bourget. La seconde partie s'attarde sur l'organisation riniste du comté Olier en période électorale. Dans ces deux parties, certains énoncés de Duverger y sont vérifiés ou rejetés. La troisième partie se veut une reprise théorique, c'est-à-dire que nous refaisons une réflexion sur les structures du R.I.N. sur la base des théories de Duverger.

En résumé, nous nous proposons de procéder à une monographie d'une association locale du R.I.N. et de dégager certaines hypothèses explicatives de la dissolution du R.I.N. en octobre 1968.

CHAPITRE PREMIER

STRUCTURES ET FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION DE COMTE

Nous avons décidé de tenter une monographie de l'organisation d'un parti politique dans une circonscription électorale. Nous avons opté pour l'étude de l'Association du Rassemblement pour l'Indépendance Nationale (R.I.N.) du comté Bourget et celle du comté Olier. Les associations rinistes de ces deux circonscriptions se recoupent parfaitement. En effet, le comté Olier n'est en fait qu'une subdivision de l'ancien comté Bourget, et les gens qui ont dirigé l'Association du comté Olier ont joué un rôle prépondérant dans l'Association du comté Bourget. Avant de nous lancer dans l'étude des structures et du fonctionnement d'une association locale, regardons ce qu'était le R.I.N. et les caractéristiques des comtés Bourget et Olier.

1) Le Rassemblement pour l'Indépendance Nationale

Le Rassemblement pour l'Indépendance Nationale a été fondé le 10 septembre 1960 lors d'une réunion d'une trentaine de personnes. C'était "la fondation d'un mouvement populaire consacré uniquement à la propagation de l'idée de l'indépendance du Québec"¹. Un des principes qui présidèrent à la fondation du R.I.N. était le principe de "l'entonnoir", c'est-à-dire que l'indépendance ne devait pas s'appuyer sur une philosophie politique particulière et que les différentes options politiques ne devaient être précisées qu'avec le temps. Le mouvement se voulait un "rassemblement"

¹ Marcel Chaput, J'ai choisi de me battre, Montréal, Club du Livre du Québec, 1965, pp. 59-60.

et il ne visait qu'à répandre et faire accepter l'idée de l'indépendance.

Le mouvement avait "pour seul but d'amener la population à vouloir l'instauration au Québec d'une république libre, française et démocratique"² et Pierre Renaud ajoute que "les membres de toutes les tendances politiques pouvaient se considérer à leur place au R.I.N. puisque le mouvement avait précisément visé (...) à être un rassemblement de tous les indépendantistes sous la même bannière"³.

Mais cette unanimité constituée autour de l'idéal de l'indépendance nationale, ce principe de "l'entonnoir", ne devait pas résister longtemps. Il était inévitable qu'en s'orientant vers la formation d'un parti politique, en s'orientant vers la transformation d'un mouvement en une nouvelle formation politique au Québec, il fallait déterminer l'idéologie de ce parti et le type de parti que les membres désiraient. Est-ce que le parti serait comme les partis traditionnels québécois, dirigé par un chef tout-puissant, ou s'il resterait un parti dirigé par un conseil central démocratiquement élu pour représenter les membres? Il fallait décider également du financement du parti: fonctionner avec beaucoup d'argent et aller en chercher où il est, ou fonctionner selon ses moyens? Est-ce que le nouveau parti proposerait à la population un véritable programme de réformes profondes ou s'il se bornerait à proposer quelques réformes au gré des événements?

Le congrès d'octobre 1962 résolut la question: les membres se prononcèrent en faveur d'un programme complet tel que soumis par le comité politique, pour retarder de quelque temps la fondation d'un parti,

²Pierre Renaud, L'historique du R.I.N., feuilles miméographiées, Montréal, R.I.N., 1964, p. 1.

³Ibid., p. 2.

et en toute logique ils élirent Guy Pouliot qui défendait les deux options précédentes contre Marcel Chaput.

Forcé par les événements (la fondation du Parti Républicain du Québec), le R.I.N. devenait un parti politique en mars 1963. Pierre Renaud explique ainsi ce que se voulait le R.I.N. par rapport aux autres partis québécois:

C'est un parti démocratique, puisque l'assemblée générale des membres détient les pleins pouvoirs, qu'elle délègue entre les congrès à un conseil central constitué par l'exécutif du parti et ses représentants régionaux élus par les membres. Les structures du R.I.N. permettent à tous les membres qui le désirent de participer à l'orientation, aux décisions et aux activités du parti.

C'est un parti aux finances saines, c'est-à-dire que le R.I.N. vit selon ses moyens et que le contrôle des finances est entre les mains du conseil central du parti, et finalement entre les mains de l'assemblée générale des membres.

Enfin, le R.I.N. a une conception originale et nouvelle au Québec de l'action électorale. Il considère l'électeur comme un citoyen digne de respect à qui l'on doit expliquer le programme qu'on lui propose et non comme une marionnette entre les mains de manipulateurs d'élections⁴.

Tel se voulait le R.I.N., selon Pierre Renaud⁵, parti démocratique, libre, respectueux du peuple québécois et audacieux dans ses méthodes électorales.

Robert Boily, au congrès de la région de Montréal, en 1967, expliquait que le R.I.N. avait brisé avec la tradition politique et était devenu un parti qui manifestait un renouveau politique au Québec, tant par ses structures que par son idéologie. Il écrivait:

Contrairement aux partis traditionnels du Québec qui n'ont jamais été autre chose que des clientèles, des sociétés d'entreprises anonymes pouvant compter tout au plus sur une fidélité relevant davantage de la couleur, la tradition familiale, les intérêts, l'aliénation, plutôt que des idées, le R.I.N. s'est donné une structure démocratique, ample, ouverte, vivante par ses congrès régionaux ou

⁴ Ibid., p. 4.

⁵ Il fut un des directeurs nationaux du R.I.N. de 1964 à 1968. Il s'occupa surtout du secrétariat et des finances du parti.

nationaux. Le R.I.N., c'est réellement tous les militants réunis au sein des divers organes et non pas, comme dans les partis traditionnels, seulement quelques dirigeants libres de décider de tout, sans grande responsabilité face à des militants⁶ qui ne savent que très rarement pour quels idéaux ils militent⁶.

2) Les comtés Bourget et Olier

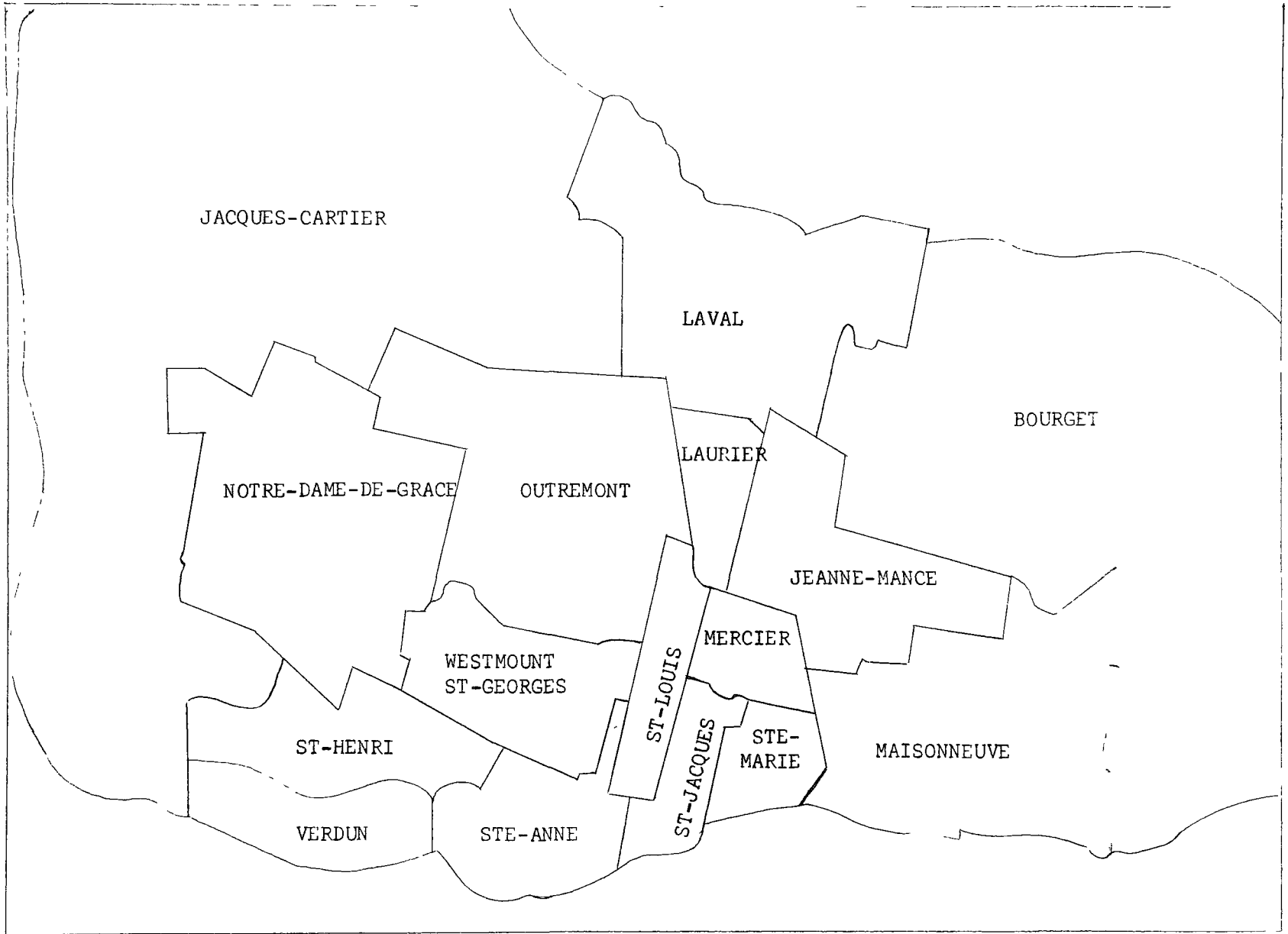
Le comté Bourget était un des comtés les plus peuplés du Québec. Il était d'ailleurs immense, comprenant une grande partie de l'Est de l'île de Montréal⁷. Il avait été créé en 1959. C'était donc un comté relativement jeune et sans tradition politique autonome. En 1962, le territoire de l'île était divisé en seize circonscriptions électorales. La carte numéro 1 illustre la division territoriale de l'île de Montréal en 1962.

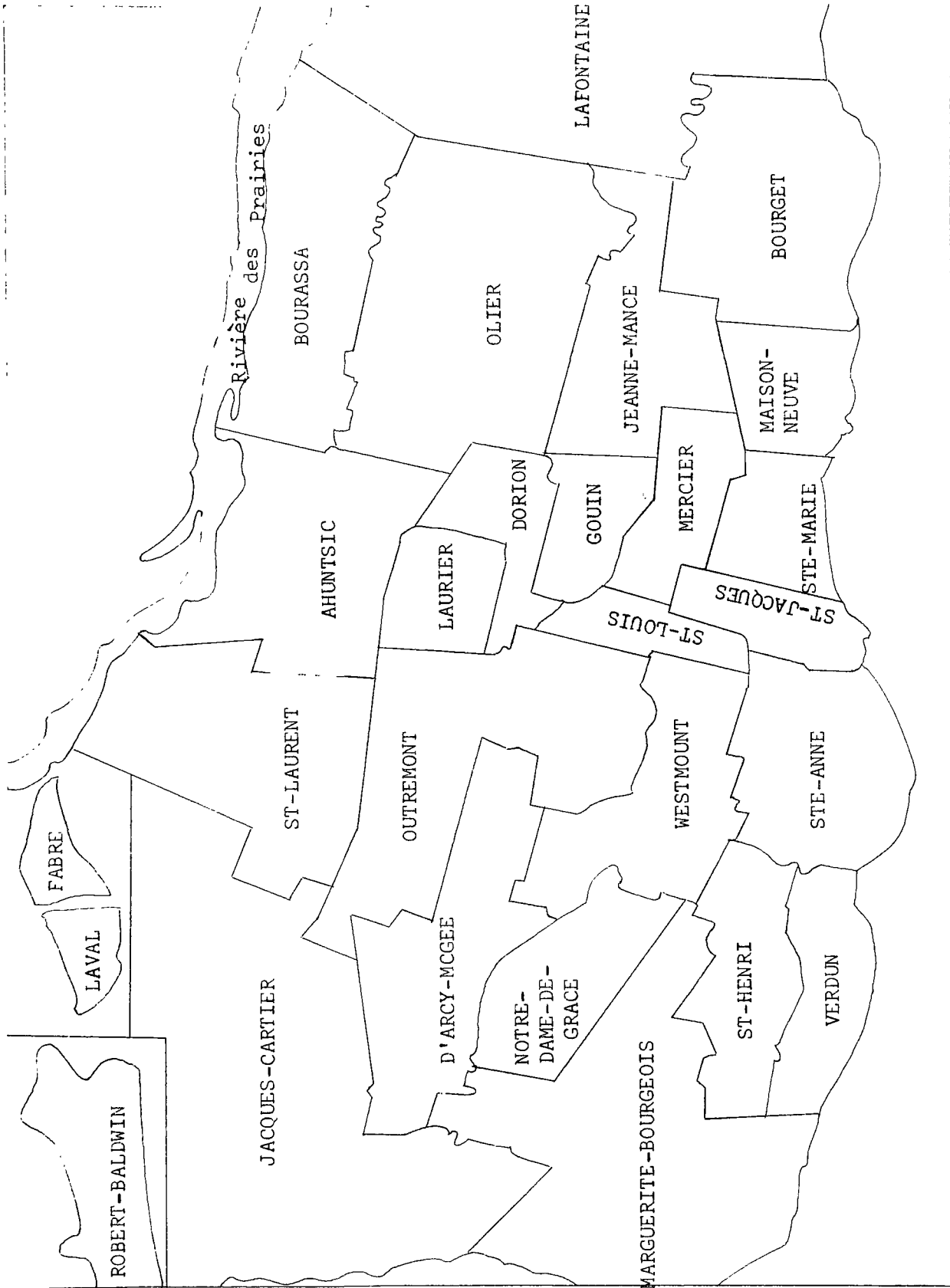
Le comté Bourget avait une population canadienne-française très largement majoritaire. En effet, celle-ci formait 82.7% de la population totale, les Britanniques 10.5% et les étrangers 6.8%. Le niveau de scolarité correspondait surtout à l'élémentaire. En effet, 59.1% de la population n'avaient qu'une scolarité équivalente à l'élémentaire, 37.7% au secondaire, et 3.2% seulement au niveau universitaire. Le salaire moyen était de \$3,862. Quant aux strates occupationnelles, elles se divisaient ainsi: 14.4% professionnels, 39.2% employés de bureau et services, et 46.4% ouvriers.

⁶ Robert Boily, Le rôle du R.I.N. dans la politique québécoise, R.I.N., 1967, p. 2.

⁷ Frontières de l'ancien comté Bourget: à l'Est, les limites de Pointe aux Trembles; à l'Ouest, les limites de Saint-Léonard; au Nord, la Rivière des Prairies; au Sud, le Fleuve Saint-Laurent.

Carte I.- Circonscriptions électorales de l'île de Montréal en 1962.





Carte II.- Circonscriptions électorales de l'île de Montréal et de l'île Jésus en 1966

En 1965, le gouvernement provincial procéda à une réforme de la carte électorale. L'île de Montréal qui ne comptait alors que seize comtés se retrouva avec 27 circonscriptions électorales (si on compte l'île Jésus qui en a deux). C'est lors de cette réforme que fut créé le comté Olier. La carte numéro II illustre les changements survenus en août 1965.

Le comté Olier, de même que le comté Lafontaine, est entièrement issu de la subdivision du comté Bourget⁸. En fait, il comprend les villes Saint-Michel et Saint-Léonard. Sa population est majoritairement canadienne-française avec 71%, quoique ce pourcentage est plus faible que dans les autres comtés de l'Est de la ville, en raison de la forte minorité (22% d'immigrants, surtout italiens). Son niveau d'instruction est primairement inférieur à la moyenne de la région de Montréal. Elle est de classe ouvrière et le revenu par famille varie entre \$3,500 et \$4,500⁹. Il faut noter également qu'on trouve moins de jeunes Canadiens-Français de 18-24 ans que le pourcentage des aînés de la même ethnie ne le suppose¹⁰.

Voilà donc deux comtés dont les associations du R.I.N. feront l'objet de notre étude. L'Association du comté Bourget nous permettra de

⁸ Frontières du comté Olier: à l'Est, la rue Pascal Gagnon; à l'Ouest, les limites de Ville Saint-Michel et la rue Iberville; au Nord, le boulevard industriel; au Sud, les rues Daveluy, Roussillon, d'Arneville.

⁹ Nous tirons ces chiffres de Gérald Bernier, La structure socio-économique de l'électorat montréalais et les partis politiques québécois: 1956-1966. Etude du comportement électoral. Thèse inédite de maîtrise présentée à l'Université de Montréal, Montréal, 1969.

¹⁰ Serge Carlos, "Les jeunes Québécois et leur insertion dans le jeu politique", dans Socialisme 1966, oct.-déc. 1966, no 9/10.

voir le fonctionnement régulier d'une telle association, alors que nous étudierons l'Association du comté Olier surtout pour la campagne électorale.

3) La structure du R.I.N.

Ce premier chapitre, traitant des structures et du fonctionnement d'une association de comté du Rassemblement pour l'Indépendance Nationale, portera surtout sur le comté Bourget avec quelques références occasionnelles au comté Olier. L'Association de Bourget nous permet d'étudier la vie d'une telle association de comté sur une période suffisamment longue pour en tirer quelques informations intéressantes.

Le Rassemblement pour l'Indépendance Nationale a été contraint de passer à l'action politique. Le R.I.N. avait décidé de se transformer en parti politique au printemps 1964 à son congrès d'octobre 1962. Il voulait utiliser cette période d'un an et demi "à mettre au point son programme politique et le programme électoral qui en découlera, à consolider ses structures et son organisation et à répandre son idéal dans la population"¹¹. Il dut accélérer ses préparatifs à la suite de la scission de Marcel Chaput qui avait donné naissance au Parti Républicain du Québec¹², et se transformer en parti politique au congrès spécial de mars 1963.

A ce congrès spécial, le mouvement accepta un projet de constitution qui bouleverserait les structures existantes du parti. D'une

¹¹ L'Indépendance, vol. 1, no 2, nov. 1962.

¹² Le Parti Républicain du Québec est le parti que fonda Marcel Chaput le 17 décembre 1962 lorsqu'il a quitté le R.I.N. Ce parti disparut en février 1964.

structure de section, ne correspondant ni aux comtés ni à des régions bien délimitées, on passait à une structure basée sur trois niveaux. En effet, le comité sur la constitution mis sur pied au congrès d'octobre 1962 proposait un plan de constitution du parti. Ce projet établissait trois niveaux d'organisation: le niveau national, le niveau régional et le niveau local ou l'Association de comté. Ce projet fut accepté et les membres durent être réorganisés selon la circonscription électorale et les régions (au nombre de 8)¹³. Le R.I.N. adoptait une structure territoriale et devenait un parti politique analogue à cette formation partisane que décrit Duverger:

Un parti n'est pas une communauté mais un ensemble de communautés, une réunion de petits groupes disséminés à travers le pays (comités, sections, associations locales, etc.) liés par des institutions coordinatrices¹⁴.

Le R.I.N. devenait donc cet ensemble de communautés, cette réunion de petits groupes disséminés à travers le Québec, soit les associations de comté, liés à des institutions coordinatrices, les régions et l'organisation nationale.

La section Bourget, fondée le 13 septembre 1962, céda sa place à l'Association du R.I.N. du comté Bourget le 28 août 1963¹⁵. Le conseil de comté de l'Association a défini ainsi, à sa réunion du 5 septembre 1963,

¹³Voir Appendice no I.

¹⁴Maurice Duverger, Les partis politiques, Paris, Colin, 1967, p. 34.

¹⁵La section était un vague regroupement de membres qui ne correspondait pas à une région ou à un comté précisément. A cette époque il y avait les deux sortes de section, comme la section Montréal et la section Bourget. Au contraire, l'Association a comme limite territoriale la circonscription électorale et elle est regroupée dans une région.

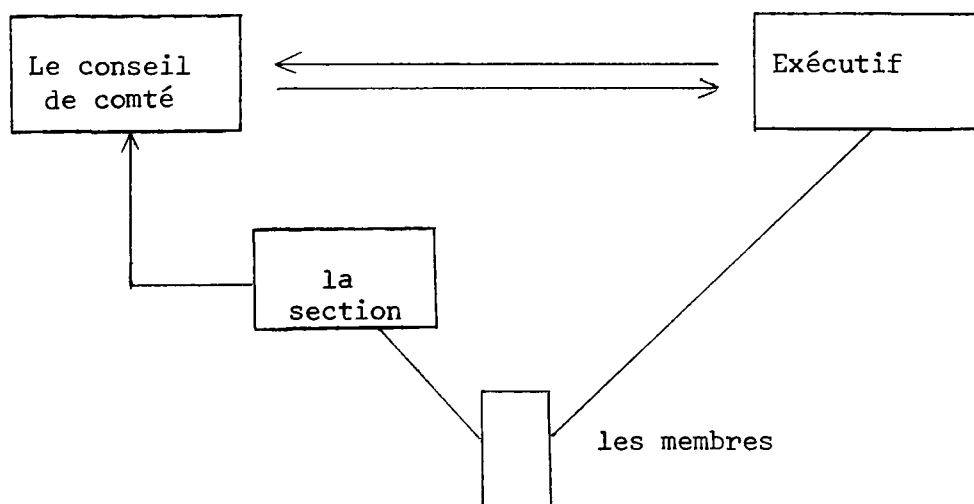
les buts de l'Association:

Les buts proposés de l'Association sont de recruter de nouveaux membres, de rester en contact, d'organiser des assemblées de salon, de se tenir au courant de la politique de la municipalité et du quartier¹⁶.

Selon la constitution adoptée au congrès spécial de mars 1963, l'association de comté comprenait les structures suivantes: d'abord, les membres étaient réunis dans une section qui pouvait être un quartier, une paroisse, une municipalité, etc.; ils élisaient l'exécutif de la section et, en assemblée générale annuelle, trois membres de l'exécutif de l'association de comté. Cet exécutif était complété par deux membres nommés par le conseil de comté lui-même composé des membres de l'exécutif de l'association et de deux représentants par section organisée. Le tableau I nous montre le schéma de cette organisation de comté:

TABLEAU 1.1

Schéma de l'organisation de comté dans le Rassemblement pour l'Indépendance nationale



¹⁶ Archives personnelles de F. Boudreau.

Nous verrons plus loin le processus décisionnel dans cet organigramme. Ce schéma était reproduit aux deux autres niveaux supérieurs: la région et l'organisation nationale. On retrouvait donc:

- l'exécutif régional, élu au congrès régional par les délégués des comtés organisés;
- le conseil régional composé des membres de l'exécutif régional et de deux représentants par comté organisé;
- le comité exécutif central, élu par le congrès national, composé des délégués de chaque comté organisé et de chaque région organisée;
- le conseil central composé du comité exécutif central et de deux représentants par région organisée¹⁷.

Cet organigramme ne fut pas modifié fondamentalement jusqu'à la disparition du R.I.N. On modifia en 1967 le nombre des régions et la représentation de la région de Montréal au conseil central de même qu'on institua le conseil national composé de l'exécutif central et de deux représentants par comté organisé.

Dans ces structures, les différents conseils aux trois niveaux possédaient le pouvoir décisionnel. Le comité exécutif n'était en fait que l'instrument d'exécution du conseil. Ainsi, la constitution de 1964 stipule que le comité exécutif central exerce le pouvoir que lui délègue le conseil central et il agit en son nom entre deux assemblées dudit conseil pour régler tout problème d'administration et se prononcer sur tout sujet urgent non encore discuté ou prévu par le conseil central ou l'assemblée générale de membres. Le comité exécutif central fait rapport au conseil central quand demande lui en est faite et il en exécute les décisions¹⁸.

¹⁷R.I.N., Constitution, 1964.

¹⁸Ibid., article IV, 4, c.

On peut noter qu'il y a possibilité de conflit entre l'exécutif et le conseil si l'exécutif tend à prendre trop de décisions et ne s'en remet pas assez au conseil.

Voilà pour la description d'une association de comté et de la structure générale du R.I.N. Cependant, pour bien comprendre cette structure, il faut en analyser chacun des éléments et regarder leurs pouvoirs, leurs tâches, le fonctionnement de ces éléments, etc. Tel est l'objet de ce premier chapitre.

4) L'assemblée générale de comté

L'assemblée générale, bien qu'il n'y ait pas d'article spécifiquement écrit sur sa composition et ses pouvoirs, était l'organisme souverain au niveau du comté comme "l'assemblée générale du R.I.N. (le congrès annuel) est souveraine et ses décisions sont sans appel"¹⁹ au niveau national. Elle élisait trois des cinq membres de l'exécutif de l'association de comté, et pouvait être convoquée si dix membres en faisaient la demande. L'assemblée générale de comté était composée de l'ensemble des membres en règle, c'est-à-dire ceux qui avaient payé leur cotisation.

A) Les membres

Le R.I.N. avait adopté un mécanisme formel d'adhésion. Pouvait être membre "toute personne qui se conforme aux normes établies par la constitution, l'assemblée générale ou congrès national et le conseil central"²⁰. Donc, en fait il s'agissait de payer une cotisation et de

¹⁹Ibid., article IV, 5.

²⁰Ibid., article II.

signer un bulletin d'adhésion au parti. C'est ce que Duverger appelle l'adhésion ouverte, par opposition à l'adhésion réglementée²¹, c'est-à-dire celle qui exige un parrainage quelconque et une demande d'admission avec décision d'un organisme responsable du parti. Aucun parrainage n'était exigé et comme il est mentionné à l'article II, "un comté ne peut refuser l'inscription comme membre d'une personne sous sa juridiction qui se conforme aux normes établies par la présente constitution ou par le conseil central"²².

Il existait donc un mécanisme formel d'adhésion au R.I.N. mais ce mécanisme n'était pas très "réglementé" et comportant peu d'exigences. L'adoption d'une telle formule par le R.I.N. indique, si l'on se fie à Duverger, que le parti se rapprochait d'une structure de parti de masses. En effet, Duverger fait remarquer à propos de l'adhésion que:

Seuls les partis de masses connaissent un mécanisme formel d'adhésion, comportant la signature d'un engagement, une fois pour toutes et le paiement d'une cotisation annuelle²³.

Cette cotisation annuelle était avant 1964 de \$12 pour toute personne et pour un étudiant de \$6 par année. Par la suite, au congrès national de 1964, la cotisation fut baissée respectivement à \$7 et à \$4 par année. Cette cotisation servait, il est vrai, au financement du parti. Mais, comme le fait remarquer Duverger, la cotisation:

C'est un élément psychologique de l'adhésion et de la participation. Elle est à la fois un signe de fidélité et une source de fidélité. Verser sa cotisation, payer une cotisation élevée impliquant un sacrifice: cet acte manifeste la puissance des liens qui unissent le partisan au parti²⁴.

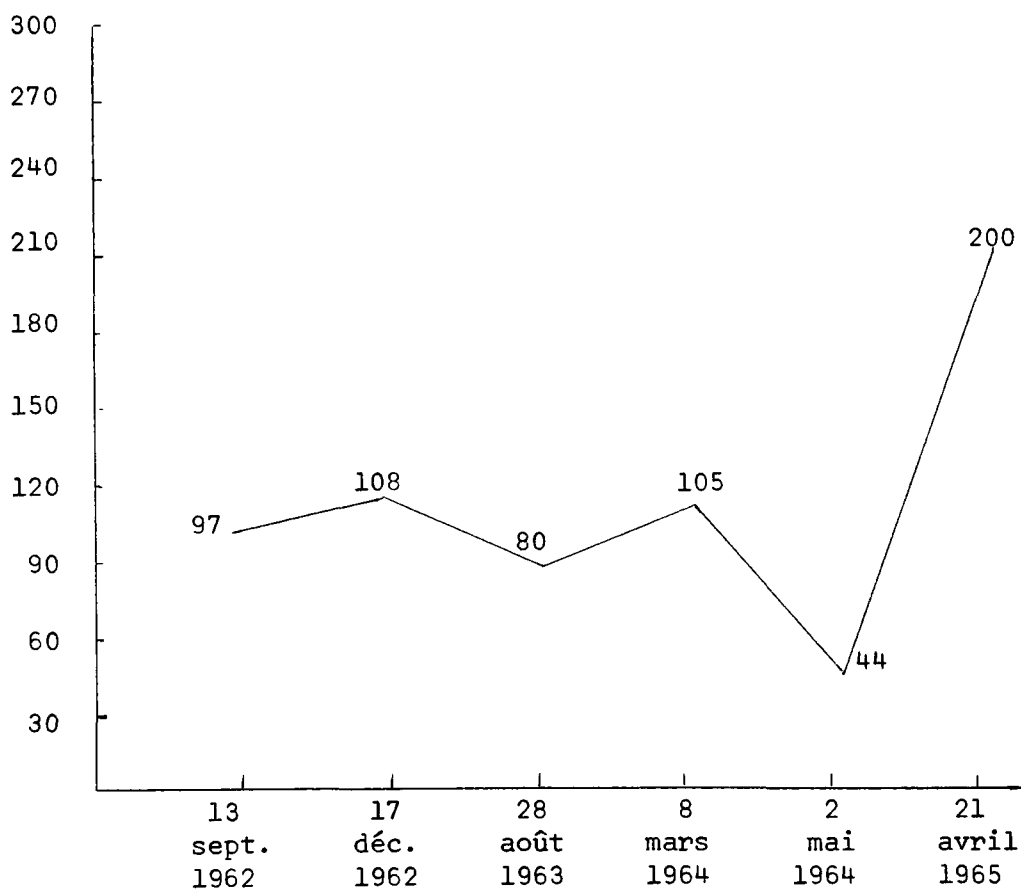
²¹Duverger, op. cit., p. 93.

²²R.I.N., Constitution, 1964.

²³Duverger, op. cit., p. 92.

²⁴Ibid., p. 97.

Il est assez difficile de montrer exactement l'évolution du nombre de membres dans l'association de comté. A sa fondation, en septembre 1962, la section Bourget comprenait 97 membres. A l'assemblée générale du 17 décembre 1962, le chiffre de 108 fut inscrit au procès-verbal. Cependant, à la fondation de l'association de comté du R.I.N., le 28 août 1963, on n'en compte plus que 80²⁵. Le graphique I indique le nombre de membres du R.I.N. dans le comté Bourget.



Graphique I - Evolution du nombre de membres de la section et de l'association du R.I.N. du comté Bourget.

²⁵ Nous tirons ces chiffres des procès-verbaux des assemblées générales de la section et de l'association du R.I.N. du comté Bourget.

Si ces chiffres sont exacts, on s'aperçoit que la scission qui a amené la fondation du Parti Républicain du Québec n'a pas tellement touché la section Bourget du R.I.N. du moins en ce qui a trait au nombre de membres. En effet, la section est passée de 108 membres, le 17 décembre 1962, date de la scission, à 80 membres le 28 août 1963. Cependant, nous ne pouvons expliquer la différence dans le nombre de membres entre le 8 mars 1964 et le 2 mai 1964 que par la mise en ordre du fichier et de l'absence d'organisation dans le renouvellement de la carte de membre dans le comté. D'ailleurs, il est à remarquer qu'à l'assemblée générale du 2 mai 1964, le renouvellement et le recrutement furent à l'ordre du jour. Nous notons également la hausse considérable du nombre de membres entre mai 1964 et avril 1965 où l'on présente le chiffre de 200. Selon nous, ceci est imputable à deux causes: d'une part, la baisse du coût de la cotisation, et d'autre part, la nouvelle direction nationale avec Pierre Bourgault (élu président national en mai 1964) qui profita de ses talents d'orateur pour aller partout au Québec et multiplier les adhésions.

Ce graphique semble contredire ce que Duverger avance à propos de la communauté partisane, des scissions et des crises internes. Selon Duverger, la communauté partisane:

(...) paraît beaucoup plus sensible au contraire aux problèmes proprement partisans: les crises et les scissions internes, par exemple, provoquent des variations considérables au nombre d'adhérents²⁶.

En effet, la scission de Marcel Chaput le 17 décembre 1962 a très peu affecté le nombre de membres dans le comté Bourget, celui-ci passant de 108 à 80 en six mois. Il n'en fut pas de même pour la direction du comté. Mais, pour ce qui est du total de membres, la crise a eu peu d'effet. De même,

²⁶Duverger, op. cit., p. 107.

entre le 2 mai 1964 et le 21 avril 1965, la hausse du nombre de membres est d'environ 150, malgré la scission, au mois d'août 1964, d'un groupe de dirigeants de la région de Québec et de celle des Bois Francs qui donna naissance au Regroupement National (R.N.).

Cependant, nous admettons que nous ne pouvons généraliser une telle affirmation. Une étude de l'évolution du membership du R.I.N. serait plus concluante sur ce sujet. On y verrait si vraiment la scission du Parti Républicain du Québec (P.R.Q.) et du R.N. et, plus tard, en mars 1968, celle de Ferretti, ont affecté la communauté partisane dans le nombre d'adhérents.

Les membres, on le sait, élisent le comité exécutif du comté et l'assemblée générale est souveraine au niveau du comté. Pour remplir son rôle, elle doit se réunir. Nous analyserons maintenant ces réunions de l'assemblée générale tant annuelles que spéciales.

B) Les réunions de membres

Entre le 13 septembre 1962, date de la formation de la section Bourget, et le 21 avril 1965, date de la dernière réunion de l'Association du R.I.N. de l'ancien comté Bourget, il y eut douze assemblées générales des membres, soit près d'une assemblée par deux mois et demi, ce qui démontre une certaine fréquence des assemblées générales. Pour mesurer le militantisme des membres, nous ne pouvons pas nous contenter uniquement de la fréquence des assemblées générales. Nous devons utiliser d'autres critères pour analyser ce militantisme. L'assistance aux réunions nous semble un assez bon indice. Duverger fait remarquer que "l'assistance aux réunions est un assez bon critère dans les partis qui reposent sur la

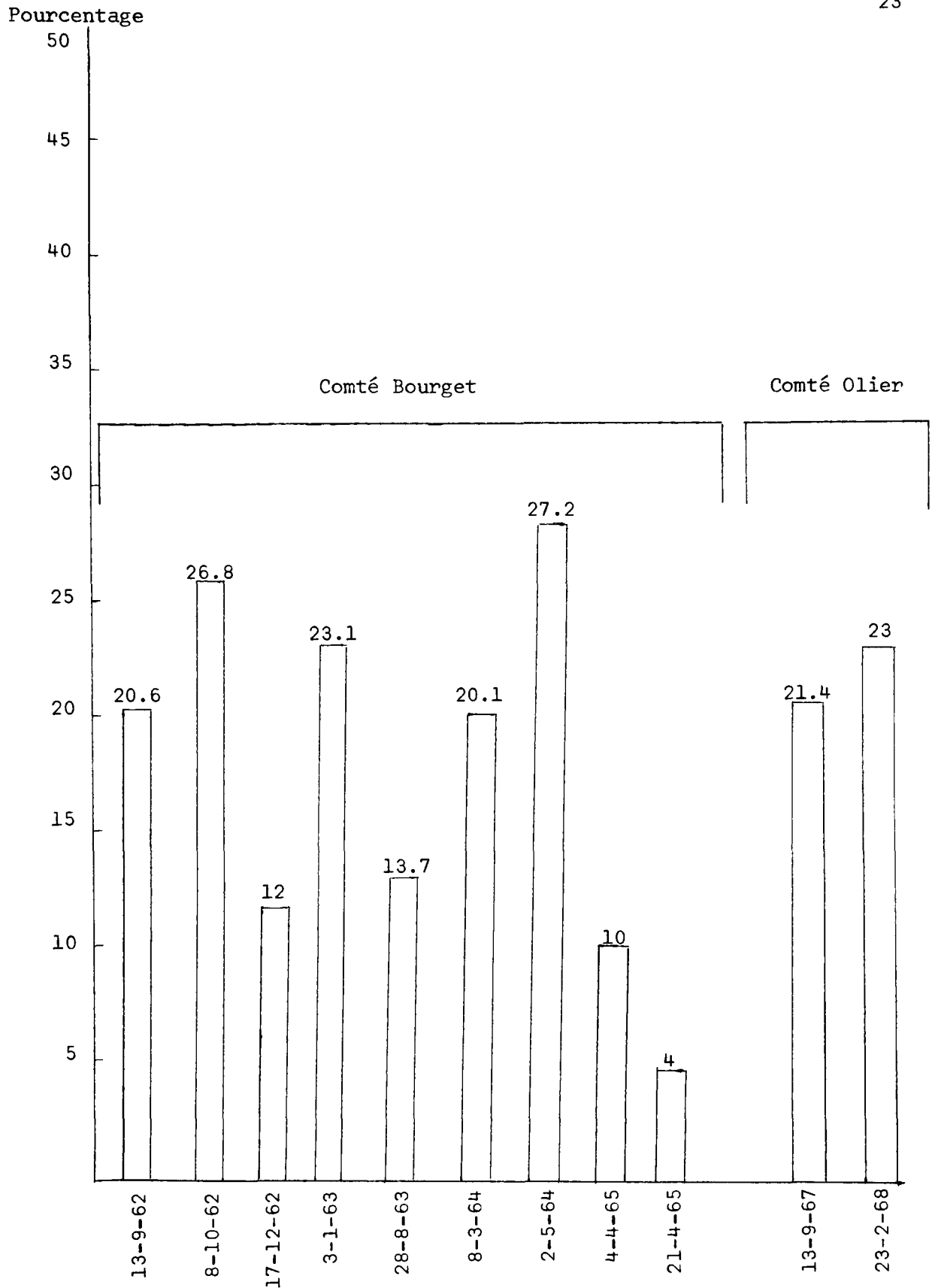
section"²⁷ pour juger du militantisme des membres. C'est ce que nous allons tenter en utilisant comme critère l'assistance aux réunions.

Pour étudier ce militantisme, nous avons établi les pourcentages du nombre de membres présents aux assemblées en nous basant sur les renseignements fournis par les procès-verbaux tenus lors de ces assemblées. Il faut noter immédiatement que ces pourcentages ne sont pas tous exacts. Nous avons dû, devant l'absence de données, extrapoler certains chiffres à d'autres assemblées. Cependant, pour la majorité des réunions que nous avons retenues, soit cinq sur neuf, les pourcentages sont exacts et les quatre autres sont relativement près de la vérité. Nous n'avons retenu pour notre graphique que neuf des douze réunions de membres. Le graphique II indique les pourcentages obtenus.

Nous avons établi une moyenne de 17.5% de présence à neuf assemblées de la section ou de l'association du R.I.N. du comté Bourget. Dans celle d'Olier, la moyenne est de 22%. Cependant, celle-ci n'est pas très valable puisqu'il n'y eut que deux assemblées générales dans l'Association du comté Olier.

Nous notons également qu'il n'y a pas eu d'affluence particulière à ces assemblées lors des crises majeures du R.I.N. Ainsi, lors de la scission de Chaput, le 17 décembre 1962, il ne vint que 12% des membres et le 3 janvier suivant, 23.1%. Le même phénomène se reproduisit dans le comté Olier lors de la crise Ferretti. A l'assemblée générale, convoquée le 28 février 1968, pour élire un nouvel exécutif de l'association de comté et les délégués au congrès national spécial de mars 1968, 23% des membres se présentèrent, soit le même chiffre que le 3 janvier 1963,

²⁷Ibid., p. 135.



Graphique II - Présence des membres aux assemblées générales des associations de Bourget et d'Olier, en pourcentages

alors que le R.I.N. était ébranlé à la suite du départ de Marcel Chaput. Dans deux circonstances vitales pour le parti, pas plus de 23% des membres assistèrent à une assemblée de la section Bourget et de l'association de Bourget.

Il faut aussi remarquer que le plus fort et le plus faible pourcentage de présence à ces assemblées ont été atteints lorsque le nombre de membres était respectivement le moins élevé, soit 44 membres, et le plus élevé, environ 200; alors que lorsque le nombre de membres varie entre 80 et 120, le pourcentage d'assistance s'établit dans une moyenne de 19.3%. Ceci montre que le nombre de militants ne semble pas varier tellement selon le nombre d'adhérents au parti. Le comté se retrouvait avec à peu près le même nombre de militants, que le total de membres atteigne 44 ou 200.

Si l'on considérait comme "militants" tous les membres qui assistaient à ces réunions, le R.I.N. du comté Bourget aurait pu être fier de son organisation avec environ 17.5% de militants, donc de bonnes possibilités d'action. Duverger n'écrit-il pas que quand les militants atteignent le tiers ou le quart des adhérents, le parti peut se considérer comme actif. Le comté Bourget était près de ce niveau.

On sait qu'au R.I.N. il n'y avait pas de différence entre les simples adhérents et les militants. Ce 17.5%, issu du total des adhérents, représente-t-il le pourcentage de militants? Ce que nous avons établi dans le graphique II est le pourcentage moyen des assistants par rapport aux adhérents. Il nous faut, pour dégager un certain militantisme, établir des chiffres de régularité dans la présence aux assemblées.

Les noms des assistants aux assemblées furent pris dans sept réunions et nous avons dégagé un total de 52 personnes qui ont assisté à au

moins une réunion. Si nous considérons arbitrairement la présence à au moins quatre des sept assemblées comme un signe de militantisme, nous avons un total de 8 personnes sur 52 qui ont assisté à quatre réunions et plus. Le tableau 1.2 nous indique les relations entre les personnes et les réunions auxquelles elles ont assisté.

TABLEAU 1.2

Relations entre le nombre de personnes qui ont assisté aux réunions et le nombre de réunions auxquelles elles ont participé

Nombre de personnes	Nombre de réunions	Totaux partiels
24	1	44 à 3 réunions
16	2	
4	3	
2	4	
1	5	
4	6	8 à 4 réunions ou plus
1	7	
Total 52	7	

Une seule personne a assisté à sept assemblées et 8 à au moins quatre.

Nous ne pouvons déceler que 8 personnes qu'on peut qualifier de "militants" au sein de l'Association du R.I.N. du comté Bourget. De ces 8 personnes, 6 ont fait partie d'un exécutif de comté.

Si l'on se fie à ce qu'écrit Duverger des militants, on peut conclure que ceux-ci n'existaient presque pas au sein de l'Association. Duverger les décrit ainsi:

A l'intérieur des sections, par exemple, on trouve toujours un petit cercle d'adhérents nettement distincts de la masse, qui assistent régulièrement aux réunions, participent à la diffusion des mots d'ordre, appuient l'organisation de la propagande, préparent les campagnes électorales. Ils ne sont pas les chefs mais les exécutants. Sans eux il n'y aurait même pas de véritable direction possible²⁸.

Selon notre tableau, ils ne seraient qu'une poignée ne totalisant pas 10 personnes; ils auraient été à la fois dirigeants et militants. De ces 8 personnes, trois ont fait des séjours plus ou moins prolongés à l'organisation de la région de Montréal, ce qui enlève des militants à l'association locale.

Les trois cercles, les adhérents, les militants et les dirigeants, dont parle Duverger, ne semblent pas se retrouver dans le cas de l'Association du comté Bourget. Le cercle des adhérents est certes plus grand, comme le veut Duverger, que celui des militants et des dirigeants, mais le cercle des dirigeants est plus grand sinon égal à celui des militants. C'est sans doute ce qui faisait dire à Guy Paquin²⁹, dans une interview, que la majorité des projets restaient en plan parce qu'il n'y avait personne pour les réaliser, ou comme dirait Duverger "sans eux il n'y aurait même pas de véritable exécution possible".

Le tableau 1.2 montre bien la faiblesse de la participation des membres du R.I.N. qui se voulait parti de masses. Un parti de masses exige du militantisme. Un parti qui se veut de masses ne peut survivre à une trop grande absence de militantisme. Le bénévolat, le dévouement et le sacrifice des membres sont les raisons de la survie et du développement

²⁸ Ibid., pp. 133-134.

²⁹ Guy Paquin fut un membre de l'exécutif du R.I.N. du comté Bourget et ensuite du comté Olier.

d'un parti de masses. Un parti de masses n'existe-t-il pas pour suppléer la force du nombre aux moyens financiers. C'est peut-être là une des causes de la mort du R.I.N. Si nous pouvions découvrir le pourquoi de cette faiblesse de militantisme, peut-être pourrions-nous découvrir la cause profonde de la disparition du R.I.N.

Pierre Bourgault, qui fut, pendant quatre ans, président national du Rassemblement pour l'Indépendance Nationale, écrivait en 1963:

De plus, nous ne devons compter que sur nous-mêmes. Nous devons créer nos propres vedettes, nos propres compétences dans tous les domaines.

Que René Lévesque ou Jean-Jacques Bertrand ou Jean Drapeau se joignent à nous un jour ou l'autre, cela n'est pas impossible mais nous devons complètement ignorer cette possibilité. N'attendons pas le Messie. Il risque fort de ne jamais venir et nous nous retrouverons gros-jean-comme-devant par notre faute et notre paresse.

Ne comptons sur personne que sur nous-mêmes et travaillons³⁰.

Cette consigne ne semble pas avoir été suivie. L'exemple du R.I.N.-Bourget de 1962 à 1965 et la courte vie de l'Association du R.I.N. dans Olier semblent attester du peu de militantisme des associations locales. Aussi émettons-nous l'hypothèse suivante concernant la disparition du R.I.N.:

Une des causes majeures de la mort du R.I.N.
a été la faiblesse du militantisme de ses
membres au niveau local.

Cette faiblesse du militantisme est également liée à une faiblesse relative de la participation des membres aux assemblées de l'association avec une moyenne de présences à ces assemblées de 17.5%. Cet état de

³⁰ Pierre Bourgault, "Programme politique et électoral", dans Parti Pris, vol. 1, no 3, déc. 1963, p. 24. Pierre Bourgault fut président du R.I.N. de mai 1964 à octobre 1968. Aux élections de juin 1966, il fut candidat dans le comté Duplessis.

choses est dû, selon nous, à un manque de confiance des membres dans les possibilités du R.I.N. de réaliser l'idéal commun. M. Guy Paquin, dans une interview, nous disait que les membres n'étaient pas intéressés à militer parce qu'ils ne croyaient pas en la victoire du R.I.N.

Nous sommes amenés à penser que ces gens auraient été membres du R.I.N. pensant que celui-ci était le seul moyen de faire avancer la cause, tout en attendant le "Messie". Lorsqu'il y eut la venue d'un groupe politique puissant (le Mouvement Souveraineté-Association puis le Parti Québécois), ceux-ci, ne voyant plus de rôle au R.I.N., passèrent individuellement au Mouvement Souveraineté-Association, avec la conséquence que le R.I.N. semble avoir été siphonné par le M.S.A. Les dirigeants rinistes ont ainsi été forcés de poser le problème de l'existence du parti. Deux voies s'offraient: la réorientation du R.I.N. par un changement des objectifs et une restructuration, ou le sabordage du parti pour sauver l'honneur et provoquer une publicité favorable à la fois au R.I.N. et au Parti Québécois. Le R.I.N. disparaissait honorablement et le Parti Québécois semblait augmenter sa force. Cette dernière optique fut choisie, la première ayant été refusée par les membres lors de la crise Ferretti.

L'étude des structures de l'association nous permettra de constater la faiblesse de l'association de comté.

5) Le comité exécutif

Le comité exécutif de l'association de comté était composé de cinq membres, dont trois élus en assemblée générale par les membres et deux nommés par le conseil de comté. En octobre 1967, la constitution du parti fut amendée de façon à constituer un comité exécutif de sept membres, dont cinq étaient élus en assemblée générale et deux nommés par le

conseil de comté.

Les membres des exécutifs de l'Association du comté Bourget proviennent généralement des classes salariales de la population. Ainsi, on note qu'il y eut un débardeur, un étudiant, une ménagère, un technicien en électronique, un vendeur d'huile, un commerçant, un garçon de table, un ingénieur, un fonctionnaire et deux vendeurs. Cette répartition professionnelle se rapproche de celle des donateurs à la caisse électorale du R.I.N.-Olier³¹.

A) Les réunions

La constitution du R.I.N. décrit clairement l'exécutif comme un simple organe d'exécution. Elle stipule:

Le comité exécutif possède le droit d'administration ordinaire entre deux assemblées du conseil. Il doit s'occuper de tout problème d'urgence et doit aussi accomplir les tâches spéciales qui lui sont assignées par le conseil de comté³².

Cette tâche exécutive est démontrée par la fréquence des réunions du comité exécutif. Ainsi, entre le 28 août 1963 et le 21 avril 1965, il y eut seulement cinq réunions du comité exécutif contre onze pour le conseil de comté. Cependant, il est à noter qu'à partir de novembre 1964, les réunions deviennent plus fréquentes. En effet, quatre des cinq réunions ont eu lieu entre novembre 1964 et avril 1965. Ceci est parallèle au déclin du conseil qui a de la difficulté à accomplir ses fonctions de direction de l'association. En effet, les sections, dont les représentants forment le conseil de comté, étaient en ce même moment en perte de vitesse. En novembre 1964 seulement une section est organisée alors qu'il y en

³¹Voir le chapitre sur les finances électorales.

³²R.I.N., Constitution, 1964, article IV, 2, d.

avait quatre le mois d'août précédent. Nous étudierons plus loin les sections de l'association. Il faut dire que l'exécutif jouait également un rôle décisionnel puisqu'il faisait partie du conseil. Cependant, ce rôle n'était pas rempli par l'exécutif en tant que corps, mais par les membres individuels du comité exécutif qui siégeaient au conseil.

Si l'on consulte les procès-verbaux des réunions de l'exécutif, on note qu'il y a très peu de décisions qui y étaient prises. En général, on y discutait des détails d'organisation de projets, telle une assemblée publique, le 10 novembre 1964; l'effondrement des sections forçait l'exécutif à prendre les choses en main en vue de la restructuration des sections, le 10 novembre 1964 et le 10 janvier 1965. Il ne s'arrogeait nullement les droits du conseil mais ne faisait qu'organiser et réorganiser les sections, tel que prévu par la constitution.

B) L'exécutif

Le R.I.N. se voulait un parti démocratique, c'est-à-dire un parti dirigé par ses membres. Au Québec, cette notion de démocratie dans un parti politique signifie que les membres élisent régulièrement les dirigeants, participent à la rédaction du programme et sont la source première du financement du parti.

Une des premières conditions de cette démocratie est l'élection des dirigeants. Le R.I.N. a donc décidé de faire élire ses dirigeants. On sait que la constitution prévoyait l'élection de trois des cinq membres de l'exécutif. C'était un moyen d'éviter l'oligarchie. Ceci rejoint ce qu'écrivait Michels qui affirmait:

Long tenure of office involves dangers for democracy. For this reason those organizations which are anxious to retain their democratic essence make it a rule that all offices at their disposal shall be conferred for brief period only (...) The longer the tenure of office the greater becomes the influence of the leader over the masses and the greater therefore his independence. Consequently a frequent repetition of election is an elementary precaution on the part of democratic against the virus of oligarchy³³.

Le R.I.N. avait décidé que trois membres du comité exécutif seraient élus par les membres pour une durée d'un an. Mais aussi deux membres de ce comité exécutif n'étaient pas élus par les membres mais nommés par le conseil de comté. Le parti craignait que l'élection de tous les membres de l'exécutif par l'assemblée générale n'entraîne l'élimination de gens compétents mais qui auraient de la difficulté à se faire élire. Le conseil pourrait mieux juger de la valeur des hommes en présence étant moins sujet à être influencé par un "bluff" oratoire ou autre du même genre qui se produisent régulièrement en élection. Michels écrivait également:

(...) the leaders must recognize capable men, must choose them and most in general exercise the function of a government³⁴.

En fait, c'était manquer de confiance envers les membres et protéger une pratique qui pourrait un jour être la protection d'une oligarchie. Cependant, toutes ces considérations ne changent rien à la réalité dans l'Association du R.I.N. du comté Bourget.

Entre le 28 août 1963 et le 21 avril 1965, il y eut cinq exécutifs différents, dont deux provisoires après plusieurs démissions. Dans ces cinq exécutifs, 22 postes furent remplis, un de ces exécutifs ne comprenant que trois membres et un autre quatre.

³³Roberto Michels, Political Parties, p. 120.

³⁴Ibid., p. 126.

Douze personnes ont fait partie tour à tour de ces cinq exécutifs. Cinq n'ont fait partie que d'un seul exécutif alors que quatre ont participé à deux de ces cinq exécutifs et trois personnes à trois exécutifs sur cinq. Seulement deux femmes ont fait partie d'un exécutif.

De ces 15 postes dans les cinq exécutifs qui exigeaient l'élection, treize furent occupés à la suite d'une élection par acclamation. Deux seulement furent remplis à la suite d'une compétition électorale. Ceci atteste le faible militantisme des membres. Très peu de personnes voulaient occuper un poste d'exécutif. Douze personnes différentes siégèrent à l'exécutif et deux seulement subirent l'épreuve de la démocratie pour occuper leur siège; quatorze personnes seulement manifestèrent le désir, en se portant candidats, d'être membres du comité exécutif. La loi de l'inertie jouait pleinement. Très peu de gens se sont montrés intéressés à être membres de l'exécutif du comté. La vie démocratique de l'association aurait été plus réussie si plus de personnes avaient voulu être de l'exécutif. Sans doute le rendement du comité aurait été meilleur.

Il est à noter que tous ces membres de l'exécutif ne sont pas des militants. Nous avons vu que seulement huit personnes avaient assisté à quatre assemblées générales ou plus; de ces huit personnes, six avaient fait partie d'un exécutif. C'est donc dire que la moitié seulement des douze membres des différents comités exécutifs ont assisté à quatre assemblées de membres ou plus, donc qu'on peut qualifier de militants d'après notre critère de militantisme, c'est-à-dire la présence aux réunions de l'association. Le tableau suivant indique les correspondances entre le nombre d'exécutifs auxquels les individus ont participé et le nombre d'assemblées de membres auxquelles ils ont assisté. Il est intéressant de noter que deux membres qui ont participé à des exécutifs n'ont assisté à

aucune assemblée générale. Ces deux cas s'expliquent par le fait qu'ils ont été nommés par le conseil, donc n'ont pas eu à se présenter devant les membres au moins une fois pour être élus.

TABLEAU 1.3

Correspondance entre le nombre d'assemblées de membres auxquelles les membres de l'exécutif ont assisté et la participation de ces membres aux exécutifs

Initiales	Participation aux assemblées de membres: nombre	Nombre d'exécutifs dont il a fait partie
L.G.	6	2
M.M.	6	3
F.B.	6	2
G.P.	7	3
G.R.	5	2
M.V.	6	3
F.B.B.	1	1
D.W.	0	2
R.S.	0	1
M.D.	2	1
A.B.	2	1
A.S.	2	1

Six membres des différents exécutifs correspondent à notre critère de militantisme, c'est-à-dire l'assistance à au moins quatre assemblées générales.

M. Guy Paquin, dans une interview, nous disait que deux ou trois individus étaient intéressés à militer au sein des exécutifs. Les autres acceptaient d'être membres de l'exécutif pour l'honneur, mais ne s'occupaient de rien. A chaque exécutif, on n'avait que deux ou trois membres intéressés à militer, c'est-à-dire ceux qui croyaient que le R.I.N. pouvait devenir un parti important et prendre le pouvoir pour réaliser l'indépendance. La déficience du militantisme et d'une partie de l'exécutif

faisait que beaucoup de projets restaient en plan.

Encore une fois, nous devons constater que la théorie des trois cercles de Duverger -- les adhérents, les militants et les dirigeants -- ne se retrouve pas dans le R.I.N.-Bourget. En réalité, il n'y a que deux cercles, les adhérents et les dirigeants, les militants étant à toutes fins pratiques les dirigeants. Un parti de masses ne peut survivre à une absence de militantisme.

A ce manque de militantisme, s'ajoute un manque de permanence de ces exécutifs. Il est à remarquer qu'il y eut cinq exécutifs dans une période qui aurait dû n'en compter que deux ou trois. Ceci est dû aux démissions nombreuses qui sont survenues et qui exigeaient de nouveaux membres dans ces exécutifs. Il est bien évident que le manque de permanence influait sur la non-réalisation de certains projets et sur le degré de militantisme des membres. Ces démissions amenaient des suspensions dans l'activité normale de l'association, des retards dans la mise en oeuvre de projets, et la reprise constante des mêmes tâches: élections d'un nouvel exécutif, initiation des nouveaux membres aux affaires du comté, etc.

M. Guy Paquin affirmait que les gens se brûlent vite. Ils sont actifs pendant deux à trois mois, mettent sur pied des projets et peu à peu laissent tomber. Ils s'essoufflent vite. Nous reverrons le même problème en étudiant les sections qui devaient être les véritables exécutants des projets et l'exécutif ne jouer qu'un rôle d'initiateur de projets, de coordination et d'incitation à réaliser les projets.

Deux membres de l'exécutif étaient élus par le conseil. C'est à ce niveau que se prenaient les décisions qui affectaient la vie de l'association.

6) Le conseil de comté

Autant le conseil central était souverain entre les réunions de l'assemblée générale (ou congrès), autant le comté de comté l'était entre les assemblées de membres au niveau du comté. Le conseil tint onze réunions entre le 28 août 1963 et le 21 avril 1965.

Le conseil était composé des membres de l'exécutif et de deux représentants par section organisée. Dès les débuts de l'association, en septembre 1963, trois sections furent créées, ce qui permettait d'avoir un conseil de neuf membres au minimum. Evidemment, selon l'évolution des exécutifs et des sections, le nombre de membres variait entre sept et treize. A une occasion, le conseil ne comprit que trois membres, soit la première réunion, le 5 septembre 1963, avant la fondation des sections.

Il est à remarquer que cette réunion, qui en fait ne comprenait que les membres de l'exécutif, était cependant une réunion du conseil de comté. Ce petit fait montre bien que somme toute le conseil est l'organe souverain après l'assemblée des membres.

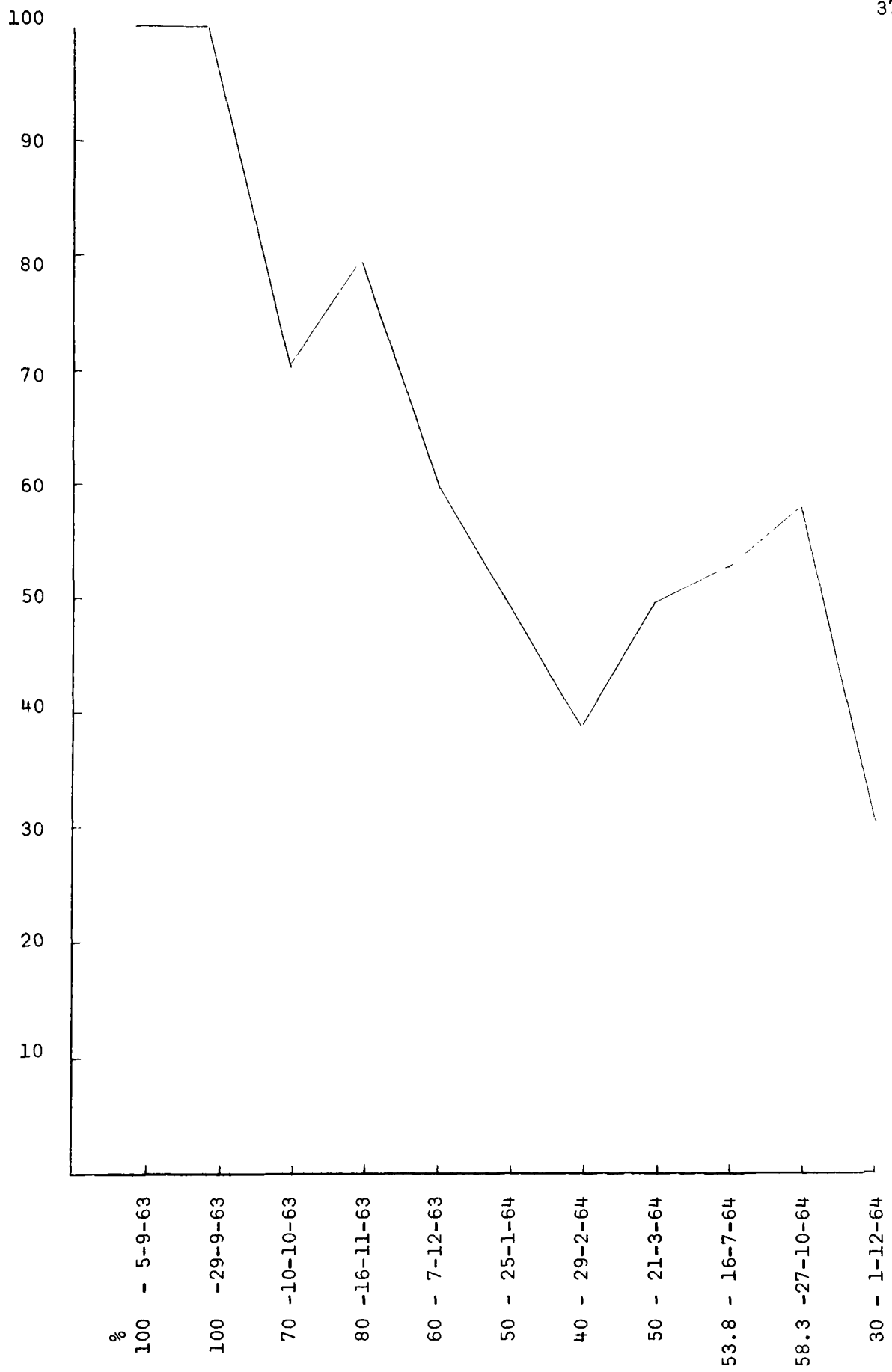
Nous avons déjà vu, au début de cette partie, l'importance du conseil tel que décrit dans la constitution du R.I.N. Dans le comté Bourget, l'association utilisa beaucoup le conseil pour prendre les décisions. F. Boudreau nous disait que l'habitude avait été prise, dès le début de la section en 1962, de convoquer le conseil au lieu de l'exécutif pour prendre les décisions. On associait plus de personnes à la décision. Ainsi, une plus grande homogénéité et efficacité était possible parce qu'un plus grand nombre de gens, au moins deux représentants par section organisée, participaient aux décisions. Comme nous le verrons plus loin, les sections étaient en fait le lieu d'application des décisions. Celles-ci,

en participant à la décision, étaient plus susceptibles de l'appliquer, parce qu'en l'acceptant, elles considéraient leur capacité de mise en oeuvre.

Les deux soucis majeurs des partis politiques québécois, la démocratie et l'efficacité, étaient théoriquement résolus. C'est un lieu commun, au Québec, que de considérer la démocratie dans un parti politique comme voulant dire que le parti appartient aux membres, qu'ils en sont les dirigeants; ce processus de prise de décision attestait d'une certaine démocratie. Un plus grand nombre de personnes participaient à la prise de décision, ce qui résolvait le problème de la démocratie, et la décision prise par les exécutants, c'est-à-dire les représentants des sections, serait exécutée, ce qui résolvait le problème de l'efficacité. Mais les décisions étaient prises par les représentants des sections organisées, les membres des sections non organisées étaient défavorisés dans ce mode de décision. Les membres qui n'étaient pas réunis en section n'avaient pas de représentants au conseil, ni de représentation directe aux prises de décisions et alors ils ne participaient pas à la vie de l'association. Cette procédure apparemment très démocratique révèle des lacunes. La démocratie n'était pas totale.

Cette habitude de réunir le conseil explique que les réunions de l'exécutif furent de beaucoup moins nombreuses que celles du conseil, de même qu'elles furent plus nombreuses alors que le conseil était en position difficile avec l'essoufflement des sections à partir de l'été 1964.

Onze réunions du conseil en un an et demi, cela fait une assez bonne moyenne pour un organe de prise de décision. On établit à 62.9% la moyenne des présences des membres du conseil à ses réunions.



Graphique III - Présence des membres du conseil de comté aux réunions du conseil de comté de l'Association du R.I.N.-Bourget.

Le graphique III nous montre l'évolution de la participation des membres du conseil à ses réunions. La courbe indique une chute continue des présences entre septembre 1963 et décembre 1964 avec quelques remon-tées. Il est facile de prévoir qu'il se serait établi une moyenne autour de 50% en se basant sur les sept dernières réunions si la même Associa-tion de Bourget avait survécu après avril 1965. On passe de 100% à 30% en un an et demi.

Cette courbe, c'est un peu l'histoire des sections de l'Associa-tion de Bourget. Au début, tout nouveau, tout beau, et ensuite c'est l'essoufflement, le manque de continuité. En parlant des exécutifs, nous avons fait remarquer l'absence de continuité de ces exécutifs. La cour-be du graphique atteste de cette faiblesse, cette fois-ci de la part des membres du conseil et également dans les sections puisque ce sont leurs représentants qui formaient le conseil, manque de continuité de l'Asso-ciation du R.I.N. du comté Bourget.

Il est à remarquer que la dernière réunion du conseil a eu lieu le premier décembre 1965 alors que c'est durant cette période qu'on a re-marqué une nette hausse aux réunions de l'exécutif. Quatre furent tenues après novembre 1964. Une chute des activités du conseil amène une hausse de celles de l'exécutif. Celui-ci doit pallier à la paralysie du conseil et par conséquent des sections.

7) Les sections

Les sections sont en fait des subdivisions de comté. Comme à tous les niveaux, elles s'élisent en assemblée générale un comité exécu-tif de cinq membres. F. Boudreau, dans un discours en 1963, précisait la notion de section:

Le nombre des sections dans un comté n'est pas limité. Il dépend, à mon sens, de trois facteurs: d'abord du nombre de membres du R.I.N. que nous avons dans un secteur précis: quartier, paroisse ou ville; en deuxième lieu, de la présence de membres capables d'assumer des responsabilités, qui ont le temps d'accepter des postes au sein du R.I.N. et en dernier, de l'aspect géographique et démographique de la section que l'on envisage de fonder, des problèmes locaux³⁵.

En fait, la section était le lieu d'exécution des projets. Les représentants des sections formaient le conseil de comté avec le comité exécutif qui coordonnait les activités de ces sections. La section participait à la décision et elle mettait en oeuvre le projet dans son territoire. Le conseil ne jouait son rôle pleinement que si les sections étaient actives et dynamiques. En résumé, avec le processus adopté dans le comté Bourget, tout dépendait de la section. Si celle-ci était active, le conseil prendrait un plus grand nombre de décisions et l'exécutif jouerait efficacement son rôle de coordination et d'initiateur auprès des sections.

En 1963, l'association acceptait que le terme section désigne les municipalités ou les unions de municipalités. On décidait donc de diviser le comté en cinq sections:

- Montréal-Nord et Rivière-des-Prairies
- Pointe-aux-Trembles et Montréal-Est
- Anjou et Montréal 5
- Saint-Léonard
- Saint-Michel.

Il s'agissait pour ces sections de prendre des initiatives de portée locale et d'intégrer le R.I.N. dans la vie politique locale. Ainsi, la section Saint-Léonard s'est-elle fixé pour objectifs principaux de lutter pour la francisation de la ville et de s'attaquer à la situation scolaire

³⁵ Archives personnelles de F. Boudreau.

qui prévalait à Saint-Léonard.

L'exécutif prit l'initiative de mettre sur pied dès septembre 1963 au moins trois sections en s'occupant de réunir les membres de ces trois sections. Les 11, 17 et 23 septembre 1963 virent la fondation de trois sections: Montréal-Nord et Rivière-des-Prairies, Saint-Léonard et Anjou-Montréal 5.

Par la suite, la section Saint-Michel fut fondée en mars 1964 de même que celle de Montréal-Est et Pointe-aux-Trembles en février 1965. Il y eut également une subdivision de section: la section Anjou-Montréal 5 fut divisée au mois de novembre 1964.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, nous avons remarqué un essoufflement des militants des sections. Ainsi, les sections Anjou-Montréal 5 et Montréal-Nord et Rivière-des-Prairies, toutes deux fondées dès septembre 1963, voient la saison estivale arrêter à tout jamais leurs activités. Après mai 1964, la section Anjou-Montréal 5 ne fait presque plus rien; seule la distribution d'exemplaires du journal L'Indépendance se fait encore, grâce à une seule personne. Après juillet 1964, la section Montréal-Nord et Rivière-des-Prairies cessait ses activités; en avril il n'y avait plus d'exécutif dans cette dernière section. Quant à la section Saint-Michel, fondée en mars 1964, elle n'a tenu aucune assemblée de membres de section et ses activités furent pratiquement nulles.

M. Guy Paquin nous faisait remarquer qu'en général seule la section Saint-Léonard était active et réalisait beaucoup de projets. Cette situation d'apathie presque généralisée dans les sections amena les membres, réunis en assemblée générale le premier novembre 1964, à confier à l'exécutif le soin d'enquêter sur les activités depuis les six derniers

mois de quatre sections mises sur pied. A cette assemblée, le président du comité exécutif s'engagea à visiter toutes les sections dans le but évident de ressusciter les sections.

Ce ralentissement des activités des sections a commencé avec le début de la saison estivale en 1964. Au Québec, la saison estivale semble être un frein aux activités d'un parti. En effet, un parti de masses, comme se voulait le R.I.N., souffre de cette saison parce qu'il est alors difficile de mettre sur pied des projets et de conserver le militantisme des membres. Un militant du Parti Québécois apportait une confirmation nouvelle à cette hypothèse, nous faisant remarquer quelques mois avant l'élection générale de 1970 qu'il craignait que le scrutin n'ait lieu qu'en septembre 1970 parce qu'alors le militantisme aurait été très relâché durant l'été. Nous notons également qu'entre le 21 mars 1964 et le 27 octobre 1964, il n'y eut qu'une seule assemblée du conseil, le 16 juillet. Les vacances font cesser toutes les activités du parti et à l'automne il faut tout recommencer: restructurer, reconvoquer des assemblées de membres pour réélire les exécutifs, etc.

Les sections ont été, en quelque sorte, des échecs. Créées pour la mise en oeuvre de projets et aider les membres à militer dans leurs milieux, elles ont failli à ces tâches après un certain succès. En effet, pendant leurs six premiers mois d'existence, elles ont fonctionné assez bien et réalisé plusieurs projets. Ainsi, les différentes sections ont assuré la distribution d'exemplaires du journal L'Indépendance, organisé des assemblées de salon, des assemblées publiques (à Montréal-Nord), publié des annonces dans un journal local (à Saint-Léonard), participé à des élections municipales, etc. Puis, ce fut l'essoufflement.

Dans notre cas, l'essoufflement était dû à un faible militantisme: toujours les mêmes personnes prenaient les décisions au conseil et les exécutaient au niveau des sections. Le cas de la section Anjou-Montréal 5 est frappant à cet égard. A chaque conseil, le rapport de la section mentionnait la distribution d'exemplaires du journal L'Indépendance, faite par une seule personne. Cette personne participait aux délibérations du conseil et réalisait elle-même la distribution de plusieurs centaines de ces exemplaires régulièrement.

Les sections, comme d'ailleurs les exécutifs, démontraient un manque de permanence et de continuité. Une seule section a vraiment assuré une continuité de son action, c'est-à-dire qu'elle a toujours fonctionné régulièrement, celle de Saint-Léonard, où se regroupaient le plus grand nombre de militants, quatre sur les huit que nous avons dénombrés plus haut.

Les autres sections sont mort-nées comme celle de Saint-Michel et Montréal-Est et Pointe-aux-Trembles, ou ont considérablement ralenti leurs activités comme celles d'Anjou-Montréal 5 et Montréal-Nord et Rivière-des-Prairies. La première conséquence de tout cela fut l'augmentation du rôle de l'exécutif après novembre 1964 aux dépens du conseil qui se trouvait alors voué à l'impuissance. L'exécutif dut pallier à la faiblesse du conseil en tentant de le reconstituer en remettant sur pied les sections.

8) Les comités

Il existait un autre élément structural dans les associations locales: les comités. C'était une structure informelle, c'est-à-dire non prévue dans la constitution du parti. Elle n'existait pas non plus dans

tous les comtés. Il s'agissait en fait de structures fonctionnelles pour la réalisation de certaines tâches, de certains projets. Certains individus acceptaient de s'occuper d'un problème en particulier. Souvent, c'était une répartition des tâches entre les membres du comité exécutif.

Tout ceci fit qu'on vit entre septembre 1962 et avril 1965 la création de dix comités: le comité de recrutement, d'information, de vigilance, de la constitution, de recherches électorales, politique, d'action électorale, des finances, de propagande et d'organisation du congrès. Ces comités furent tour à tour créés puis dissous.

Cependant, dans les documents à notre disposition, nous ne retrouvons que deux réunions de comité; les deux ont été tenues par le comité politique. Ce comité ainsi que le comité de recherches électorales ont présenté des rapports au conseil de comté. Le premier, qui s'était donné comme but l'éducation politique et la politisation des membres, l'étude du programme dans des assemblées de section et la modification du programme si nécessaire par des propositions au congrès national, présenta un rapport de ses deux réunions ainsi que les opinions émises sur les principaux sujets discutés. C'est ce comité qui présenta une recommandation sur la violence. Cette recommandation disait que:

(...) le R.I.N.-Bourget pourrait (...) réaffirmer sa foi en la démocratie afin de rassurer tous ses milliers de partisans dans le comté de Bourget sur l'engagement irrévocable des membres du R.I.N. dans leur comté vis-à-vis l'électoralisme³⁶.

Le second présenta un rapport qui était en fait un rapport d'inactivité.

Nous savons également que le comité d'organisation du congrès a effectivement fonctionné. Le comité avait été chargé par le conseil régional d'organiser le congrès régional de mai 1964. Un comité composé de

³⁶ Archives personnelles de F. Boudreau.

membres du comté s'est acquitté de sa tâche.

Quant aux autres, ce furent des comités mort-nés qui ne tinrent aucune réunion, ni ne présentèrent de rapport au conseil. Bien que constitués, ils n'ont jamais fonctionné. Il semble encore que le même problème de manque de personnel se soit présenté pour ne pas faire fonctionner les comités. Nous avons constaté que le problème du militantisme avait ralenti les activités de l'association. Cependant, la faiblesse de ce militantisme n'est pas la seule raison du ralentissement de l'activité de l'association. Les finances ont aussi contribué à rendre plus difficile la réalisation de certains projets. L'association manquait de bras, nous l'avons vu; elle manquait aussi de moyens financiers.

9) Les finances de l'association de comté

L'analyse des rapports financiers de l'Association du R.I.N. dans le comté Bourget, entre le 19 octobre 1963 et le 4 avril 1965, nous indique que le capital-argent, à chaque fin et à chaque début d'exercice financier, n'était pas très important. Ce capital a varié entre \$0.83 comme montant minimal, le 1er mai 1964, et \$40.42 comme montant maximal, le 19 octobre 1963. Le tableau 1.4 nous indique les états financiers de l'association à travers les rapports financiers faits devant le conseil de comté.

Il faut préciser qu'il peut y avoir pendant un exercice financier des revenus et des dépenses qui peuvent être supérieurs au capital en caisse à la fin d'un exercice financier. Cependant, il ne semble pas que ceci ait été le cas après le 19 octobre 1963.

TABLEAU 1.4

Etats financiers de l'Association du R.I.N.
du comté Bourget

Date des rapports	Capital-argent en caisse
19 octobre 1963	\$40.42
16 novembre 1963	\$30.48
7 décembre 1963	\$19.53
1er mai 1964	\$ 0.83
16 juillet 1964	\$ 9.83
27 octobre 1964	\$26.98
1er décembre 1964	\$24.18
4 avril 1965	\$16.43

En effet, avant le 19 octobre 1963, pendant que l'association était encore la section de Bourget du mouvement du R.I.N., la perception de la cotisation se faisait à la base. Ainsi, la section enregistrait le total des sommes réunies par la collecte des cotisations et redonnait à l'organisation régionale et à l'organisation nationale leur part respective, qui en fait totalisait l'ensemble de la cotisation. Après une réforme administrative, les revenus de la cotisation étaient perçus par le national qui faisait la redistribution.

Ainsi, le R.I.N.-Bourget dut se contenter de sommes minimes.

A) Provenance des fonds

Si l'on se fie aux rapports financiers, il y a quatre sources principales de fonds: les cotisations, les collectes faites aux assemblées, les dons et la vente de matériel (livres, brochures, etc.).

Avant juillet 1964, l'association du comté ne recevait rien des cotisations des membres. Le partage de la cotisation se faisait ainsi:

national \$2.50 + régional \$2.50 + le journal \$2.00. Total: \$7.00

En juillet 1964, un accord fut conclu entre la région de Montréal et les associations locales. La région accordait \$1.25 pour chaque membre au comté où le membre était enregistré, sous forme de crédit, et conservait \$1.25 pour ses activités. L'association ne bénéficiait pas d'un revenu monétaire liquide, mais d'un crédit sur les finances de la région. Il ne pouvait donc y avoir d'accord sur le partage des cotisations entre l'association et les sections.

Les trois autres sources apportèrent des revenus liquides à l'association. Mais ces revenus n'étaient pas énormes. Ainsi, le rapport financier du 16 novembre 1963 fait état de revenus totaux de \$8.00, celui du 7 décembre 1963 de \$35.00, celui du 31 décembre 1963 de \$14.00 et celui du 16 juillet 1964 de \$9.00. Ces sommes provenaient soit de dons, soit de bénéfices réalisés à un super-causerie, soit de ventes d'objets et d'une ristourne de l'organisation régionale.

Ceci explique que l'on ait proposé la mise sur pied d'un comité des finances pour aller chercher de l'argent par tous les moyens légaux possibles: le renouvellement des cotisations, des souscriptions à la caisse du comté, etc. Dans cette recherche de fonds, les sections étaient pleinement indépendantes. Elles pouvaient organiser les activités qu'elles voulaient à condition de ne pas engager financièrement l'association de comté.

Le crédit ouvert au comté par la région à partir des revenus des cotisations était très important pour l'organisation locale qui avait intérêt à recruter le plus de membres possible et à assurer le renouvellement pour augmenter ainsi son crédit qui lui permettait de se procurer le matériel de propagande qui lui était nécessaire. La cotisation demeurait donc, à cause de ce crédit, une source de première importance pour

l'association.

Ceci rejoint un des critères du parti de masses énoncés par Duverger. Ce dernier écrit:

Au point de vue financier, le parti repose essentiellement sur les cotisations versées par les membres: le premier devoir de la section est d'en assurer le recouvrement régulier³⁷.

L'association, bien que ne reposant pas uniquement sur les cotisations des membres, se finançait par ses membres, soit par leurs cotisations, soit leurs dons, ou encore par les activités mises sur pied par l'association pour assurer son financement auxquelles les membres participaient, tels les soupers, etc.

B) Les dépenses

Les rapports financiers ne nous permettent pas de préciser où va l'argent. En général, les dépenses payées à l'aide du crédit ouvert au secrétariat régional n'apparaissent pas dans ces rapports. Evidemment, avec la faiblesse des moyens, les dépenses doivent être assez limitées.

La majeure partie des dépenses était concentrée dans des locations de salles et les dépenses de secrétariat et d'imprimerie. Il s'agissait de louer des salles pour les assemblées publiques ou de membres. Ces réunions se tenaient parfois dans des locaux du R.I.N., parfois aussi dans des salles d'école et des restaurants. Convoquer une réunion de membres, c'était informer les membres de cette réunion. L'information est une des premières conditions de la démocratie. Les frais de poste étaient assez élevés de même que les frais d'imprimerie. C'est ce que nous

³⁷ Duverger, op. cit., p. 84.

appelons les dépenses de démocratie³⁸. Il semble bien que ces dépenses de démocratie aient absorbé une grande part des revenus et du crédit du comté à la région. Ce manque de fonds faisait que certaines mesures de démocratie étaient négligées. Ainsi, à l'assemblée du conseil de l'association, tenue le 25 janvier 1964, on explique que:

Les rapports des assemblées du conseil ne seront pas imprimés, ni distribués aux membres, tant qu'il n'y aura pas de nouvelle secrétaire et plus d'argent³⁹.

Il y avait une faiblesse du militantisme dans l'association; il y avait aussi une absence de moyens financiers.

Cependant, il n'y avait pas une décentralisation financière absolue. Les associations locales étaient libres d'organiser les activités lucratives qu'elles voulaient, mais elles ne percevaient aucun montant de la cotisation de membres. Ce ne fut que par la volonté de la région qu'elles ont pu recevoir une part de la cotisation, mais encore là, sous forme de crédit. Mais la situation générale de faiblesse financière du R.I.N. faisait en sorte que l'association de comté ne se trouvait pas défavorisée par rapport à la région ou au national qui eux aussi manquaient de moyens financiers.

Il n'en demeure pas moins que la structure financière du R.I.N. était relativement décentralisée. Les caisses de comté étaient indépendantes de la caisse nationale, comme ce sera le cas lors de la campagne

³⁸Nous entendons par l'expression "dépenses de démocratie" celles qu'une association doit faire pour assurer le fonctionnement de l'association selon des principes démocratiques. Ainsi, la tenue d'une assemblée pour consulter les membres ou élire les dirigeants, exige des moyens financiers pour défrayer les coûts tels la location de salles, la convocation des membres.

³⁹Archives personnelles de F. Boudreau.

électorale. Chaque comté pouvait organiser et choisir ses propres modes de financement; ainsi, le comté Fabre avait mis sur pied un système de ristourne avec quelques commerçants; le comté Deux-Montagnes a organisé une soirée de théâtre dans un village.

10) Les activités d'une association de comté

Etudier les activités d'une association de comté, c'est en somme se demander si elle a rempli ses fonctions. L'article IV, 2, a de la constitution du R.I.N. énumère les diverses fonctions de l'association. L'organisation de comté doit exécuter les décisions des régions, du conseil central et de l'assemblée générale:

- planifier et coordonner l'activité de toutes les sections comprises dans son territoire;
- prendre des initiatives de portée plus générale et dépassant les cadres d'une section;
- organiser ou réorganiser toutes les sections n'ayant pas de comité exécutif ou ayant un comité exécutif incomplet ou ne fonctionnant pas pour quelque raison;
- administrer ses propres finances.

Cet article établit une liaison de type vertical dans la structure du parti, c'est-à-dire "celle qui unit deux organismes subordonnés l'un à l'autre"⁴⁰, lorsqu'il stipule que les organisations de comté doivent exécuter les décisions des régions, du conseil central et de l'assemblée générale. Cette même liaison envers les organismes supérieurs se retrouve à tous les niveaux. L'organisation respecta les consignes du parti et se

⁴⁰ Duverger, op. cit., p. 67.

joignit à la région de Montréal et au R.I.N. National pour manifester à la Place des Arts et devant la C.E.C.M. en 1963. Cependant, cette liaison verticale était adoucie par le fait que l'organisation de comté participait aux décisions prises par le conseil régional par la présence de deux représentants. Malgré les liaisons verticales formelles et l'emploi de la délégation⁴¹ pour former les instances supérieures, le conseil régional, il y avait des liaisons horizontales informelles entre les différents comtés. Ainsi, souvent, plusieurs associations s'unissaient pour une activité quelconque, bien précise. Des liens d'amitié et idéologiques faisaient que quelques exécutifs établissaient des liaisons assez fréquentes entre eux. Théoriquement, il n'y avait qu'une liaison verticale dans le R.I.N., en fait il y avait également une liaison horizontale, c'est-à-dire une "liaison entre deux organismes placés sur un même pied"⁴².

L'organisation avait également pour tâche la planification et la coordination de toutes les sections de son territoire. Cette idée de planification et de coordination fut à l'ordre du jour des réunions du conseil de comté à plusieurs reprises. Ainsi, le 4 avril 1965, on parlait d'un plan annuel et, le 21 avril 1965, il y eut la présentation d'un plan d'action. Sur ce point, l'organisation a tenté quelque chose, mais en fait il y eut peu de coordination, car l'exécutif était bien plus préoccupé à organiser et réorganiser toutes les sections et les inciter au militantisme qu'à planifier des projets dont la réalisation était incertaine.

⁴¹ Au R.I.N., les organismes supérieurs étaient composés par des délégations. Ainsi, le conseil régional était formé de représentants de chaque association de comté de la région, et du comité exécutif régional.

⁴² Ibid.

Cette tâche de l'organisation et de la réorganisation des sections fut assez bien remplie. Ainsi, c'est l'exécutif qui fixa les dates des réunions de formation des trois premières sections; il fit de même pour la formation de la section Saint-Michel. En mars 1965, l'assemblée générale demanda à l'exécutif d'enquêter sur les activités des sections et, le 21 avril, l'exécutif annonçait des rencontres avec deux sections pour les remettre sur pied.

Il en va de même pour les initiatives de portée plus générale et dépassant le cadre des sections. L'association prit position sur les questions de l'étatisation de l'électricité, de la Place des Arts, sur la grève à La Presse, à laquelle elle fit un don symbolique au syndicat, de même que lors de la grève en 1964 à la Irving Oil. L'association a également, comme nous l'avons vu, administré ses propres finances. Elle avait à cet égard une complète autonomie quant à l'utilisation des sommes qu'elle réussissait à amasser.

Les sections avaient des fonctions à remplir. Elles devaient exécuter les décisions des comtés, régions, etc. On retrouve ici la même liaison verticale envers le comté, que celui-ci envers les régions, que celles-ci envers le conseil central et ce dernier envers l'assemblée générale. Elles devaient également prendre des initiatives de portée locale.

Sur ce dernier point, les sections furent assez actives. La section Saint-Léonard s'est préoccupée de la question scolaire dès l'automne 1963 et elle a commencé à faire des pressions sur la commission scolaire et le conseil municipal en faveur de la francisation de la ville. La section Saint-Michel a participé à l'élection municipale, de même que la section Montréal-Nord qui a appuyé un candidat à l'échevinage; la section Anjou-Montréal 5 est intervenue auprès du conseil municipal sur une

question locale.

Elles ont travaillé à diffuser localement l'idée de l'indépendance par la publication régulière d'annonces dans un journal local, la distribution d'exemplaires du journal L'Indépendance, par des "assemblées de salon" et trois assemblées publiques. Evidemment, toutes ces activités visaient à assurer le parti de l'appui du plus grand nombre d'électeurs possible dans leur territoire.

Dans l'ensemble, l'organisation et les sections ont rempli leurs principales tâches. Mais c'est dans la réalisation de ces tâches que des failles se sont produites. Dans la réalité, il a été difficile de réaliser pleinement l'idéal, pour plusieurs raisons dont l'absence de militants pour mettre en oeuvre des projets, la faible continuité des exécutifs à cause des démissions, l'essoufflement des militants après quelques mois d'action, ce qui a provoqué l'effondrement des sections.

Andrée Ferretti⁴³ s'attaquait à la discontinuité de l'action du parti. Dans un texte de la commission de la constitution, présenté au congrès de la région de Montréal en mai 1967, elle écrivait:

Depuis qu'il existe, du temps qu'il était mouvement de pression comme depuis qu'il est devenu parti politique électoral, toute l'activité du R.I.N. n'a été qu'une suite discontinue d'actions organisées et accomplies pour répondre à des besoins immédiats créés par les événements particuliers⁴⁴.

Dans ce texte, elle s'attaquait surtout à la discontinuité de l'activité au niveau de l'organisation nationale et régionale. Cependant, nous

⁴³ Andrée Ferretti. Militante du R.I.N., elle fut membre de l'exécutif régional (Montréal) en 1967 et vice-présidente du R.I.N. en octobre 1967. En mars 1968, elle quittera le R.I.N. à la suite de dissensions internes au sein du comité exécutif national.

⁴⁴ A. Ferretti, Commission de la constitution, R.I.N., mai 1967, archives de F. Boudreau.

sommes à même de constater que cette discontinuité existait aussi au niveau local. Cette absence de suite, de stratégie à long terme, semble s'être manifestée aux trois niveaux d'organisation. Andrée Ferretti ajoutait :

Nous nous sommes jusqu'à maintenant laissés porter par les circonstances plutôt que d'essayer de prévoir les événements, d'agir sur les événements. Notre organisation fut donc commandée par le type d'action qu'à un moment ou l'autre on croyait efficace d'entreprendre pour s'attaquer à une situation particulière plutôt que d'inscrire chaque action dans une stratégie globale⁴⁵.

Nous avons vu le peu de stratégie à long terme, de plans d'action, et d'objectifs que l'Association du R.I.N. du comté Bourget s'est donnés. Il en fut de même pour le comté Olier. Il semble que les objectifs et les plans d'action aient été très peu suivis si l'on constate ce qui s'est produit dans Bourget, et si l'on se réfère au texte d'Andrée Ferretti.

Pendant l'hiver 1963-64, l'ensemble des organismes a bien fonctionné mais c'est à la fin de cette période que se sont manifestés les premiers signes d'essoufflement. Dès l'automne, la reprise se fit au ralenti et c'est pendant la période 1964-65 que les activités et la vie régulière du parti ont diminué. Nous assistons alors, à l'exception de la section Saint-Léonard, à la mort des sections que le comité exécutif a tenté de remettre sur pied soit en réunissant les membres des sections, soit en créant de nouvelles sections. C'est pendant cette période que les exécutifs ont démissionné fréquemment. Ainsi, nous avons assisté à la création de deux exécutifs provisoires en décembre 1964 et en janvier 1965 avant de voir se créer un nouvel exécutif selon les procédures

⁴⁵ Ibid.

régulières (élection par l'assemblée générale) en avril 1965.

Cependant, malgré l'essoufflement, le manque de continuité, l'Association du R.I.N. dans le comté Bourget a quand même eu une vie parfois active, parfois lente pendant près de trois ans. Le redécoupage électoral de 1965 mit un terme assez long aux activités de l'Association de Bourget; le comté fut divisé, selon la carte électorale nouvellement en vigueur, en quatre comtés nouveaux: Lafontaine, Bourassa, Olier, Bourget.

11) Relations entre l'association locale et les organes supérieurs

Il s'agit ici essentiellement des relations entre l'association de comté et l'organisation nationale et régionale. Nous avons vu plus haut les liens verticaux qui existaient au R.I.N. entre les différents niveaux d'organisation et le degré de décentralisation.

En fait, il existait très peu de liens directs entre l'association locale et l'organisation nationale. Les liens les plus directs étaient établis surtout au congrès national annuel. Ce congrès était composé de membres du R.I.N. qui avaient droit de parole, et des délégués des comtés et régions organisés qui avaient droit de vote. Le comité exécutif national était élu par les délégués de comté qui, en fait, étaient en général les membres des exécutifs des associations locales. Les délégués prenaient les décisions quant aux politiques du R.I.N.; ainsi, ils adoptaient les différents articles du programme, les amendements à la constitution et décidaient de la politique à suivre sur certaines questions.

L'organisation centrale était surtout en liaison avec les organisations régionales. Il en était de même pour l'association locale. Celle-ci avait surtout des liens avec l'organisation régionale. On sait que

le conseil régional était composé de deux représentants par comté organisé et du comité exécutif régional. Les associations de comté n'avaient, durant l'année régulière, que des contrats indirects avec l'organisation nationale.

Les relations de l'organisation régionale et des associations locales étaient fréquentes par le fait que les représentants des associations de comté siégeaient au conseil régional et prenaient les décisions sur la politique de la région. Chaque organisation de comté bénéficiait d'un crédit financier auprès de l'organisation régionale. De plus, l'organisation régionale offrait divers moyens techniques: machine à polycopier, dactylos, locaux, centralisation des données locales. Ainsi s'établissaient des relations personnelles.

Dans le cas précis des organisations du R.I.N. dans Bourget et Olier, les relations avec les organismes supérieurs étaient plus faciles du fait de la présence de F. Boudreau qui avait été président de l'organisation régionale de 1965 à 1967, ayant été auparavant vice-président régional en 1964. En sa qualité de président de la région, il siégeait au conseil central. Sa présence pouvait permettre des relations plus faciles avec les organisations supérieures.

Il faut dire qu'au R.I.N. une bonne organisation régionale compensait pour la faiblesse des organisations locales. C'est ainsi qu'à Montréal, malgré la faiblesse de ces organisations, l'idée de l'indépendance n'a cessé de faire des progrès; le R.I.N. a été constamment présent dans l'actualité politique à Montréal. Evidemment, les bureaux centraux du parti étaient situés à Montréal, mais il faut mentionner qu'à Montréal l'organisation régionale a toujours été active et dynamique. Cette dernière pouvait compter sur un excellent groupe de dirigeants et de militants qui possédaient

des moyens financiers et techniques que les associations locales n'avaient pas. C'est l'organisation régionale qui a assuré la permanence du R.I.N. avant et après la période électorale dans la région de Montréal.

Pendant la campagne électorale de 1966, l'organisation régionale fut tout à fait inactive. Par contre, toute l'activité du parti était centrée sur l'organisation nationale et les organisations locales. L'organisation régionale a repris la prépondérance sur les associations locales après les élections de juin 1966. Nous avons vu que, dans Olier, la première des assemblées générales n'eut lieu qu'en septembre 1967. Comme nous le verrons, avant les élections de juin, ce fut l'organisation régionale qui incita l'organisation du comté Olier à procéder à une convention. L'organisation régionale s'occupa de la réorganisation des associations de comté dans la région de Montréal après la réforme de la carte électorale en 1965.

Nous constatons donc que le R.I.N. avait une organisation sur trois niveaux: le niveau national, le niveau régional et le niveau local, mais qu'en réalité deux seulement, le niveau national et le niveau régional, du moins pour la région de Montréal, fonctionnaient bien, alors que les associations locales semblent avoir été à la remorque de l'organisation régionale, celle-ci s'étant occupée d'assurer la permanence de l'organisation riniste à Montréal avant et après l'élection de 1966. C'est du moins une hypothèse que nous émettons, mais seules quelques autres monographies d'associations locales et une étude structurelle de l'organisation régionale de Montréal pourraient nous donner une réponse substantielle sur cette question.

Nous avons émis l'hypothèse qu'une des causes majeures de la disparition du R.I.N. a été la faiblesse du militantisme de ses membres

au niveau local. Cette hypothèse rejoint ce que nous disons présentement. Il semble que les associations locales n'aient pas réussi à se doter d'une organisation efficace et qu'en fait c'est l'organisation régionale qui a assumé la réalité et la présence du R.I.N. dans Montréal. Nous ajoutons l'hypothèse suivante qui en fait complète la première:

l'incapacité des associations locales à se doter d'une organisation solide et efficace pour assurer la présence du parti, a entraîné la disparition du R.I.N. de la scène politique québécoise.

Les liens entre l'association de comté et l'organisation régionale à Montréal étaient donc très étroits et quasi-permanents.

En plus de ceux qui s'établissent au niveau du conseil régional, il y avait des liens issus du congrès régional qui élisait bien sûr l'exécutif régional, mais aussi précisait l'orientation politique de l'organisation régionale. Il s'ensuivait donc que les associations de comté avaient l'occasion d'influencer l'orientation politique de la région de Montréal, une des plus importantes organisations régionales au R.I.N., sinon la plus importante. Ces associations, en élisant l'exécutif et en discutant les questions de politique interne et externe, définissaient en quelque sorte la position de l'organisation régionale au conseil central, organe suprême entre les congrès nationaux.

Nous avons mentionné plus haut que les organes supérieurs du parti n'intervenaient pas dans le choix des dirigeants locaux. Ils ne pouvaient pas intervenir directement, mais indirectement sur les membres réunis en assemblée générale. Ils pouvaient influencer les options de ceux-ci. Une telle intervention n'eut lieu qu'une fois dans notre cas, à notre connaissance, plus précisément dans l'Association du comté Olier, lors de la

crise Ferretti, à l'assemblée générale du 23 février 1968.

Cette assemblée générale avait été tenue, à la suite d'une décision du conseil central, à l'effet qu'il y aurait un congrès spécial au mois de mars et que tous les délégués (en fait les exécutifs de chaque association de comté) devaient être réélus par l'assemblée générale en vue du prochain congrès national. Les deux clans, celui de Bourgault et celui de Ferretti, avaient décidé de s'affronter définitivement au congrès spécial. Chaque groupe tentait alors d'obtenir le plus d'appuis possible au congrès et participait aux assemblées générales décrétées pour l'élection des délégués. Dans le comté Olier, les deux clans se retrouvèrent: le clan Ferretti était largement représenté par le directeur national O'Leary, le président de l'organisation nationale de Montréal, Laurent Bourdon et un directeur régional, Luc Racine, auxquels s'ajoutaient quelques sympathisants "ferrettistes". Le clan Bourgault était représenté par J.J. Bégin.

Evidemment, la pression du groupe Ferretti était importante. Cependant, une résolution fut acceptée par l'assemblée limitant le droit de parole aux membres résidants du comté et aux directeurs nationaux.

L'assemblée accorda les cinq postes électifs aux partisans du groupe Ferretti.

Nous avons là un exemple où des membres du comité directeur national et de l'organisation régionale viennent assister à une élection des dirigeants d'une association locale. Cela n'est pas contraire. Le choix demeurerait celui des membres. Evidemment, il y avait possibilité d'influence indue de la part des organismes supérieurs. Mais, justement, dans ce cas présent, ceux qui assistaient à cette assemblée en observateurs le faisaient surtout en tant que membres d'un des deux clans. Ce

n'était pas en soi une intervention des organes supérieurs. Les deux clans tentaient alors de s'assurer le maximum d'appui; c'était plus l'intervention des deux clans que des dirigeants nationaux ou régionaux.

Conclusion

Cette section nous amène à plusieurs conclusions. En nous référant à Maurice Duverger, l'étude des structures et du fonctionnement de l'Association du R.I.N. de l'ancien comté Bourget nous permet de constater que le R.I.N. était un parti qui reposait sur la section. Bien qu'on utilisait le terme "association de comté", cette expression correspond à la même réalité que celle décrite par Duverger.

Duverger décrit ainsi la section:

(...) une section n'est qu'une partie d'un ensemble, dont l'existence séparée n'est pas concevable (...) la section cherche à faire des adhérents, à multiplier leur nombre, à grossir ses effectifs. Elle ne dédaigne pas la qualité; mais la quantité lui importe avant tout (...)

Enfin, la permanence de la section s'oppose à la semi-permanence du comité. En dehors de la période électorale, celui-ci vit une phase d'hibernage, où ses réunions ne sont ni fréquentes, ni constantes. Au contraire, l'activité de la section, évidemment très grande aux temps électoraux, demeure importante et surtout régulière dans l'intervalle des scrutins⁴⁶.

Le R.I.N. reposait donc sur des "sections" bien qu'on employait l'expression association de comté. L'Association du R.I.N.-Bourget a eu des activités importantes et régulières en dehors de la période électorale; ses réunions ont été assez fréquentes; elle a visé à grossir ses rangs par le recrutement. En somme, son activité de 1962 à 1965 fut permanente. Elle rejoint en cela la description de la section par Duverger.

Parti de sections, mais aussi parti qui se voulait démocratique.

⁴⁶Duverger, op. cit., pp. 41-42.

Au Québec, généralement on entend par parti démocratique que le parti appartient à ses membres, qui élisent les dirigeants, participent à la direction du parti, décident en congrès de l'orientation et du programme du parti et financent ses activités.

Le R.I.N., pour respecter ces règles de démocratie, avait adopté certaines procédures, comme l'élection d'une partie de l'exécutif par les membres réunis en assemblée générale, la remise du processus décisionnel entre les mains du conseil de comté, et la pratique informelle de la convocation de façon assez régulière de l'assemblée générale, ce qui permettait une certaine participation; enfin, le financement était fait par les membres. A cet égard, l'association était libre de toute ingérence. Mais cette liberté était le fruit d'une caisse très modeste.

Démocratique, certes, mais avec des tendances oligarchiques. Ainsi tous les membres de l'exécutif n'étaient pas élus par l'assemblée générale. Seulement trois passaient par cette procédure, les deux autres étaient choisis par le conseil de comté. Ceci révèle un manque de confiance envers les membres. On se méfiait des choix de l'assemblée et on permettait aux dirigeants de choisir deux membres de l'exécutif, ce qui pouvait ouvrir la voie à la constitution d'une véritable oligarchie. Un membre refusé par l'assemblée pouvait être choisi par le conseil. Les dirigeants pouvaient ainsi se protéger entre eux; de plus, il fallait éviter certaines candidatures. Ainsi, on voulait tempérer la naïveté possible de l'assemblée générale par le conseil de comté qui serait plus froid devant les candidatures et plus apte à choisir selon leurs véritables valeurs.

De même, dans le processus de prise de décision, l'absence des représentants des sections non organisées au conseil excluait une bonne

partie des membres de la vie régulière de l'association. Mais, en fait, ceci était plutôt le fait de l'absence de militantisme que des structures elles-mêmes.

Car, en fait, le R.I.N. était démocratique pour les militants. M. Guy Paquin, l'un de nos informateurs, nous faisait remarquer que toute personne qui voulait participer à la vie du comté pouvait jouer le rôle qui lui convenait; cependant, il nous faut rappeler le faible taux de militantisme. Il n'y avait qu'une dizaine de militants tout au plus dans l'association. Ceux-ci dirigeaient et exécutaient avec l'assentiment tacite de la majorité des membres. La faible participation des adhérents aux assemblées confirme ceci. C'était presque une oligarchie. Qu'en aurait-il été si nous avions décelé un taux plus élevé de militantisme? Aurions-nous découvert des tendances oligarchiques?

C'est à cette absence de militantisme que nous attribuons la mort du R.I.N. Ce n'est pas la seule cause, mais nous la considérons comme très importante. Quand le militantisme est trop faible, un parti a de la difficulté à conserver son homogénéité. Un parti de masses a besoin de ce militantisme, et le R.I.N. se prétendait parti de masses.

Au terme de cette section, nous pouvons dégager certains critères qui rapprochent le R.I.N. de la définition du parti de masses. D'abord disons que, comme tout parti de masses, le R.I.N. repose sur la section (dans notre cas, appelée l'association de comté). L'ensemble de l'organisation est fortement articulé en ce sens que l'organigramme est bien défini et que chaque association ne pouvait s'organiser comme elle le voulait. L'ensemble de la réglementation, procédures d'élection de l'exécutif, constitution des organes d'une association, etc., était respecté.

Le mode d'adhésion correspondait à celui d'un parti de masses; l'adhésion était ouverte et formelle bien que les conditions n'étaient pas très rigides. A ce dernier critère, il faut ajouter le financement qui était assuré par l'ensemble des membres par la cotisation.

A la faveur d'une articulation forte, le parti était centralisé. Le degré de centralisation et de décentralisation est lié à la répartition des pouvoirs entre les divers échelons. Les associations locales possédaient une bonne part d'autonomie; la caisse du comté était indépendante des caisses nationale et régionale; grande autonomie également pour les activités locales, et aucune intervention des organismes supérieurs dans le choix des dirigeants de l'association. Cependant, les associations locales étaient soumises aux décisions des organismes supérieurs. Les décisions essentielles étaient prises par les organismes supérieurs. C'était un parti centralisé, mais cette centralisation n'était pas excessive et une large part d'autonomie était accordée aux associations locales.

Enfin, le R.I.N. possédait un système de liaisons que Duverger appelle mixte, à la fois verticales et horizontales. Les liaisons verticales ou horizontales définissent des modes de coordination des éléments de base du parti. Cependant, les premières prédominent sur les secondes; la coordination vient de l'exécutif sur les sections, de la région sur les associations de comté, du national sur les régions.

Tout parti politique, de masses ou de cadres, a parmi ses activités les plus importantes la lutte électorale. Le R.I.N. avait décidé de se lancer dans la lutte électorale dès 1963. Comment le parti a-t-il affronté cette bataille? C'est le but de la prochaine section.

CHAPITRE II

LA CAMPAGNE ELECTORALE

Nous avons vu, dans le chapitre précédent, la vie régulière d'une association de comté du R.I.N. Il s'agissait pour elle d'assurer la permanence de l'organisation et de répandre dans le comté l'idéal de l'indépendance par tous les moyens à sa disposition.

Mais ceci assure l'existence d'un parti et lui permet de grossir. Cependant, le but fondamental de tout parti est la prise du pouvoir. Le parti, c'est l'instrument qui permet à un groupe d'hommes de prendre le pouvoir. Tout groupe qui veut assurer la réalisation d'un idéal doit s'organiser et tenter de parvenir à prendre le pouvoir politique.

Il en va de même pour le R.I.N. Bourgault écrivait:

Le R.I.N. doit cesser d'attendre le Messie; (...) nous devons désormais avoir la volonté du pouvoir (...). Nous voulons l'indépendance? Nous avons formé un parti politique pour la faire? Eh bien, servons-nous de l'instrument que nous avons nous-mêmes forgé¹.

Le R.I.N. avait décidé, en se transformant en parti politique, de cesser de faire des pressions pour l'avènement d'un Québec indépendant, mais de tenter de réaliser cet idéal en visant essentiellement la prise du pouvoir politique gouvernemental.

Plusieurs moyens s'offraient à cette fin; le R.I.N. avait décidé d'être un parti qui agirait dans le cadre de la légalité politique. Il acceptait les règles établies du jeu politique, pas nécessairement le style; il acceptait l'aventure électorale. Dès lors, la prise du pouvoir

¹Pierre Bourgault, "Programme politique et électoral", dans Parti Pris, vol. 1, no 3, déc. 1963, page 9.

devenait un objectif auquel devait être subordonnée toute l'action du parti comme l'affirmait son leader d'alors:

Notre action doit devenir de plus en plus électorale (...) Chaque action publique que nous posons doit désormais viser à aller chercher des votes (...). A court terme: action politique veut dire action électorale².

L'aventure électorale, pour être réussie, exige beaucoup d'un parti. Ainsi, il doit y avoir, pour chaque comté, un candidat valable, une organisation électorale efficace, des finances et enfin une activité électorale bien dirigée.

La lutte électorale est une compétition; un parti doit se doter de tous les instruments nécessaires pour survivre à la compétition. Il faut que ses forces soient prêtes à faire face à toutes les situations. L'organisation électorale, c'est une mécanique qui doit être bien huilée et qui ne doit manquer de rien pour bien fonctionner. Qu'en était-il pour le R.I.N.? C'est ce que nous étudierons dans ce présent chapitre.

1) La convention

Le choix d'un candidat à l'élection demeure le premier geste électoral d'un parti. Généralement, l'organisation se met en marche après le choix du candidat et tente de "vendre" son candidat.

Si l'on s'en réfère à Duverger, en théorie il y a deux systèmes pour le choix du candidat:

En théorie deux grands systèmes s'opposent: l'élection par l'ensemble des adhérents et la nomination par les comités directeurs³.

²Ibid., pp. 24-25.

³Maurice Duverger, Les partis politiques, p. 396.

Duverger, dans son livre Les partis politiques, classifie les partis en deux catégories: les partis de masses et les partis de cadres. Ces deux systèmes de convention correspondent à la classification des partis par Duverger: le parti de masses, qui adopterait le système de l'élection par l'ensemble des adhérents, et le parti de cadres, qui adopterait l'autre⁴.

Au R.I.N. la question du choix du candidat s'est posée le 21 novembre 1964. Le conseil central du parti adoptait une série de règlements concernant la nomination des candidats. Le texte énumère les conditions d'éligibilité du candidat et la procédure pour convoquer et tenir une convention, avec toutes les règles ou garanties pour assurer l'honnêteté et la démocratie de la convention. Le R.I.N. avait donc adopté la technique de la convention, c'est-à-dire du choix des conditions offert par les adhérents. Ce système se veut démocratique parce que le choix n'est pas alors le fait d'une oligarchie ou d'une clique quelconque mais le fait des adhérents eux-mêmes.

Duverger note que cette désignation, faite par les adhérents, peut être directe ou indirecte. Elle est directe si ce sont les adhérents qui, par un vote, désignent sans intermédiaire le candidat officiel du parti. Elle est indirecte si le candidat officiel est désigné par des délégués élus par les adhérents. Ceux-ci ne participent au choix qu'indirectement en élisant des délégués de sections ou de cellules. Au R.I.N. elle était directe, c'est-à-dire que:

Tous les membres en règle depuis 30 jours et résidant dans le comté depuis 30 jours francs avant le jour indiqué pour le début de la convention auront le droit de vote⁵.

⁴Ibid.

⁵R.I.N., Mode d'élection des candidats du R.I.N., 1964, règle V,A.

Cette restriction de 30 jours francs devait éviter ce que Duverger appelle la "chasse aux membres", c'est-à-dire un effort pour faire inscrire au parti, quelques jours avant la date du vote, le plus de gens possible pour que ces derniers votent en faveur d'un candidat en particulier. C'était un moyen d'éviter le "paquetage"⁶ d'une convention.

Le R.I.N. se voulait démocratique et parti de masses, en ce sens que ce sont les membres qui le dirigent et aussi a-t-il accepté un mode de désignation directe, par les adhérents, et non par un comité ou par des délégués-électeurs; c'était un type de convention qu'on pourrait qualifier également de "fermée" en ce sens que seuls les membres pouvaient voter. Le public sympathisant n'était pas admis à voter pour la désignation du candidat.

Ce mode de nomination fait à l'échelon local dénote également le degré de décentralisation du parti. Il n'était pas question d'un choix par la direction nationale. Les pouvoirs de celle-ci concernaient l'approbation de la tenue de la convention⁷ et seul le conseil central avait le droit de décider l'annulation d'une convention à la suite d'irrégularités graves⁸. Mais il ne faisait aucune intervention quant au choix du candidat du moins sur le plan juridique. Mais l'exécutif national intervint pour inciter plusieurs personnes à poser leur candidature dans tel et tel comté.

⁶Noyauter: au Québec, on emploie le mot "paquetage" pour montrer qu'un groupe s'assure du contrôle, dans notre cas, d'une assemblée par des moyens frauduleux et non démocratiques.

⁷Ibid., règles II,1 et 4

⁸Ibid., règle XLX.

Le R.I.N. avait donc adopté un mode de nomination correspondant à ses structures: décentralisé puisque le choix se fait à l'échelon du comté et une désignation directe par tous les adhérents, ce qui le rapprochait du parti de masses. Ceci se voulait démocratique. Du moins, cela rejoint un des critères de la démocratie selon Edgar Morin dans son livre Introduction à une politique de l'homme, soit celle de la compétition électorale pour tous les organismes de pouvoirs⁹, et de plus ce sont les membres eux-mêmes qui avaient désigné le candidat, ce qui prouvait que le parti appartenait aux membres.

Regardons maintenant ce qui s'est passé dans le comté d'Olier.

Tel que prévu par la procédure, c'est le régisseur régional (Montréal) des conventions qui s'est occupé de la régularité et de la tenue de l'assemblée. Même si, dans le procès-verbal du conseil de la région de Montréal tenu le 4 août 1965, on note que le comté d'Olier faisait partie des comtés non organisés, dans celui du 8 septembre 1965, on prévoit la tenue de la convention dans Olier le 21 novembre. Cependant, dans celui du 13 octobre 1965, le comté d'Olier est représenté à la réunion par le président de l'association de comté¹⁰. On a donc prévu une convention avant que l'association du comté ne soit mise sur pied à la suite du redécoupage électoral d'août 1965.

L'exécutif national incitait fortement les associations de comté à procéder au choix du candidat riniste dans le comté le plus tôt possible. Si l'on en croit M. Guy Paquin, l'initiative était fortement mise de l'avant par le conseil régional. Notons que c'est M. Fernand Boudreau

⁹Edgar Morin, Introduction à une politique de l'homme, Paris, Seuil, 1965, p. 97.

¹⁰Archives personnelles de F. Boudreau.

qui était à l'époque président de la région de Montréal et qui sera candidat riniste dans Olier.

Cela peut paraître suspect de voir que la convention était prévue pour le 21 novembre au conseil régional avant que l'association locale ne soit mise sur pied, et que F. Boudreau, futur candidat riniste dans Olier, soit président de l'exécutif de la région de Montréal, donc président également du conseil régional. Certes, mais il faut regarder les choses autrement. Il s'agissait pour le R.I.N. de trouver des candidats dans le plus grand nombre de comtés; il fallait faire vite parce que les élections étaient prévues pour 1966 et l'organisation électorale du R.I.N. dans les comtés n'existait pas ou à peu près pas. Le parti espérait ainsi susciter le militantisme des membres et les lancer le plus tôt possible dans l'organisation et la lutte électorale.

L'incitation à tenir des conventions venait du conseil régional et le nouvel exécutif du comté Olier a accepté de la tenir à la date prévue. Il semble que quelques membres parmi les plus militants du comté aient décidé, durant l'été, de relancer l'activité dans le comté et de tenir cette convention dans le but de créer une organisation dans le nouveau comté le plus tôt possible en vue des élections. Ceci devait évidemment être accepté par le futur exécutif. Il est à noter que l'exécutif aurait pu retarder cette convention, comme cela s'est fait dans d'autres comtés, comme celui de Saint-Jacques qui a reporté la sienne au 5 décembre 1965 alors qu'elle était prévue pour le 7 novembre 1965¹¹.

L'ensemble des règlements de la procédure fut respecté. La règle I, concernant les exigences minimales quant à l'organisation du comté,

¹¹ Procès-verbal de l'assemblée du conseil de la région de Montréal, 13 octobre 1965, archives personnelles de F. Boudreau.

stipulait ce qui suit:

Avant de tenir une convention en vue d'élire un candidat du parti aux prochaines élections générales, un comté doit avoir au moins autant de membres en règle qu'il y a de bureaux de scrutin dans le comté ou un minimum de 150 membres ou quand le comité exécutif national le jugera à propos¹².

Il semble bien que ce soit surtout la dernière partie de cette règle qui ait joué dans le cas du comté Olier. Le comité exécutif a jugé à propos qu'il fallait des candidats parce que c'était un excellent moyen de mobiliser les membres. Le parti jouant sur l'intérêt du candidat à bien paraître espérait que ce dernier mettrait sur pied une organisation électorale efficace.

Il n'y eut pas de ces tractations, de jeux de coulisse, de la manipulation par une clique, comme l'explique bien P.A. Comeau dans sa thèse sur l'association libérale dans Shefford. Dans ce cas, il semble bien qu'il y ait eu une influence indue de quelques individus ("le trio-pilier") dans le choix du candidat. Les nécessités financières de l'association (dettes de la dernière campagne et les frais de la nouvelle) n'étaient pas étrangères à ceci. Et P.A. Comeau peut conclure que "le choix du candidat officiel du parti libéral aux élections de novembre 1962 apparaît clairement comme l'oeuvre d'une équipe de dirigeants, le trio-pilier"¹³. Dans Shefford, il y avait également d'autres facteurs qui ont joué dont la personnalité du candidat, et la menace de voir se dresser les "purs" au sein du parti.

Ceci ne se retrouve pas parce que, au R.I.N., il se posait un problème de candidatures, de manque d'organisation. Il y avait une

¹²R.I.N., Mode d'élection des candidats du R.I.N., 1964.

¹³P.A. Comeau, L'organisation d'un parti politique dans un comté du Québec, thèse de maîtrise présentée à l'Université de Montréal, Montréal, 1964, p. 99.

espèce de "deadline" électoral.

L'objectif que poursuivait le R.I.N. était de présenter le plus grand nombre possible de candidats parce qu'il fallait aller chercher tous les votes, il fallait profiter de la prochaine campagne électorale pour acquérir une expérience électorale qui manquait, profiter de la disponibilité des gens pour leur faire part du projet collectif du parti et, pour bien préparer cette lutte, mobiliser les membres autour du candidat et ainsi tenter de mettre sur pied une organisation électorale efficace.

Il y avait un problème de candidatures. Si, dans les partis établis, il faut chercher le meilleur homme en regardant sa popularité, ses qualités personnelles et sa possibilité de reconnaissance envers les partisans, au R.I.N., tout en ne déniait pas ces idéaux, les membres cherchaient "un" candidat, purement et simplement. Bien sûr, les membres le souhaitent le meilleur possible. Mais, dans les circonstances, le choix était fait d'après le critère "courage" parce que les candidatures possibles étaient rares. Les autres critères interviennent lorsqu'il y a une possibilité de choix. Au R.I.N. cela ne se posait point. Il s'agissait de trouver un membre, évidemment avec le plus de "qualités électorales" possible, qui aurait le courage de se présenter candidat, d'accepter l'inévitabilité d'une défaite, de devoir quand même investir personnellement (comme nous le verrons plus loin) une certaine somme, de devoir peut-être subir un ostracisme social en s'affichant ouvertement riniste.

Ce ne fut pas un choix démocratique, ni non plus non-démocratique. Faut-il le répéter? Très peu de militants s'offraient pour être candidat; il était choisi presque automatiquement. Il n'y eut pas un seul

candidat riniste qui dût faire face à une opposition lors de la convention. Dans le comté Olier, celui qui avait manifesté son intention de se porter candidat avait été président-fondateur de l'Association du comté Bourget; il était aussi président de la région de Montréal. Il avait donc prouvé son militantisme. Il remplissait parfaitement toutes les exigences pour poser sa candidature, selon la procédure du R.I.N.¹⁴. Cela satisfaisait les militants puisque le candidat faisait partie de la vieille garde (membre du R.I.N. depuis 1962), ce qui les rassurait sur le plan partisan; il avait prouvé sa disponibilité. Pour toutes ces raisons, il fut choisi à l'unanimité candidat riniste du comté d'Olier, le 21 novembre 1965.

Le candidat du R.I.N. dans le comté Olier correspond en général à la description donnée par Robert Boily du prototype du candidat riniste¹⁵. Ce dernier caractérise les candidats rinistes comme étant des inconnus en politique, issus d'un milieu urbain, avec un degré d'instruction élevé, ayant un type d'occupation habituellement peu fréquent dans les autres partis (il précise à cet égard que 16.2% des candidats sont originaires de la classe ouvrière), jeunes (56.1% sont nés depuis 1931), sans expérience parlementaire et électorale et pas très actifs au sein des associations locales, sauf peut-être membres de la Société Saint-Jean-Baptiste.

En effet, le candidat F. Boudreau était un inconnu politiquement, n'ayant jamais fait de la politique officiellement, issu d'un milieu

¹⁴ Exigences de la règle III pour être candidat:
 - remplir toutes les conditions exigées en vertu de la loi électorale;
 - être membre en règle du R.I.N., 90 jours francs avant la date exigée pour la tenue de la convention;
 - avoir remis la candidature au président d'élection au moins 7 jours francs avant l'heure pour le début de la convention.

¹⁵ Robert Boily, "Les candidats élus et les candidats battus", dans Vincent Lemieux, Quatre élections provinciales au Québec, Québec, Presses de l'Université Laval, 1969.

urbain, son niveau d'instruction était relativement élevé (il avait complété une rhétorique); il était débardeur, donc de classe ouvrière; sans expérience parlementaire, mais il avait participé à la campagne de Chaput dans le comté Bourget en 1962; enfin, il n'était pas très actif dans les associations locales, mais membre de la Société Saint-Jean-Baptiste.

Environ 75 personnes, la plupart étant des membres résidants du comté, assistèrent à cette convention. Le président du R.I.N. adressa la parole à cette occasion. Pour l'Association riniste du comté Olier, la campagne électorale commençait.

2) L'organisation électorale

Tout groupement qui se prétend parti politique dans notre système politique et surtout dans la tradition politique au Québec présente des candidats, dans tous les comtés, dans la plupart, du moins dans quelques-uns. Présenter des candidats est ce qui officialise un parti auprès des gens qui voient alors la possibilité de voter pour un nouveau parti, et envers la loi électorale qui exige qu'un parti présente un minimum de dix candidats pour être considéré comme parti politique. Cette tâche est cependant la moins difficile à remplir.

Même s'il fallait une certaine dose de courage pour se présenter candidat riniste en 1966, cela fut fait néanmoins dans 75 circonscriptions. Avoir des candidats en liste ce n'est pas tout. Une lutte électorale, c'est un peu comme une guerre: il faut une armée et des moyens pour rendre cette armée efficace; il faut une organisation électorale et de l'argent qui permettra d'utiliser les moyens les plus perfectionnés dans la "vente" du candidat.

Voilà le problème: on peut avoir des candidats, sans organisation et sans argent. Le contraire est plutôt rare. Au R.I.N. on a réussi à trouver des candidats, mais l'organisation et les "travailleurs d'élections" semblaient faire défaut, de même que les moyens financiers.

Avec un candidat choisi longtemps avant l'élection, le parti espérait susciter la mise sur pied d'une organisation électorale et le début de la constitution d'une véritable caisse électorale. Cela permettrait également de tenter un grand effort de structuration au niveau de chaque comté, de chaque section, de chaque quartier.

Les élections étaient l'occasion idéale pour mobiliser les membres autour de cet objectif. Le candidat chercherait à mettre sur pied une bonne machine électorale et à trouver les fonds nécessaires pour défrayer le coût d'une campagne électorale.

A) Description de la "machine" électorale

La lutte électorale pour le R.I.N. était quelque chose de permanent. Mais, en novembre 1965, cela devenait un objectif à court terme; le scrutin était prévu pour le printemps ou l'automne 1966. Il fallait dès maintenant mettre sur pied une structure électorale.

Le premier geste, après la convention, fut de constituer un exécutif de l'organisation électorale. Cet exécutif comprenait quatre personnes: le candidat, l'organisateur électorale, M. Mario Vachon, également vice-président du R.I.N. du comté Olier, M. André Bigras, agent officiel et M. Guy Paquin, président de l'Association du R.I.N. du comté Olier. Dans nos interviews, il est ressorti que le poste d'agent officiel fut en réalité exercé par M. Guy Paquin. Cet exécutif était appelé

"l'organisation Fernand Boudreau" pour respecter, selon les dires de F. Boudreau, les exigences de la loi électorale.

Toutes les activités régulières de l'association furent suspendues. Seule fonctionnait "l'organisation F. Boudreau", qui était en fait l'exécutif du comté Olier auquel s'était ajouté le candidat. En fait, les réunions de l'organisation étaient celles de l'exécutif de l'association de comté et tout était centré sur l'activité électorale à entreprendre. Le mécanisme de décision passe du conseil de comté, comme nous l'avons vu avec l'Association de Bourget, à l'exécutif, plus précisément à l'organisation. L'exécutif se réunissait uniquement pour organiser les projets et faire la mise au point des préparatifs électoraux.

Il est à noter que cette organisation n'avait pas à remplir certaines obligations électorales d'un parti traditionnel, comme la nomination d'énumérateurs, de scrutateurs, de greffiers et de reviseurs officiels de la liste électorale. Ces tâches, selon la loi électorale, étaient accomplies par les deux représentants des partis traditionnels en 1966.

L'organisation centralisait toutes les actions électorales et faisait appel au bénévolat des membres pour accomplir les différentes actions projetées. La première réunion de ce comité d'organisation eut lieu le 11 janvier 1966. C'est à cette date que commence véritablement la lutte électorale du R.I.N. dans le comté Olier. On procéda à une mise au point de l'organisation, l'état du financement, les projets réalisés, etc., et ensuite les membres s'entendirent sur quelques tâches à entreprendre¹⁶.

¹⁶Archives personnelles de F. Boudreau.

On fit appel au bénévolat des membres. Pour atteindre ces derniers, le candidat, l'organisateur en chef et l'agent officiel rencontrèrent chaque membre pour les inciter à souscrire à la caisse du parti et à offrir leurs services pour les élections. Les résultats de ces rencontres ne furent pas très encourageants: très peu de membres s'offrirent à travailler activement à l'élection. Cependant, comme nous le verrons plus loin, ces rencontres ont permis de recueillir quelques dons financiers, et à quelques membres de s'offrir à travailler occasionnellement.

On voit bien que l'organisation a eu de la difficulté à rassembler beaucoup de gens et se trouve loin de l'organigramme proposé par Norris Denman qui comprend près d'une centaine de personnes, avec un organisateur, un co-organisateur, trois organisateurs adjoints, deux co-organisateur adjoints et une secrétaire-dactylo sous les ordres desquels travaillent une armée d'énumérateurs, de sollicitateurs au téléphone et de réceptionnistes-dactylos¹⁷.

Il semble bien que l'organisation rassemblait essentiellement trois ou quatre personnes auxquelles s'ajoutaient quelques bénévoles à l'occasion d'une tâche particulière. M. Guy Paquin nous a fait remarquer que beaucoup de gens qui se sont offerts occasionnellement n'étaient pas des membres inscrits. Nous avons noté également que plusieurs des personnes qui participaient à la distribution de journaux dans le comté étaient des gens qui appartenaient à une association riniste d'un autre comté, particulièrement celui de Sainte-Marie. C'est que la région de Montréal avait mis sur pied une organisation de membres pour aider les organisations de comté dans certaines tâches, comme la distribution

¹⁷Denman, Norris, Comment organiser ... une élection, Montréal, Editions du Jour, 1962, p. 24.

d'exemplaires de journal, tâches qui requièrent beaucoup de personnes. De plus, F. Boudreau, en tant que président de la région de Montréal, était en contact avec beaucoup de membres, ce qui lui permettait d'obtenir leur aide occasionnellement.

L'organisation ne possédait pas non plus de local public. Le comité électoral était situé chez les parents du candidat.

A cause du faible nombre de gens qui ont participé à cette campagne, il n'était évidemment pas question de travailler au niveau de chaque bureau de scrutin. L'organisation ne possédait pas non plus de conseiller juridique. Le candidat avait reçu de l'organisation centrale un cahier dans lequel il y avait le texte de la loi électorale et certaines explications sur l'organisation.

Le jour de l'élection, il y eut des représentants du R.I.N. dans environ un quart des bureaux de scrutin. Le frère du candidat s'était occupé d'organiser cette représentation. Trois personnes s'étaient offertes pour le transport de voteurs en automobile. Il y avait également quelques personnes au comité. L'essentiel de l'activité, le jour du vote, consista à s'assurer de ce que tous les membres et sympathisants connus se rendent voter et à empêcher le système de messagerie¹⁸ des autres partis de fonctionner. Evidemment, cela s'éloigne énormément de ce qui est présenté par Denman comme plan d'organisation, le jour du scrutin. Ce plan est très imposant et peut aller facilement jusqu'à comprendre deux ou trois cents personnes les jours de vote¹⁹.

¹⁸Messagerie: on définit ainsi le messenger d'élection "le messenger d'élection doit maintenir le contact entre la salle du comité et les bureaux de votation. Il visite chaque bureau de votation, au moins une fois l'heure (...) pour y ramasser fiches de votes, renseignements généraux, fournir du matériel aux représentants, etc.". Norris Denman, Comment organiser ... une élection, Montréal, Editions du Jour, 1962, p. 47.

¹⁹Ibid., pp. 80-81.

Avec une si faible organisation, les activités électorales du candidat riniste dans Olier ne pouvaient pas être aussi importantes que celles de ses concurrents, d'autant plus que les moyens financiers manquaient également comme nous le verrons plus loin. Les activités accomplies correspondent à la faiblesse de l'organisation et aux moyens financiers réduits.

B) Les activités électorales

Les bénévoles manquant, ce ne fut presque qu'un travail général de propagande qui s'est fait au niveau du comté. Aucun travail de révision de la liste électorale, ni de sollicitation par téléphone des électeurs n'a été fait. Il n'y eut pas non plus de porte-à-porte. Le jour des élections il n'y eut pas de sollicitation pour inviter les gens à aller voter ou pour leur offrir des services (automobile, gardienne, etc.).

Pour ce travail de propagande, on utilise principalement l'imprimé. Entre le premier décembre 1965 et le 5 juin 1966, l'organisation a réussi à distribuer quelque 26,000 exemplaires de différents numéros du journal officiel du R.I.N., L'Indépendance. Il s'agissait d'anciens numéros ou l'édition spéciale pour la campagne électorale. Il y en eut 15,000 de cette dernière édition qui furent distribués. En plus de ces exemplaires, l'organisation distribua environ 30,000 circulaires comprenant la photo du candidat, quelques thèmes électoraux et une formule de chèque détachable. Ces circulaires étaient soit distribuées en même temps que le journal, soit à la sortie des messes. On fit de même pour les tracts annonçant les assemblées publiques du candidat. Ce travail de distribution était fait le plus souvent par les trois membres de

l'exécutif de l'organisation aidés de quelques bénévoles. Il ne fut pas rare de voir le candidat distribuer seul un ou deux milliers de ces imprimés, un après-midi. En plus de la distribution de la propagande spéciale pour le comté Olier, l'organisation dut distribuer des milliers de tracts annonçant l'assemblée du R.I.N. en février 1966 qui ouvrait officieusement la campagne électorale du parti, de même que l'assemblée "monstre" au début de juin à Montréal-Nord. L'organisation comptait beaucoup sur le succès de cette dernière assemblée dans une ville voisine. Elle espérait retirer quelques effets de propagande de cette manifestation de force.

Ce qui limitait aussi l'efficacité du candidat, c'est qu'il devait souvent aller à l'extérieur du comté. Ainsi, en tant que président de la région de Montréal, il était souvent appelé à parler dans les comtés de l'île de Montréal. Il était de plus inscrit au comité des orateurs de l'organisation centrale du parti. Aussi, fut-il amené à faire quelques visites dans des comtés à l'extérieur de Montréal. Il était également chargé de l'organisation de l'assemblée "monstre" du début juin à Montréal-Nord. Tout ceci limitait énormément sa disponibilité au niveau du comté.

L'organisation tint également durant cette campagne trois assemblées publiques, publia deux annonces dans un journal local et envoya une lettre à tous les électeurs qui votaient pour la première fois.

L'énumération de ces activités de "l'organisation Fernand Boudreau" démontre bien la faiblesse de l'organisation électorale du R.I.N. Cette campagne fut certes exténuante pour les quelques personnes qui y travaillèrent activement: distribuer des journaux de porte à porte n'est pas une tâche de tout repos. Cette campagne de publicité fut très rudi-

mentaire et peu intensive.

Cependant, l'achat du matériel nécessaire, la location de locaux, la publication d'annonces dans un journal local exigent quelques fonds électoraux. La publicité d'un parti dépend, pour une large part, de l'importance de la caisse électorale. Quel fut le montant des revenus électoraux du R.I.N. dans Olier? D'où provenaient-ils? Comment furent-ils employés? Voilà des questions que nous poserons dans l'étude des finances électorales de l'organisation riniste du comté Olier en 1966.

3) Les finances et les dépenses électorales

Au congrès spécial du R.I.N. de mars 1963, tenu à la suite de la formation du Parti Républicain du Québec, le R.I.N. avait décidé de se transformer en parti politique en vue de la prise du pouvoir à Québec. Cette décision voulait dire, comme nous l'avons vu, une réorganisation du mouvement sur la base des circonscriptions électorales, la préparation d'une organisation électorale efficace, et enfin, comme corollaire, un moyen de financement électorale, c'est-à-dire une certaine forme de caisse électorale. A cette occasion il ne fut pas question de caisse électorale nationale ou locale mais cela allait de soi: pour faire des élections, il faut de l'argent. D'ailleurs, si l'on se réfère au rapport Barbeau sur les dépenses électorales, les élections au Québec coûtent très cher:

Les témoignages recueillis indiquent également que les élections provinciales au Québec coûtent plus cher que dans n'importe quelle autre province²⁰.

²⁰ Rapport du comité des dépenses électorales, Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1966, p. 257.

Il est à noter que, contrairement à certains autres partis québécois, le R.I.N. ne s'est jamais opposé fondamentalement à la caisse électorale. D'ailleurs, le mot n'a jamais été banni du vocabulaire au R.I.N.

Pierre Bourgault, dans son Programme politique et électoral, laisse entrevoir ce que serait la situation financière du R.I.N. Nous avons déjà cité Bourgault qui insistait sur la nécessité de "faire avec un dollar ce que d'autres partis font avec dix"²¹; dans ce même texte, il fait une mise au point concernant les finances du parti et sa future caisse électorale. Il écrit:

L'indépendance, qu'on le veuille ou non, se fait contre les grandes puissances financières; il est à tout le moins peu réaliste de croire que nous la ferons avec leur argent²².

Il faudra donc que le R.I.N. organise sa campagne électorale, sans trop compter sur les grandes puissances financières. Il devra utiliser à fond tout le bénévolat possible et se constituer par ses propres moyens une caisse électorale.

Lors du congrès national de mai 1965, le président du R.I.N. fixa un objectif pour la caisse électorale:

Avec \$2,000 pour chaque comté dans notre caisse électorale, notre parti fera des ravages aux prochaines élections. Pour nous \$1.00 ça vaut \$100.00 pour les autres partis, car nous pouvons compter sur le bénévolat et l'ardent militantisme de nos membres²³.

Il n'y eut pas de politique globale au R.I.N. quant à la caisse électorale. Il avait peu d'argent; le parti devait s'en remettre aux dons des membres et des sympathisants pour assurer sa survie quotidienne; il devait en être de même pour la caisse électorale: elle serait faite de dons lors de la campagne électorale. Il y eut une caisse électorale au

²¹Ibid., p. 275.

²²Ibid., p. 283.

²³Ibid., p. 295.

R.I.N. en 1966, mais il n'était pas question de distribution d'un certain montant à chaque comté. Chaque association de comté devait s'organiser elle-même pour recueillir les fonds nécessaires à une campagne. Cependant, c'était le même individu qui donnait de l'argent à la caisse nationale et à la caisse du comté. Le membre et le sympathisant étaient les seules et uniques sources de fonds électoraux pour les deux caisses. Nous reviendrons plus loin sur cette séparation des deux caisses électORALES.

Pour faire face à cet impératif électoral, l'association du comté de Bourget du R.I.N. a pensé mettre sur pied une caisse électorale dès 1963. Il s'agissait d'accumuler progressivement des petits dons et d'arriver ainsi à quelques centaines de dollars.

A) La caisse électorale du R.I.N. Bourget

Le R.I.N. devenant parti politique en mars 1963, se réorganisant au niveau de la circonscription électorale, envisageant de présenter des candidats aux prochaines élections québécoises, il lui fallait penser au nerf de la guerre, l'argent.

Le 19 octobre 1963, l'assemblée du conseil de l'Association du comté de Bourget du R.I.N., pour la première fois, inscrit à l'ordre du jour de sa réunion la question de la caisse électorale. On amorce un premier pas en acceptant de placer une boîte à la sortie de la salle, lors des assemblées publiques organisées par le comté. Cette boîte était sensée recueillir les dons de ceux qui voudraient donner à la caisse électorale. On avait refusé précédemment la collecte pour cette caisse à ces assemblées, préférant conserver les sommes obtenues par la collecte régulière aux assemblées pour les revenus réguliers du comté étant

donné que les finances du comté n'étaient pas très prospères.

Avec cette décision de créer une caisse électorale distincte du budget régulier, l'association du comté de Bourget a ouvert un compte de banque spécial. Cependant, cette question de la caisse électorale ne fut plus rediscutée. Le tableau 2.1 nous indique l'évolution des rapports de l'association de comté.

TABLEAU 2.1

Rapports financiers de l'Association du comté de Bourget du R.I.N.

Date	Montant	Date	Montant
7 décembre 1963	\$ 7.65	27 octobre 1964	\$ 11.57
31 décembre 1963	\$ 8.01	1 décembre 1964	\$ 11.57
1 mai 1964	\$ 8.01	4 avril 1965	\$ 6.32 ^a

Source: Archives personnelles de Fernand Boudreau

^a Nous ne pouvons expliquer cette différence entre le montant du 4 avril 1965 et celui du 1er décembre 1964 qu'en disant qu'on a pu utiliser cet argent pour les dépenses régulières de l'association.

On voit très bien la faiblesse de cette caisse qui n'en était pas une. La seule source de revenus était les dons des membres qui généralement préféraient donner à l'association ou au R.I.N. national qu'à la caisse électorale du comté de Bourget. Cette caisse s'est éteinte avec la réorganisation des comtés en 1965 à la suite du redécoupage de la carte électorale du Québec. L'argent amassé est probablement passé à l'un ou à l'autre des comtés nouvellement formés. Quoi qu'il en soit, les chiffres montrent le peu d'importance de cette caisse, qui n'en était pas une. Ce fut, à vrai dire, un échec. Les fonds électoraux furent surtout accumulés, pour ce qui est du comté de Olier, après la nomination d'un candidat en novembre 1965.

B) Les fonds électoraux

Si l'association du comté de Bourget du R.I.N. a très peu réussi dans son projet de caisse électorale, l'Association du comté d'Olier, nouvellement créée en août 1965, après la convention de novembre, s'est résolument attaquée à l'organisation électorale et à la collecte des fonds pour les prochaines élections québécoises.

a) Provenance des fonds électoraux

Le candidat du R.I.N. dans le comté d'Olier, M. F. Boudreau, a déclaré des dépenses électorales pour un grand total de \$1,639.02 dont \$200 de caution et une collecte du même montant. L'organisation a écoulé toutes les sommes ramassées. D'où provenait cet argent?

Cet argent²⁴, selon nos interviews et nos recherches dans les archives personnelles de M. F. Boudreau, provenait de trois sources:

dons	\$ 904.64
collectes aux assemblées publiques	\$ 97.10
le candidat	\$ 637.28

La première constatation qui s'offre est la part importante des sommes fournies par le candidat lui-même. Près de 40% (en réalité 38.8%) des revenus électoraux proviennent du candidat lui-même. Dans cette somme, il y a évidemment la caution de \$200 exigée par la loi.

²⁴ Selon F. Boudreau, la somme serait d'un montant total de \$855.52 pour les dons, \$97.10 pour les collectes et \$686.40 pour l'investissement personnel du candidat. Cependant, en vérifiant le carnet de reçus des revenus électoraux, nous avons corrigé ces affirmations par une nouvelle distribution: dons \$904.64, le candidat \$637.28 et les collectes \$97.10.

Aucun montant provient de l'organisation centrale ou régionale. Au R.I.N., rappelons-le, l'association de comté devait trouver elle-même les fonds nécessaires à la campagne électorale²⁵. Ceci semble différent des autres partis politiques au Québec. Le rapport Barbeau décrit ainsi la structure financière des partis politiques québécois:

(...) semble que la structure financière de ces principaux partis (libéral, union nationale et conservateur) ait été essentiellement la même que sur le plan fédéral, c'est-à-dire qu'ils étaient financés par le monde des affaires et que les contributions étaient par la suite distribuées pour mener des campagnes locales²⁶.

Ceci n'élimine pas les campagnes financières faites dans chaque circonscription, auprès du grand public ou des entreprises locales. Mais il y avait une distribution de fonds qui provenaient de l'organisation centrale, ce qui n'était pas le cas au R.I.N.

b) Les dons

La majorité des revenus électoraux dans le comté Olier proviennent de dons. Il y eut 70 dons. De ce nombre, deux proviennent d'associations rinistes: d'abord il y a un don de \$28.12 qui provient de la caisse du R.I.N.-Olier et un don de \$100 provenant de l'Association du comté d'Outrement du R.I.N.

Sur un total de 70 dons, 34 ont été faits par des membres ou des associations rinistes pour un total de \$542.64 sur les \$904.64 de dons.

Regardons de plus près le montant de ces dons. Sur les 70, il n'y en a que 14 qui ont une valeur égale ou supérieure à \$20. La grande

²⁵ Appendice II.

²⁶ Rapport du Comité des dépenses électorales, op. cit., p. 308.

majorité des dons ont une valeur inférieure à \$20. Si nous divisons les dons de moins de \$20 en trois catégories: 0-\$4, \$5-\$9 et \$10-\$19, on a la répartition suivante:

TABLEAU 2.2

Rapports entre le nombre et les
dons par catégorie

Catégorie de dons	Nombre
0 - \$ 4	17
\$5 - \$ 9	19
\$10 - \$19	20
\$20 - et plus	14

Si l'on prend la catégorie des dons de \$20 et plus, sur les 14, sept seulement ont une valeur supérieure à \$25. Le montant le plus élevé (sans considérer la somme fournie par le candidat) est de \$100²⁷.

Si, en soi, un montant de \$1,639.02 peut paraître assez important pour un parti relativement faible et à ses premières armes électorales, l'inconvénient c'est que cette somme n'a jamais formé un tout monétaire à un moment pendant la campagne électorale. Elle fut le résultat de dons et de collectes faites entre novembre 1965 et le 5 juin 1966. Une grande partie de ces fonds ont été recueillis vers la fin de la campagne électorale, ce qui limite beaucoup l'efficacité d'une lutte électorale, la planification de la lutte étant presque hasardeuse.

²⁷ Voici la répartition des dons reçus pour la campagne électorale: un dollar, 1; 2 dollars, 9; 3 dollars, 2; cinq dollars, 19; douze dollars, et cinquante-deux dollars, 1; vingt dollars, 6; vingt-trois dollars, 1; vingt-huit dollars, douze dollars, 1; trente-cinq dollars, 1; cinquante dollars, 2; quatre-vingts dollars, 1; cent dollars, 2.

c) La sollicitation

Comment s'est faite la perception de ces fonds? Y a-t-il eu une véritable campagne de financement organisée par l'association du comté? Il y eut une certaine sollicitation mais restreinte et de peu d'envergure. Il y eut sollicitation surtout auprès des membres et des sympathisants (c'est-à-dire ceux qui étaient abonnés au journal L'Indépendance).

F. Boudreau, après avoir été élu candidat riniste du comté d'Olier, a rencontré, pendant l'hiver 1966, un à un tous les membres pour les inviter à renouveler leur carte de membre, à verser des dons à l'organisation électorale et à s'inscrire dans l'organisation de la campagne électorale. Il fut secondé dans le travail par l'agent officiel et l'organisateur électorale. A cette visite, s'ajoutent un appel téléphonique et l'envoi d'une lettre à tous les membres et sympathisants pour leur rappeler de souscrire au parti. Il y eut une sollicitation aussi faite auprès du grand public, d'abord par une lettre circulaire à laquelle était ajouté un chèque au nom de l'Organisation F. Boudreau; cette lettre était distribuée en même temps que des exemplaires du journal L'Indépendance. Ensuite, il y eut la publication de deux annonces auxquelles était ajouté un chèque en blanc pour ceux qui auraient voulu fournir. Cette sollicitation s'est faite en même temps que la publicité électorale. D'ailleurs, la seconde annonce est parue le 1er juin. Cette sollicitation eut peu de résultats. Cependant, il y eut une autre tentative faite auprès du public: ce fut celle qui fut faite par le candidat par lettres et par le téléphone aux gens qui habitaient la "Coopérative d'habitation de Montréal" où le candidat demeurait. Cette sollicitation plus intensive eut un certain succès.

Ces informations, cependant, nous permettent de faire certains recoupements avec l'étude de Meisel et Van Loon, publiée par le comité des dépenses électorales. Dans cette étude, les deux auteurs notent que les "données démontrent jusqu'à quel degré les partis ne tentent pas d'obtenir des contributions du commun des citoyens"²⁸. Nous croyons que l'expérience riniste dans Olier atteste bien cette affirmation. L'organisation n'a pas vraiment mis sur pied une campagne de sollicitation. Cela s'est fait en même temps que l'on rencontrait les membres pour leur parler des problèmes du parti et pour les inciter à être plus actifs. Le public fut certes invité à souscrire mais de façon si peu intensive et si anonyme que cela n'a rien rapporté.

Dans notre étude, nous voyons très bien l'importance du contact personnel dans la sollicitation. On retrouve le même phénomène souligné par Meisel et Van Loon:

(...) dans la majorité des cas l'approche était faite en personne ou par une lettre et que le téléphone ou les rencontres à des réunions sont rarement employés par les partis (...) 65, soit plus des deux-tiers des 91 contacts faits pour obtenir des contributions, l'ont été par des personnes connues du donateur éventuel. La sollicitation par les partis semble être assez personnelle²⁹.

En effet, il n'y eut aucune réunion pour percevoir des contributions; le solliciteur était souvent le candidat lui-même, relativement bien connu des membres, ayant été président de l'Association de Bourget et président de la région de Montréal. Notre petite étude semble confirmer ce que Meisel et Van Loon avancent, c'est-à-dire que la méthode du contact personnel prédomine dans la campagne financière.

²⁸ Meisel, Van Loon, "Attitudes des Canadiens envers les dépenses électorales, 1965-66", dans Comité des dépenses électorales, Etudes du financement des partis politiques canadiens, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1966, p. 54.

²⁹ Ibid., pp. 60-61.

Cependant, la faible campagne de sollicitation atteste, d'une certaine façon, du caractère artisanal, des méthodes de l'association dans l'organisation d'une élection. Nous avons déjà remarqué la faiblesse générale de l'organisation électorale du R.I.N. Peut-être est-ce à cause de la faiblesse de l'organisation de la sollicitation, faite pour une bonne part par le candidat lui-même, que ce dernier a été obligé de verser pour près de 40% des revenus électoraux.

d) Les donateurs

Dans le cas du R.I.N.-Olier, la sollicitation s'est faite uniquement auprès des individus. Nous avons déjà fait remarquer que la moitié des dons ont été faits par des membres du R.I.N. ou des associations rinistes, ceux-ci donnant pour plus de la moitié de la somme totale recueillie en dons. Sur les 70 dons, 68 ont été faits par des particuliers (dont un en a fait trois). A la faveur d'une interview avec le candidat, nous avons pu dégager la situation socio-économique de 49 des 66 individus. C'est par cet échantillon de 49 individus que nous établirons un tableau socio-économique des donateurs à la caisse électorale du R.I.N.-Olier³⁰.

³⁰ Il se posait un problème de catégorisation des individus. Après avoir dressé l'inventaire des situations socio-économiques, se posait le problème du regroupement en catégories. Est-ce que nous allions classer les gens en travailleurs manuels et travailleurs non-manuels, en bourgeois et ouvriers, en cols blancs et en cols bleus, en salariés et non-salariés, d'après leurs revenus? Nous avons finalement opté pour la classification des individus en salariés et non-salariés avec une troisième catégorie que nous appelons "les autres", c'est-à-dire ceux que nous ne pouvions classer ni dans les salariés ni dans les non-salariés, soit les étudiants et les ménagères. Nous avons ensuite subdivisé ces catégories en sous-catégories, les non-salariés comprenant les professionnels et les petits commerçants, les salariés comprenant les travailleurs manuels, les professeurs et les fonctionnaires.

Voici ce que comprennent ces diverses sous-catégories:
travailleurs manuels: débardeurs, plâtriers, etc.; professionnels: médecins et architectes; commerçants: restaurateurs, garagistes, propriétaires de taxis; fonctionnaires: secrétaires, commis, ingénieurs municipaux.

D'après notre étude (voir le tableau 2.3), les non-salariés représentent 14.2% des donateurs; les salariés 59.1% et les autres 26.5%. Dans les sous-catégories, ceux qui ont participé le plus par des dons monétaires, ce sont les fonctionnaires avec 32.6% des donateurs, suivis des travailleurs manuels qui forment 20.4% des donateurs et ce sont les professionnels et les professeurs qui ont le moins donné, formant au total 12.2% des donateurs du R.I.N.-Olier.

TABLEAU 2.3

Nombre et pourcentage des dons faits à la caisse
électorale du R.I.N.-Olier par catégorie
socio-professionnelle

Catégorie	Nombre	% du total des donateurs	Montant des dons	% des dons	Différences ^a
NON-SALARIES	7	14.2%	\$178.00	28%	+13.8%
Petits commerçants	4	8.1%	\$148.00	23.3%	+15.2%
Professionnels	3	6.1%	\$ 30.00	4.7%	- 1.4%
SALARIES	29	59.1%	\$306.52	48.1%	-11 %
Travailleurs manuels	10	20.4%	\$118.00	18.5%	- 1.9%
Professeurs	3	6.1%	\$ 24.00	3.7%	- 2.4%
Fonctionnaires	16	32.6%	\$184.52	28.9%	- 3.7%
LES AUTRES	13	26.5%	\$151.00	23.7%	- 2.8%
Ménagères	6	12.2%	\$ 34.00	5.3%	- 6.9%
Etudiants	7	14.2%	\$117.00	18.4%	+ 4.2%
TOTAL	49	99.8%	\$635.52	99.8%	

^aDifférence entre le pourcentage des dons et le pourcentage du total des donateurs.

La catégorie des salariés forme la majorité des donateurs et parmi ceux-ci ce sont surtout les cols blancs (fonctionnaires et professeurs) qui prédominent, totalisant 38.7% de l'ensemble des donateurs contre 20.4% pour les travailleurs manuels.

En se basant sur cette étude, nous pouvons affirmer que le R.I.N. n'était pas un parti de classe bourgeoise ou très à l'aise. On n'a qu'à se rappeler les montants de ces dons pour voir qu'ils ne provenaient pas généralement de gens très cossus. Les chiffres prouvent ceci. En effet, il y a seulement 7 non-salariés sur les 49 donateurs (et ajoutons que le candidat lui-même est un débardeur). Les classes moyennes et les cols blancs sont bien représentés. Si l'on additionne les fonctionnaires et les professeurs, on totalise 38.7% des donateurs. Il y a aussi les ménagères et les étudiants. Tantôt ceux-ci pourraient être dans la classe ouvrière, dans la classe moyenne, et enfin tantôt dans la classe bourgeoise. On peut déduire que le R.I.N.-Olier a surtout bénéficié de l'appui financier de la classe moyenne et ouvrière. D'autres chiffres attestent ceci encore plus. En effet, les salariés forment 26.5% du total des donateurs. Une étude approfondie du membership nous apporterait sans doute des renseignements intéressants. Quoi qu'il en soit, à partir de cet exemple particulier, on peut dire que le R.I.N. avait réussi une certaine pénétration des couches populaires et qu'il trouvait plus d'appui chez celles-ci que dans les milieux plus aisés. Evidemment, ceci est sujet à caution tant qu'une étude approfondie des caractéristiques du membership du R.I.N. n'aura pas été faite.

L'étude des revenus électoraux entraîne celle des dépenses électorales. Où va cet argent accumulé? Quelles sont les principales dépenses du candidat par rapport aux autres candidats? Le candidat riniste dans Olier est-il un candidat riche ou pauvre?

C) Les dépenses électorales

Dans son rapport au président des élections sur les dépenses électorales, le candidat du R.I.N. dans Olier a déclaré avoir dépensé une somme totale de \$1,439.02 pendant la campagne électorale alors que parallèlement le candidat libéral a déclaré des dépenses de \$14,618.94 et le candidat unioniste \$17,482.71. Quant au candidat du R.N. il n'a pas fourni de rapport de dépenses électorales³¹.

La somme déclarée par le candidat riniste est faible, d'autant plus qu'elle n'a jamais constitué un tout monétaire, c'est-à-dire qu'à aucun moment le candidat a eu en ses mains un tel montant pour payer ses frais divers mais elle fut plutôt une somme perçue à divers endroits et à différents moments de la campagne électorale, c'est-à-dire longtemps avant le déclenchement des élections (dès novembre 1965) et juste à la fin de cette lutte le 4 juin 1966.

L'enquête reproduite dans le rapport du comité des dépenses électorales mentionne que 31% des candidats ont dépensé entre \$1,000 et \$5,000 lors de la campagne électorale fédérale de 1965³². Le candidat riniste se classe évidemment dans cette catégorie. Si on le compare aux autres candidats rinistes de la région de Montréal, il est au-dessus de la moyenne des dépenses électorales, ayant déclaré \$1,439.02 alors que nous avons calculé une moyenne de \$1,133.75 pour l'ensemble des candidats rinistes de la région de Montréal. Sur 26 candidats (un seul n'a pas soumis un rapport de ses dépenses électorales), il se place au

³¹Rapport du président général des élections, Elections 1966, résultats officiels, élections générales, 5 juin 1966, Québec, Imprimeur de la Reine, 1967, pp. 420-421.

³²Rapport du comité des dépenses électorales, op.cit., p. 443.

dixième rang pour le total de ses frais électoraux. Les dépenses électorales de ces candidats varient entre un minimum enregistré de zéro et un maximum de \$2,981.92.

Les dépenses électorales du candidat comprennent seulement trois items, soit la location des locaux, les articles fournis et la publicité. C'est évidemment ce dernier item qui a coûté le plus avec un montant total de \$840.44 contrairement à \$3,337.96 pour le candidat libéral et \$2,934.00 pour le candidat unioniste. Comme nous l'avons vu dans les activités électorales, la publicité a surtout été faite d'imprimés soit des circulaires, des cartes d'affaires et des numéros du journal du R.I.N., L'Indépendance. Le coût total de ces imprimés est de \$583.11 sur les \$840.54.

En comparant le candidat riniste avec les candidats à l'élection fédérale de 1965, il se classe dans la catégorie des "pauvres", à cet égard. Comme 35% de ceux-ci, il n'a rien dépensé pour la radio; il en va de même pour la télévision alors que 46% des candidats à l'élection fédérale affirment n'avoir rien dépensé pour la télévision³³. Il faut ici mentionner qu'au R.I.N. seule l'organisation centrale pouvait acheter des périodes de temps à la radio et à la télévision. D'ailleurs, un fonds spécial avait été créé à cet effet. Cependant, le candidat riniste n'aurait certes pas pu se payer quelques minutes à la télévision ou à la radio avec un montant total de \$840.44 pour la publicité. Quant à la publicité dans les journaux, il se classe nettement chez les pauvres par rapport à l'élection fédérale de 1965, n'ayant dépensé que \$50.00 pour deux annonces dans un journal local. Dans la même enquête, 39% des candidats

³³ Ibid., p. 444.

déclarent avoir payé moins de \$500.00 pour de la publicité dans les journaux et 11% déclarent n'avoir rien payé³⁴. Nous voyons très bien que l'imprimé, la forme la moins coûteuse de publicité, a été presque la seule utilisée par le candidat riniste.

Si l'on continue notre comparaison entre les dépenses du candidat riniste en 1966 et celles des candidats à l'élection fédérale en 1965, il y a encore un autre point de comparaison: les frais postaux. Dans ce domaine, le candidat riniste se classe nettement dans la moyenne. En effet, l'enquête rapporte que 36% des candidats à l'élection fédérale de 1965 ont payé une somme variant entre \$100 et \$500 de frais de poste et 20% moins de \$100³⁵. Dans le comté d'Olier, le candidat riniste a payé en frais de poste une somme de \$249, ce qui le classerait dans la moyenne des dépenses faites par les candidats à l'élection fédérale de 1965 en frais postaux.

Or, comme "en matière d'élections fédérales, le Québec est considéré comme une région coûteuse et que les témoignages recueillis indiquent également que les élections provinciales au Québec coûtent plus cher que dans n'importe quelle autre province"³⁶, on peut déduire que si le candidat riniste se classait parmi les pauvres à l'élection fédérale de 1965, au Québec, aux élections provinciales de 1966, il devait être dans les très pauvres.

En effet, nous avons calculé que les candidats libéraux dans la région de Montréal ont eu des frais électoraux s'élevant à \$17,000 en

³⁴ Ibid., p. 445.

³⁵ Ibid., p. 446.

³⁶ Ibid., p. 304.

moyenne. Les candidats unionistes auraient eu une moyenne comparable. Seuls les candidats du R.N. auraient une moyenne inférieure à celle des candidats rinistes, ceux-ci ayant une moyenne d'environ \$1,133. D'ailleurs, la situation dans le comté d'Olier est significative lorsqu'on regarde les écarts entre les dépenses des candidats libéral, union nationale et celui du R.I.N.

De cette étude, il se dégage quelques considérations; d'abord, notons que les fonds furent ramassés sur une longue période de temps, soit 6 mois. C'est en soi assez impressionnant parce que l'on peut supposer qu'à la veille des élections, l'organisation s'était ramassé une petite somme pour faire une bonne lutte électorale. Or, justement, cet argent amassé était écoulé au fur et à mesure de la collecte, pour payer les frais divers de la campagne, qui a débuté en janvier 1966 pour le R.I.N.-Olier, si bien que l'organisation n'a jamais compté sur une somme plus ou moins importante à l'aide de laquelle elle aurait pu planifier efficacement une lutte électorale. On n'a jamais constitué, à proprement parler, de caisse électorale dans le comté d'Olier. La sollicitation auprès des membres ne visait pas à accumuler une somme pour la période électorale mais à ramasser des fonds pour les dépenses immédiates.

La sollicitation elle-même fut peu intense, l'organisation se contentant de rejoindre les membres et sympathisants et de lancer quelques appels à la population de façon très anonyme.

Les appuis financiers provenaient surtout des couches salariales de la population, ce qui d'ailleurs est quelque peu conforme aux caractéristiques socio-économiques du comté d'Olier. En effet, celui-ci comprend une majorité d'ouvriers, 51.1%, et une population active de 36.9% engagée

dans les bureaux et services, soit un pourcentage de 88% faisant partie des classes salariales (duquel on pourrait soustraire un certain pourcentage de petits commerçants et autres genres)³⁷. Nos chiffres sur les donateurs au R.I.N.-Olier disent que 59.1% sont des salariés auxquels pourraient s'ajouter une partie importante des ménagères et des étudiants qui forment 26.5% des donateurs à la caisse du R.I.N.-Olier. On retrouve presque le portrait du comté chez les donateurs. D'ailleurs, le total des revenus est le résultat d'un nombre important de petits dons, la grande majorité de ces dons étant inférieurs à \$20. Ceci indique également que le R.I.N., dans le comté d'Olier, avait réussi une certaine pénétration des couches populaires du comté.

L'étude de la comparaison des dépenses électorales démontrent très bien que le candidat riniste dans Olier est un candidat pauvre. Cela semble contredire ce qu'affirme Duverger. Ce dernier dit que:

(...) les plus fortes dépenses de propagande ne sont plus faites aujourd'hui par les partis conservateurs qui disposent du soutien des "puissances d'argent", mais par les partis populaires, qui s'étendent sur une foule d'adhérents dont les cotisations créent un fonds de roulement très grand³⁸.

Si nous regardons le comté d'Olier, nous avons déjà vu la différence énorme entre les dépenses électorales des partis libéral et union nationale et le R.I.N. Peut-être que pour les immenses partis de masses européens, cela est vrai; mais le R.I.N., parti populaire (les montants des dons et les caractéristiques des donateurs le prouvent), s'est montré incapable de se payer une caisse électorale énorme au niveau du comté d'Olier.

³⁷ G rard Bernier, "Portrait socio- conomique des 27 comt s de la r gion de Montr al", dans Le Devoir, 27 avril 1970.

³⁸ Duverger, Les partis politiques, p. 402.

Cette étude sur les finances électorales du R.I.N. au niveau d'un comté confirme ce que Pierre Bourgault écrivait en 1963:

(...) il est utopique de croire que l'indépendance se fera dans l'argent³⁹.

L'Association du R.I.N. dans Olier a fait des élections avec peu de moyens financiers, ceux-ci provenant surtout des couches populaires du comté. Financement par dons, mais également large investissement personnel du candidat, telles sont les deux sources principales de financement de la campagne électorale du R.I.N. dans Olier.

4) L'élection

Les élections annoncées pour juin ne furent pas une surprise. Tous s'attendaient à la dissolution des Chambres soit au printemps, soit à l'automne au plus tard. Le R.I.N. avait déjà choisi une trentaine de candidats quand la date des élections générales fut connue. Le comté Olier avait le sien depuis le 21 novembre 1965 et, depuis janvier, les activités en vue de l'élection dans le comté avaient commencé.

Au niveau national, les résultats électoraux furent surprenants. Tous s'attendaient à une victoire facile du parti libéral. Ce dernier, cependant, perdit la majorité des sièges à l'Assemblée Législative, bien qu'il ait obtenu la majorité des suffrages exprimés. Plusieurs explications furent données à cette défaite. On prétendit que le déplacement d'un certain pourcentage du vote en faveur du R.I.N. aurait été l'une des causes importantes de la défaite libérale. Ce phénomène ne se produisit pas dans Olier. On expliqua aussi cette défaite par l'absence de communication entre les gouvernants et les gouvernés; enfin, ce fut

³⁹ Pierre Bourgault, op. cit., p. 15.

la carte électorale qui écopa d'une "soulographie" d'accusations à propos de la défaite libérale.

Les quatre partis officiels présentèrent des candidats dans Olier. Le candidat riniste, malgré la faiblesse de son organisation, récolta 13.2% du vote exprimé et se classa troisième. Le tableau 2.4 donne les résultats électoraux dans Olier le 5 juin 1966.

TABLEAU 2.4

Résultats de l'élection provinciale du
5 juin 1966 dans le comté Olier

Candidats	Votes	Pourcentage
F. Picard (Lib.)	11,990	47.1%
M. Constantineau (U.N.)	9,674	37.9%
F. Boudreau (R.I.N.)	3,366	13.2%
J.G. Biron (R.N.)	464	1.8%
Voteurs inscrits: 44,949		Participation: 57.89%

Source: Archives de F. Boudreau

Ce pourcentage obtenu par le candidat riniste est un des meilleurs que le R.I.N. eut en 1966 dans la région de Montréal. Le comté Olier est une circonscription où les Canadiens-Français ne sont majoritaires qu'à 71%; il est ainsi le comté avec le plus faible pourcentage de population francophone dans l'est de la ville, avec une forte minorité (22%) d'immigrants, principalement italiens.

Si le Québec a vu pour la première fois en 1966 un parti indépendantiste faire campagne, ce n'était pas la première fois que les électeurs du comté Olier pouvaient voter pour un candidat indépendantiste. En effet,

lors des élections générales de 1962, Marcel Chaput avait été candidat indépendantiste dans le comté Bourget, qui comprenait alors, entre autres, l'actuel comté Olier, c'est-à-dire les villes Saint-Michel et Saint-Léonard. Le tableau 2.5 illustre l'évolution du vote indépendantiste dans les deux villes.

TABLEAU 2.5

Résultats comparés des candidats Chaput et Boudreau dans les deux municipalités du nouveau comté Olier en 1962 et 1966

	Marcel Chaput (1962)	F. Boudreau (1966)
Ville Saint-Léonard	10.5%	18.3%
Ville Saint-Michel	4.6%	11 %
Moyenne	5.5%	13.2%

Source: Archives de F. Boudreau

On note une nette augmentation du vote indépendantiste dans ce comté de 1962; une augmentation générale de 7.7%, de 7.8% dans Saint-Léonard et de 6.4% dans Saint-Michel, et cela malgré la faiblesse de l'organisation et des moyens financiers du parti dans le comté. Le R.I.N. a obtenu son plus fort pourcentage dans Saint-Léonard. Nous avons vu que la section Saint-Léonard, dans l'Association du comté Bourget, avait été une des plus actives. Si le parti a récolté 13.2% des suffrages exprimés, il a cependant obtenu l'appui de 18% du vote francophone, alors que l'U.N. avait 53% du vote francophone et le parti libéral 28%⁴⁰.

Cependant, malgré la présence de quatre partis et du fort pourcentage de vote riniste, il ne semble pas que cette campagne ait suscité

⁴⁰Boily, *op. cit.*, p. 157.

beaucoup d'intérêt dans le comté. En effet, nous remarquons un faible taux de participation, avec seulement 58% des votes exprimés.

Dans l'ancien comté Bourget, en 1960 et 1962, il y avait eu un taux assez élevé d'abstention, avec 24.06% en 1960 et 26.80% en 1962. Mais, dans Olier, le taux d'abstention est anormalement élevé, atteignant 42.11%.

Certaines études nous permettent de rassembler quelques éléments d'explication de cet abstentionnisme. Carlos, dans son étude sur le vote des jeunes dans la région de Montréal, fait remarquer que le taux d'abstentionnisme est tout à fait indépendant de la présence des jeunes Canadiens-Français dans les comtés⁴¹. Dans Olier, le pourcentage des jeunes est plutôt faible.

Boily et Bernier affirment qu'en 1966 le facteur ethnique est moins important pour analyser ce phénomène que les facteurs socio-économiques. Bernier écrit à ce sujet qu'en 1966:

(...) à première vue, les variables purement socio-économiques (scolarisation et salaire moyen) prennent le pas sur la variable ethnique en tant que facteurs explicatifs de taux d'abstention anormalement élevé⁴².

Ainsi, Boily fait le lien entre l'instruction primaire et l'abstentionnisme. Il écrit à ce sujet:

(...) il apparaît à l'examen des comtés où une telle abstention forte se rencontre qu'un lien semble exister entre celle-ci et un niveau d'instruction primaire⁴³.

⁴¹Serge Carlos, "Les jeunes Québécois et leur insertion dans le jeu politique", Socialisme 1966, oct.-déc. 1966, no 9/10, p. 55.

⁴²Gérald Bernier, La structure socio-économique de l'électorat montréalais et les partis politiques québécois: 1956-1966, Etude du comportement électoral, thèse inédite de maîtrise présentée à l'Université de Montréal, Montréal, 1969.

⁴³Robert Boily, "Montréal, une forteresse libérale", Socialisme 1966, oct.-déc. 1966, no 9/10, p. 130.

Il fait la même relation avec les comtés ouvriers. Le comté Olier, selon l'étude Bernier, est une circonscription ouvrière et d'un niveau d'instruction primaire. Cependant, toutes ces considérations demandent à être nuancées. Les conclusions apportées par ces études sur l'abstention ne sont pas définitives. C'est pourquoi Boily écrit:

Du fait de l'ampleur de l'abstention à Montréal, la seule hypothèse qu'il apparaisse raisonnable d'avancer serait qu'un niveau d'instruction modeste favorise grandement l'abstention, mais qu'un tel comportement se retrouve aussi chez les éléments les plus favorisés de la population⁴⁴.

L'élection de 1966 voit la venue d'un parti indépendantiste pour la première fois au Québec. Si le Québec avait déjà vu des tiers partis se lancer dans la lutte électorale, ceux-ci et les candidats indépendants réussissent à s'affirmer pour la première fois depuis le Bloc Populaire. En 1966, "les tiers partis et les candidats indépendants réussissent à prendre près du sixième des voix"⁴⁵ alors qu'auparavant, en 1956, 1960 et 1962, les formations traditionnelles ne furent nullement inquiétées par ces candidats.

Boily et Bernier n'ont pas réussi à décrire clairement le prototype de l'électeur riniste dans la région de Montréal. Selon Boily, le vote du R.I.N. provient des comtés à forte majorité canadienne-française, de gens dont le niveau d'instruction est légèrement plus élevé que la moyenne, de la couche moyenne et la bourgeoisie de la société et peu dans la classe ouvrière et de gens à revenu moyen, \$3,500-4,500. Le comté Olier répond à deux de ces critères: il est un comté à grande majorité canadienne-française (71%) et un comté à revenu moyen, mais son niveau d'instruction est primaire et sa strate sociale, ouvrière.

⁴⁴Ibid., p. 140.

⁴⁵Gérald Bernier, op. cit., p. 99.

Bernier tente une description de la clientèle du R.I.N. Il écrit:

(...) le R.I.N. semble récolter des voix dans toutes les couches de la société canadienne-française, du moins dans la région de Montréal (...). Cependant, à l'analyse, il nous est apparu (...) que le vote R.I.N. était davantage fort dans les comtés canadiens-français aisés (i.e. à niveau d'instruction relativement élevé, à revenu moyen, et à présence ouvrière moyenne)⁴⁶.

Quant à Serge Carlos, il arrive à la conclusion que la variable "jeunesse", dans le vote du 5 juin 1966, n'est qu'un épiphénomène qu'il faut relier avec le facteur ethnique. Cependant, il nous permet de constater que le pourcentage du vote riniste dans Olier est plus que proportionnel au pourcentage de jeunes (18-24 ans) canadiens-français dans le comté⁴⁷.

Conclusion

Dans le chapitre sur l'organisation électorale, une comparaison entre l'organisation du parti libéral dans le comté de Shefford telle que décrite par M. P.A. Comeau, avec le R.I.N. dans le comté Olier, ne peut être tentée qu'en s'attardant particulièrement à la convention elle-même.

Selon Comeau, la convention pour le choix du candidat libéral dans Shefford ne fut qu'une procédure pour légitimer un choix fait précédemment. C'est une force occulte, qu'il appelle le "trio-pilier", qui exerce un véritable contrôle de l'association et de l'organisation électorale et impose son candidat aux militants libéraux.

⁴⁶Ibid., p. 280.

⁴⁷Carlos, op. cit., p. 63.

Dans notre cas, le candidat riniste ne fut en fait qu'accepté par les membres. Ce phénomène n'est pas dû à des manipulations de toutes sortes mais uniquement à un manque de candidatures. La convention n'avait alors d'autres buts que de légitimer le choix du candidat et de tirer profit de la publicité de l'assemblée.

D'abord, il faut mentionner que l'organisation libérale dans Shefford était double: la nouvelle association de comté groupant les militants et l'organisation traditionnelle. Cette situation n'existait pas au R.I.N. Il n'y avait que l'association de comté dans ce dernier cas.

Entre les deux partis, certaines procédures de la nomination se ressemblent. Par exemple, le choix est fait au niveau local et dans une convention dite "fermée". Dans les deux cas, tous les membres peuvent être candidats. Cependant, dans le R.I.N., tous les membres pouvaient voter, ce qui n'était pas le cas dans l'organisation libérale, puisque seuls les délégués-électeurs, dont les listes officielles avaient été dressées par un groupe d'individus particulièrement actifs dans l'organisation⁴⁸, étaient habilités à voter. Mais la tenue de la convention montre une bien plus grande différence.

Cette différence provient surtout de ce que, d'une part, il y a le parti libéral qui possède une vieille organisation et qui est au pouvoir à Québec et, d'autre part, il y a le R.I.N., jeune parti, composé de gens sans expérience politique. Le parti libéral était au pouvoir à Québec et il y a un intérêt à être candidat de ce parti: les chances d'être élu sont grandes. Dans le comté Olier, les chances de victoire du R.I.N. étaient nulles.

⁴⁸P.A. Comeau, L'organisation d'un parti politique dans un comté du Québec, thèse de maîtrise présentée à l'Université de Montréal, Montréal, 1964, p. 92.

Dans Shefford, il y eut plusieurs candidats à la convention libérale mais, derrière cette façade, Comeau nous révèle l'importance de l'élément "finances" dans le choix du candidat libéral officiel. Cet élément n'a pas joué dans Olier parce qu'il n'y avait qu'un seul candidat assuré de la défaite au scrutin populaire. Dans Shefford, ceux qui assuraient le financement de la lutte électorale, ceux que Comeau appelle le "trio-pilier", ont eu beau jeu de présenter et de faire élire "leur homme" par l'assemblée des délégués-électeurs. Ce choix fut fait officiellement par les membres de l'association libérale du comté mais, en réalité, ce fut celui d'un petit groupe qui contrôlait la caisse électorale. Au R.I.N., dans Olier, il n'y eut pas de contestation lors de la nomination puisqu'il n'y avait qu'un seul candidat, comme d'ailleurs dans tous les comtés où le R.I.N. a proposé un candidat. Ce fut ainsi, non à la suite de manipulations, mais parce qu'il y avait très peu de gens prêts à se présenter sous la bannière riniste. Le principal critère du choix était le courage de se présenter candidat riniste.

Si l'on se réfère à Duverger, il se dégage également de ce chapitre que le R.I.N. est un parti décentralisé. Décentralisé dans son mode de choix des candidats, en ce sens que les candidats sont choisis à l'échelon local sans que la direction nationale approuve ou désapprouve les candidatures. Celle-ci ne fait qu'approuver la tenue d'une convention et à voir à la régularité de cette dernière.

L'organisation électorale du R.I.N. ne fait pas de ce parti un parti décentralisé. Sa forme d'organisation électorale n'indique pas, selon nous, un degré particulier de centralisation ou de décentralisation. Il y a tout simplement une division des tâches sur deux niveaux, le niveau national et le niveau local, parce que le parti doit

s'accommoder du système électoral uninominal à un tour qui exige deux campagnes électorales, une pour chaque niveau. Une circonscription doit être "travaillée" au niveau local. C'est ce qui s'est fait. Le R.I.N. comme tout autre parti, centralisé ou décentralisé, a mené une campagne au niveau national et une autre au niveau local, avec deux caisses électorales distinctes.

Il en va de même pour la notion de parti de masses. L'organisation et les activités électorales du R.I.N.-Olier n'en font aucunement un parti de masses ou un parti de cadres. Comme tous les partis, il a essayé de mobiliser le plus de gens possible et de recueillir le plus d'argent possible. Ses activités correspondaient à ses moyens financiers. Ceux-ci étaient limités et l'organisation devait donc se contenter de la publicité la moins chère possible et utiliser l'imprimé. Le R.I.N. a certaines caractéristiques d'un parti de masses par le mode de nomination des candidats et le financement de la campagne.

Nous avons vu que dans ses procédures de choix, le R.I.N. utilisait celle du choix fait par l'ensemble des adhérents au niveau local. Ceci rejoint Duverger qui écrit :

Dans les partis de masses, la désignation par les adhérents est généralement la règle⁴⁹.

Il ajoute que cette désignation peut être directe ou indirecte. Au R.I.N. nous avons vu qu'elle était directe en ce sens que ce sont tous les adhérents qui ont le droit de vote.

De même pour le financement, la pratique du R.I.N. dans le comté Olier rejoint ce que Duverger écrivait à ce sujet :

⁴⁹ Duverger, op. cit., p. 396.

Au lieu de s'adresser à quelques gros donateurs privés, industriels, banquiers, ou grands commerçants, pour couvrir les frais de la campagne - ce qui met le candidat (et l'élu) dans la dépendance de ces derniers - les partis massifs répartissent la charge sur un nombre aussi élevé que possible d'adhérents, qui contribuent chacun pour une somme modeste⁵⁰.

Nous avons vu que le financement de la campagne provenait principalement de deux sources: les dons, au nombre de 70, pour un montant total de \$904.64, et du candidat lui-même qui a investi une somme totale de \$637.28. Nous savons également que la grande majorité des dons provient des couches salariales de la population, les travailleurs manuels et les fonctionnaires, auxquels nous pouvons ajouter les professeurs, les étudiants et les ménagères. Par contre, la thèse de P.A. Comeau montre bien la dépendance de l'Association libérale de Shefford envers les financiers de la campagne quant au choix du candidat.

Ce mode de financement adopté par le R.I.N. le rend également plus démocratique. Son financement est fait par l'ensemble de ses adhérents et sympathisants et le choix du candidat est celui des adhérents (en théorie, selon les procédures).

Le R.I.N. se voulait un parti décentralisé, de masses et démocratique. Pour ce qui est de l'Association du comté Olier en campagne électorale, il y est relativement bien parvenu. Le mode du choix du candidat et le financement électoral le prouvent bien.

De même, une autre conclusion se dégage de ce chapitre: l'organisation électorale du R.I.N. révélait un dangereux amateurisme. Nous avons vu la faible organisation de la campagne électorale, le taux assez bas de participation des adhérents et sympathisants à cette lutte dans le comté Olier. Nous pouvons constater que l'espoir conçu par le parti

⁵⁰Ibid., pp. 84-85.

dans la création d'une véritable organisation électorale, en élisant un candidat qui aurait été la source de cet effort d'organisation pré-électorale, a été plus ou moins déçu. Une chose est certaine: la nomination du candidat a fait démarrer les activités du R.I.N. dans le comté en vue du prochain scrutin mais elle n'a pas atteint l'idéal de la constitution d'une véritable "machine électorale".

Si l'on se réfère aux schémas de Norris Denman⁵¹, comme des exemples idéaux d'organisation électorale, on s'aperçoit qu'en 1966 le R.I.N., dans le comté Olier, était loin d'y être parvenu. Ce n'était pas une véritable organisation électorale. Disons que les gens qui ont milité dans Olier ont fait ce qu'ils ont pu avec leur inexpérience et leurs faibles moyens. Ils ont quand même réussi à prendre 13% du vote exprimé.

Le président du R.I.N., Pierre Bourgault, a très bien saisi le problème et dans le rapport au congrès de Québec en octobre 1966, il insistait sur la nécessité de doter chaque comté d'une solide organisation électorale; il considérait cela comme indispensable pour l'avenir du parti. Il disait:

Même si nous étions "sur papier" un parti politique avant le 5 juin dernier, c'est dans le feu d'une campagne électorale que nous avons senti véritablement qu'un parti politique ne doit pas seulement avoir de bonnes idées mais aussi de bonnes organisations⁵².

Bourgault, lorsqu'il parlait de la nécessité d'avoir de bonnes organisations électorales, faisait alors appel au militantisme de tous les membres. Il concluait ainsi son exposé au congrès de Québec: "Si le R.I.N. disparaît, ce sera la faute des membres"⁵³.

⁵¹Norris Denman, op. cit., p. 24 et pp. 80-81.

⁵²L'Indépendance, vol. 5, no 2, 1 nov. 1966.

⁵³Ibid.

Un parti qui veut prendre le pouvoir et qui décide, pour réaliser cet objectif, de participer aux élections, doit se doter d'une solide organisation électorale. S'il n'y parvient pas, il est voué à l'échec et à la disparition.

D'où cette hypothèse que nous émettons quant à la disparition d'un parti politique:

la disparition d'un parti politique est directement liée à la capacité ou à l'incapacité à se doter d'une solide organisation électorale.

CHAPITRE III

REPRISE THEORIQUE

Au sortir de l'étude des structures et du fonctionnement d'une association locale du Rassemblement pour l'Indépendance Nationale, tant en période régulière qu'électorale, nous croyons qu'une mise au point théorique s'impose. A plusieurs reprises, à travers notre étude, nous avons fait référence à Maurice Duverger et nous nous sommes interrogé sur la correspondance de ses théories avec la réalité de l'association de comté du R.I.N. De même, nous avons posé la question de la démocratie et de l'oligarchie à quelques occasions. Aussi, sentons-nous, à la fin de cette dissertation, la nécessité de reprendre globalement la réflexion théorique.

Duverger énumère quatre éléments de base qui sont les composants de l'organisme partisan: le comité, la section, la cellule et la milice. Chacun de ces éléments correspond à un type de parti politique et est la caractéristique organisationnelle d'un tel parti. Quel élément correspond à la structure du R.I.N.?

Nous avons vu que le R.I.N. n'a pas comme base structurelle la milice, c'est-à-dire cette sorte d'armée privée, dont l'exemple le mieux réussi fut les sections d'assaut hitlériennes; ce n'était pas non plus la cellule dont le principe est de réunir les membres sur une base professionnelle. En fait, nous avons déjà conclu que la structure organisationnelle du R.I.N. reposait sur la section, appelée dans le cas présent l'association de comté. Alors que le comité a surtout des activités

électorales et que le nombre de membres importe peu, se préoccupant de la qualité (notables influents, etc.), la section se veut permanente dans son fonctionnement et cherche à multiplier le nombre d'adhérents.

Nous avons vu que l'Association du R.I.N.-Bourget a eu des activités régulières en dehors de la période électorale, que le nombre de membres cotisants a été assez important, variant entre 44 et 200. Notre analyse de l'Association du R.I.N. du comté Bourget nous amène à conclure que le R.I.N. reposait sur la section.

L'organisation possédait également une articulation forte, en ce sens qu'elle avait une structure déterminée, un système de relations avec les autres organisations; elle ne pouvait s'organiser comme elle l'entendait mais devait respecter les principes organisationnels du parti, donc n'était pas absolument indépendante des autres organisations parallèles et niveaux supérieurs, l'organisation régionale et l'organisation centrale.

Cependant, le parti ne possédait pas un système de liaisons absolument verticales, c'est-à-dire celles qui unissent deux organismes subordonnés l'un à l'autre, ni absolument horizontales, c'est-à-dire des liaisons entre deux organismes placés sur un même pied; mais plutôt ce que Duverger appelle un système de liaisons mixtes, avec cependant une prédominance des liaisons verticales. Nous avons vu que la constitution du parti établissait une hiérarchie, de l'association de comté jusqu'au conseil central, organe suprême entre les congrès nationaux, et, qu'en pratique, il s'établissait des liens entre des structures d'un même niveau, souvent à la suite de convergence idéologique, de réalisation commune de certains projets ou de liens d'amitié.

Nous avons déjà mentionné que le R.I.N. semble avoir été un parti centralisé. Cependant, cette centralisation, selon nous, n'était pas excessive et absolue. Au contraire, il faudrait plutôt dire qu'il existait une certaine décentralisation. Celle-ci ne correspondait nullement à l'une des quatre formes de décentralisation énoncées par Duverger:

- la décentralisation idéologique, c'est-à-dire l'octroi d'une certaine autonomie "aux diverses 'fractions' ou 'tendances' constituées à l'intérieur du parti"¹;

- la décentralisation locale, c'est-à-dire qu'il n'y a plus de politique du parti mais une juxtaposition plus ou moins contradictoire de politiques locales;

- la décentralisation sociale, c'est-à-dire l'organisation autonome à l'intérieur du parti de diverses catégories économiques (classes moyennes, etc.);

- la décentralisation fédérale qui correspond à la structure du pays et, comme l'affirme Duverger, cette décentralisation prend la forme souvent locale.

Au R.I.N., la décentralisation existait, bien qu'en fait il y ait une structure hiérarchique articulée, qui exigeait une soumission des organes inférieurs aux organismes supérieurs. Nous avons vu que les associations locales étaient indépendantes dans leurs projets d'activités; elles étaient libres de s'occuper des problèmes locaux, en autant évidemment qu'elles ne contredisaient pas la politique nationale du parti. Donc, elles avaient une liberté de manoeuvre assez grande. De même, le choix du candidat à l'élection reste le fait de l'association, sans aucune

¹Duverger, op. cit., p. 74.

intervention des organes supérieurs du parti dans le choix du candidat. Le financement est une source de décentralisation: en effet, la caisse électorale et la caisse des dépenses régulières de l'association étaient totalement indépendantes des caisses nationale et régionale.

Il faut ajouter à cela qu'en règle générale, lors du choix des dirigeants locaux, il n'y avait aucune intervention des organes supérieurs. Le seul cas contraire que nous avons constaté dans notre cas fut lors de la crise Ferretti, en février-mars 1968, alors que les représentants des deux clans, celui de Bourgault et celui de Ferretti, assistèrent à l'assemblée générale du 23 février 1968, convoquée au congrès spécial de mars 1968. En réalité, cette intervention de dirigeants nationaux et régionaux à cette réunion était plus celle de clans que d'organismes supérieurs qui désiraient intervenir dans les procédures régulières d'une association de comté.

Il en va de même pour la décentralisation idéologique. Même s'il existait une politique nationale définie, précise, il arrivait qu'une association locale, ou une organisation régionale, ait une attitude opposée ou une attitude plus avant-gardiste. Il existait une droite et une gauche. Pour ce qui est de notre cas, l'Association Olier, lors de l'assemblée générale du 23 février 1968, a pris une position contre Bourgault en élisant un exécutif officiellement pro-Ferretti, mais cependant ces dirigeants n'ont pas quitté le parti ni été démis de leurs fonctions après le congrès de mars 1968.

Robert Keaton, dans sa thèse sur le R.I.N., a constaté cette décentralisation qu'il explique par le désir d'assurer la participation des membres. Il écrit en effet:

It was for purpose of encouraging active participation at the local level, then, that party leaders saw the wisdom in decentralizing the party structure and authority. More than anything else, the structure tended to mirror the existing divergencies of attitudes which appeared most clearly along regional lines².

Pour lui, la décentralisation structurelle a favorisé des divergences d'attitudes entre les divers niveaux, les organisations locales, et les organisations régionales.

Ce n'était pas une décentralisation idéologique comme l'entend Duverger, car il n'était pas question d'octroyer une certaine autonomie à une tendance ou fraction idéologique. Il y avait la pensée du R.I.N. à laquelle tous adhéraient, mais avec des nuances plus ou moins accentuées à gauche ou à droite. Ce fut le cas du R.I.N.-Olier qui opta pour la position du groupe Ferretti, qui était appuyé par l'organisation régionale de Montréal. Cependant, le résultat de la lutte manifestait une tendance très nette à une accentuation de la centralisation tant idéologique que dans la prise de décision qui devait être le fait. beaucoup plus qu'il ne l'avait été jusque-là, du comité directeur national.

Ce système de liaisons mixtes et cette relative décentralisation n'étaient pas absolument acceptés par tous. Pierre Bourgault exigeait une plus grande discipline dans le parti. Il écrivait en 1963:

Depuis trois ans que nous existons, nous pouvons dire, avec assez de justesse, je crois, que la plus grande anarchie régna dans nos rangs³.

Il exigeait une discipline rigoureuse et des liens verticaux plus serrés.

A ce sujet il écrivait:

²Robert J. Keaton, Le Rassemblement pour l'Indépendance Nationale, thèse inédite de maîtrise présentée à l'Université McGill, Montréal, 1969, pp. 60-61.

³Pierre Bourgault, op. cit., p. 13.

Les directives devront être transmises du haut en bas et les membres devront rapidement être informés de ces directives (...)⁴.

Nous avons vu que Ferretti en 1967, tout en parlant de discipline, insistait surtout sur le manque de continuité des actions et sur la nécessité "d'inscrire chaque action dans une stratégie globale"⁵.

Nous retrouvons la même idée de centralisation reprise par les futurs antagonistes. Ceci démontre encore plus cette décentralisation tout à fait particulière qui existait au R.I.N., qu'on ne peut classer dans aucune des quatre formes de décentralisation suggérées par Duverger. Les deux dirigeants n'entrevoyaient pas une soumission totale de l'association locale aux organes supérieurs, mais plutôt une réorganisation des activités de ces derniers dans le but d'orienter la conduite générale du R.I.N. et de faire en sorte qu'elle soit suivie. Les distinctions entre Ferretti et Bourgault résidaient dans ce que Bourgault insistait plus sur le comité exécutif national et Ferretti sur le conseil central. Bourgault écrivait déjà en 1963:

Il faut donc, à mon avis, centraliser la direction du parti. Que le conseil central se réunisse moins souvent et le comité exécutif plus souvent. Que le comité exécutif décide et ordonne⁶.

Bourgault insistait plus sur l'organisation nationale, tendant à amoindrir les organisations régionales, alors que Ferretti, tout en insistant sur l'organisation nationale, considérait l'organisation régionale comme très importante dans l'élaboration d'une stratégie générale. A cela s'ajoutent un conflit idéologique et un conflit de personnalité, qui n'entrent pas dans nos considérations immédiates.

⁴Ibid., p. 14.

⁵A. Ferretti, op. cit.

⁶Pierre Bourgault, op. cit., p. 13.

Nous considérons que, pour bien cerner la réalité structurelle du R.I.N., un travail approfondi sur l'organisation régionale de Montréal et ses rapports avec l'organisation nationale s'impose.

En dernier lieu, le R.I.N. se présentait-il comme un parti de cadres ou un parti de masses?

Le R.I.N. n'était certes pas une réunion de notables pour préparer une élection. Nous avons vu de quelles catégories sociales proviennent les dirigeants de l'association locale et les donateurs: principalement des couches salariales de la population, travailleurs manuels et cols blancs. Ce n'est donc pas un parti de cadres.

Cependant, il s'apparente beaucoup plus au parti de masses. Duverger remarque à propos que la différence entre les deux types de partis en est plus une de structure que de taille. Selon Duverger, un parti de masses repose sur la section comme base structurelle, est fortement articulé, centralisé et avec un système de liaisons verticales. Il précise que les partis reposant sur la milice et la cellule sont en fait des partis de fidèles plutôt que de masses⁷. Duverger ajoute que les partis de masses ont un financement assuré par les membres, qu'ils recherchent la quantité dans le membership qui, du reste, est ouvert, et qu'ils se veulent l'expression politique d'une classe et qu'ils cherchent à dégager des élites de celle-ci.

Le R.I.N. retient quelques-uns de ces critères. Nous avons vu que sa base structurelle est la section (association de comté), qu'il est fortement articulé, mais qu'il a plutôt un système de liaisons mixtes, c'est-à-dire verticales et horizontales, ne possède pas une centralisation absolue, au contraire.

⁷ Duverger, op. cit., p. 97.

Ajoutons à cela que son financement, tant électoral que régulier, est assuré par les membres qui versent une cotisation annuelle et des dons à l'occasion. L'adhésion était ouverte et on se préoccupait beaucoup de la quantité des membres inscrits. Les campagnes de recrutement et de renouvellement des cotisations confirment cette préoccupation qui rejoignait bien sûr les intérêts financiers du parti. Enfin, le R.I.N. se voulait l'expression politique d'une nation et désirait former lui-même les dirigeants futurs du Québec. Il fallait donc assurer l'éducation politique des membres et de la population. C'est ce qu'entreprit dans le comté Bourget le comité politique, c'est ce qu'entreprit également l'organisation régionale par des cours de formation politique. Le R.I.N. se voulait l'expression d'une nation et, pendant un certain temps, l'expression d'une classe sociale, la classe des travailleurs, en 1967, avec le groupe autour d'Andrée Ferretti.

Le R.I.N. remplissait donc la majorité des caractéristiques du parti de masses, pas seulement sur papier, mais en pratique. Ce qui lui manquait principalement, c'était le militantisme. Nous reviendrons là-dessus plus loin.

Le R.I.N. se voulait un parti démocratique. L'était-il vraiment? Répondre à cette question nécessiterait une étude plus approfondie de l'ensemble des structures et du fonctionnement de ces structures du R.I.N. Pour notre part, nous nous en sommes tenu à l'association de comté. De plus, définir exactement la démocratie dans un parti est très difficile. Nous nous en tenons à ce que nous avons considéré auparavant sur ce qu'on entend généralement comme démocratique dans un parti politique au Québec: finances libres, élection des dirigeants, intervention des militants au niveau des politiques par le congrès qui se tient régulièrement, etc.

Le parti était démocratique selon sa constitution. Le choix du candidat officiel était fait lors d'une convention à laquelle étaient invités tous les membres du R.I.N. du comté. Cette convention devait avoir lieu selon les règles les plus strictes de la démocratie. Mais, nous n'avons pu constater si vraiment le fonctionnement avait été démocratique parce qu'il n'y eut qu'un seul candidat à la convention dans le comté Olier, comme d'ailleurs dans tous les comtés où le R.I.N. a présenté un candidat. Le choix des dirigeants devait être fait par les membres réunis en assemblée générale. Cependant, nous devons constater que la très grande majorité des postes furent remplis à la suite d'une élection par acclamation. Nous devons remarquer que, dans la constitution du R.I.N., on prévoyait la cooptation de deux des cinq membres du comité exécutif de l'association, ce qui était une porte ouverte à l'oligarchie si la nécessité s'en faisait sentir. Donc le choix des dirigeants n'était pas en principe absolument démocratique. Par contre, le financement était fait par l'ensemble des membres, ce qui rejoignait les préoccupations démocratiques du parti. Cependant, le résultat en était une caisse vide. Libre de la haute finance, mais pauvre, donc possibilités limitées.

Le processus décisionnel était accompli par le conseil de comté, ce qui augmentait la participation des membres à la vie régulière du parti. Il faut aussi constater que les membres furent appelés à plus d'une reprise à se prononcer sur certaines questions: en effet, il s'est tenu une douzaine d'assemblées générales, pendant la courte vie de l'Association du R.I.N. de l'ancien comté Bourget.

Nous ne pouvons conclure que le R.I.N. était démocratique après notre étude sur l'organisation du comté Bourget et du comté Olier. Le

fonctionnement s'établissait autour de certaines règles, procédures, qui étaient nettement d'inspiration démocratique, mais une vie démocratique exige plus que des règles de procédure. Ce ne fut pas non plus anti-démocratique. Disons que ce fut démocratique pour les militants qui étaient, nous l'avons vu, très peu nombreux au sein de l'association. Selon nous, seule une étude du fonctionnement de l'ensemble structural du parti pourrait nous permettre de conclure à la démocratie ou non au R.I.N. L'étude d'une association de comté ne nous a pas apporté suffisamment de données pour nous permettre une juste et précise conclusion.

Cependant, la pratique de la prépondérance du conseil de comté dans la prise des décisions sur l'exécutif, inaugurerait bien pour une éventuelle pratique plus démocratique de la part de membres moins apathiques. Car, en fait, la démocratie est difficilement applicable quand la majorité des intéressés ne se préoccupent nullement de ce qui peut survenir et n'interviennent presque pas. Le taux moyen d'assistance aux assemblées générales fut établi à 17% et nous n'avons en fait décelé que huit personnes qu'on peut qualifier de militants de l'association locale. C'était, comme nous l'avons dit plus haut, une démocratie pour les militants, faute de participation active des adhérents.

En fait, ceci rejoint ce que nous avons, à plus d'une reprise, constaté: l'absence de militantisme. Nous l'avons constaté dans le fonctionnement régulier de l'Association du R.I.N. du comté Bourget et lors de la campagne électorale de mai-juin 1966.

L'un de nos informateurs nous expliquait que plusieurs projets entrevus par l'association ne furent jamais réalisés faute de membres militants pour s'en occuper. En réalité, il n'y avait pas de militant; c'est là notre plus importante constatation. Les militants étaient les dirigeants.

Les dirigeants étaient les militants. Duverger considère que, dans un parti de masses, il y a trois catégories de membres: les adhérents, les militants et les dirigeants. Les dirigeants sont le plus petit groupe, ensuite viennent les militants qui sont plus nombreux que les dirigeants, mais moins que les simples adhérents. Or, selon nous, dans l'Association du R.I.N. du comté Bourget, et ensuite dans Olier, il n'y avait que deux groupes, ou deux cercles pour employer la terminologie de Duverger: les dirigeants et les adhérents. Les premiers formaient ceux qui décidaient et exécutaient. Ils étaient à la fois dirigeants et militants. Nous avons établi le nombre de ce cercle à huit, peut-être un peu plus à l'occasion, mais pas beaucoup plus. Les seconds étaient les simples adhérents: ils nous ont semblé apathiques.

Dès lors, il nous est possible d'entrevoir que les dirigeants n'avaient peut-être aucune influence sur l'ensemble des adhérents qui avaient payé leur carte de membre plutôt par sympathie et appui que par esprit de militantisme. On peut donc anticiper que, lorsqu'il se produit un coup dur pour le parti, comme la fondation du Mouvement Souveraineté-Association, le parti ne puisse être assuré du contrôle de ses membres. Cette faiblesse du militantisme amène une faiblesse générale de l'organisation du parti au niveau local.

Tel est notre point d'arrivée théorique. A la fin de cette étude, il nous faut, en conclusion, reprendre brièvement le chemin suivi et dégager les hypothèses concernant la disparition du R.I.N. auxquelles nous sommes parvenu.

CONCLUSION

Nous avons énuméré, à l'introduction, les diverses raisons qui nous ont amené à étudier l'organisation d'une association locale du R.I.N. Nous en sommes maintenant au terme de cette étude, inspirée, pour une bonne part, de l'articulation suggérée par Maurice Duverger.

La première partie de cette étude, consacrée aux structures et à leur fonctionnement en période non électorale, nous a permis de mieux cerner la réalité organisationnelle du R.I.N. au niveau local. L'absence de militantisme est apparue à plusieurs reprises dans cette partie. Il semble même que l'association locale a été le fait de quelques personnes, huit au total, qui étaient à la fois dirigeants et militants et qui assuraient la permanence de l'association.

De même, dans la seconde partie, où nous avons abordé l'organisation électorale du R.I.N. au niveau local, l'absence de militantisme et un amateurisme politique, assez évident dans l'organisation électorale, se sont nettement dégagés: peu de travailleurs d'élection, publicité faite de façon très rudimentaire et moyens financiers assez faibles du fait de l'éparpillement sur six mois de la rentrée des fonds.

A l'aide de Duverger, nous avons constaté que le R.I.N., par ses structures et par leur fonctionnement, peut être considéré comme un parti de masses. Il ne lui manquait qu'un élément, d'ailleurs d'importance, le militantisme de ses membres. Peut-être est-ce là un phénomène naturel pour un jeune parti qui se veut de masses, en Amérique du Nord? Le R.I.N. n'est-il pas une des premières expériences politiques de ce genre au Québec!

Cependant, ce parti a disparu de la scène politique québécoise en octobre 1968. Nous croyons pouvoir lier la disparition de ce parti au militantisme et à l'organisation partisane. C'est ainsi que l'absence de militantisme et sa conséquence logique, la faiblesse de l'organisation locale et électorale du R.I.N., nous ont amené à émettre certaines hypothèses quant à la disparition du R.I.N.:

- une des causes majeures de la disparition du R.I.N. a été la faiblesse du militantisme de ses membres au niveau local;
- l'incapacité des associations locales à se doter d'une organisation solide et efficace, pour assurer la présence du parti, a entraîné la disparition du R.I.N. de la scène politique;
- la disparition d'un parti politique est directement liée à la capacité ou à l'incapacité de se doter d'une solide organisation électorale.

Ces hypothèses furent dégagées d'une étude partielle du R.I.N. Elles ne sauraient être les seules causes de la mort du R.I.N. Cependant, nous croyons qu'elles pourraient servir de base à une étude approfondie de la disparition de ce parti.

Si l'articulation d'un parti de masses suggérée par Duverger s'accorde assez bien à la structure du R.I.N., cependant, sur la question de la centralisation et de la décentralisation, les conclusions sont insuffisantes et imprécises. Une étude axée sur l'organisation régionale de Montréal du R.I.N., dans ses relations avec les associations locales et l'organisation nationale, pourra mieux dégager le degré de centralisation ou de décentralisation du R.I.N.

Il faut ajouter que les propositions de Duverger, vérifiées dans notre cas, exigent cependant d'être étudiées en fonction de l'organisation

du R.I.N. tant au niveau local que régional et national. Certains énoncés de Duverger ont été vérifiés au niveau local; est-ce qu'ils le seraient de nouveau au niveau de l'ensemble structural du R.I.N.? Il nous faut pousser plus loin nos recherches en ce sens et étendre la vérification ou le rejet des hypothèses de Duverger à une éventuelle monographie de l'ensemble de l'organisation du R.I.N.

Nous avons procédé à une monographie structurelle d'une association locale du R.I.N., tant en période électorale que non électorale. Nous avons rejeté ou vérifié certains schémas et énoncés de Duverger, nous avons également dégagé certaines hypothèses quant à la disparition du parti. Il y a nécessité, maintenant, d'étudier l'organisation totale du R.I.N., et particulièrement l'organisation de la région de Montréal du Rassemblement pour l'Indépendance Nationale.

APPENDICE I

Le R.I.N. avait regroupé les 95 comtés en 8 régions: la région de Montréal, celle de Québec, l'Estrie, l'Outaouais, le Saguenay et le Lac Saint-Jean, l'Abitibi, la Gaspésie - Bas du Fleuve et la Mauricie. En 1967, au congrès de Trois-Rivières, on modifia la constitution de façon à constituer entre 10 à 20 régions. On divisa le Québec et ses 108 comtés en 17 régions:

1. Région du Nord-Ouest

Abitibi-Est, Abitibi-Ouest. Rouyn-Noranda, Témiscamingue.

2. Région de l'Outaouais

Gatineau, Hull, Papineau, Pontiac.

3. Région de Lanaudière

Berthier, Joliette, L'Assomption, Montcalm.

4. Région des Laurentides

Argenteuil, Deux-Montagnes, Fabre, Laval, Labelle, Terrebonne.

5. Région de la Mauricie

Champlain, Laviolette, Maskinongé, Saint-Maurice, Trois-Rivières, Nicolet.

6. Région de Montréal

Ahuntsic, Bourassa, Bourget, D'Arcy-McGee, Dorion, Gouin, Jacques-Cartier, Jeanne-Mance, Lafontaine, Laurier, Maisonneuve, Marguerite-Bourgeois, Mercier, Notre-Dame de Grâce, Olier, Outremont, Robert-Baldwin, Sainte-Anne, Saint-Henri, Saint-Jacques, Saint-Laurent, Saint-Louis, Sainte-Marie, Verdun, Westmount.

7. Région du Richelieu

Beauharnois, Chambly, Châteauguay, Huntingdon, Iberville, Missisquoi, Napierville-Laprairie, Richelieu, Rouville, Saint-Hyacinthe, Saint-Jean, Taillon, Vaudreuil-Soulanges, Verchères, Bagot.

8. Région de l'Estrie

Brome, Compton, Richmond, Shefford, Sherbrooke, Stanstead.

9. Région des Bois-Francs

Arthabaska, Drummond, Yamaska.

10. Région de Mégantic

Frontenac, Mégantic, Wolfe.

11. Région de Québec

Charlevoix, Chauveau, Jean-Talon, Limoilou, Louis-Hébert, Montmorency, Portneuf, Saint-Sauveur.

12. Région de la Chaudière

Beauce, Bellechasse, Dorchester, Lévis, Lotbinière, Montmagny.

13. Région du Grand Portage

Kamouraska, L'Islet, Rivière-du-Loup, Témiscouata.

14. Région du Saguenay-Lac Saint-Jean

Lac Saint-Jean, Roberval, Chicoutimi, Dubuc, Jonquière.

15. Région du Bas Saint-Laurent

Matane, Matapédia, Rimouski.

16. Région de la Côte Nord et du Labrador

Duplessis, Saguenay.

17. Région de la Gaspésie

Bonaventure, Gaspé-Nord, Gaspé-Sud, Iles de la Madeleine.

APPENDICE II

Cette situation est très différente de celle des partis fédéraux, libéraux et conservateurs. Bien qu'il y ait une perception de fonds au niveau du comté, les revenus provenant d'industries locales, de particuliers qui donnent à chaque élection, etc.¹, une grande partie des fonds proviennent également de la redistribution faite par l'organisation centrale. Ainsi, pour le parti conservateur en 1962, le montant distribué variait entre \$6,000 et \$9,000 par comté².

Avec le N.P.D., c'est quelque peu différent. Cependant, il n'y a pas au R.I.N. comme pour le N.P.D. une répartition des revenus entre l'organisation nationale ou provinciale et l'organisation de comté. Le N.P.D., en Ontario, procède à cette répartition:

Le bureau provincial ne reçoit directement aucun montant. Lorsque les élections sont annoncées, le bureau provincial d'Ontario fait parvenir à toutes les associations au niveau des circonscriptions une formule pour qu'elles puissent soumettre leurs prévisions budgétaires pour la campagne électorale. Le total des recettes se répartit comme il suit: 80% à la circonscription électorale et 20% au bureau provincial³.

Ceci n'existait pas au R.I.N.: le national percevait ses fonds, la circonscription les siens.

C'est peut-être avec le Ralliement des Créditistes qu'il y a le plus de ressemblance. Ceux-ci constituaient une caisse centralisée à l'aide des cotisations perçues au niveau des circonscriptions en vendant la carte de membre. Ainsi, presque tout l'argent allait, en 1962, à la

¹ Rapport du Comité des dépenses électorales, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1966, p. 257.

² Ibid., p. 275.

³ Ibid., p. 283.

télévision⁴, donc à l'organisation provinciale. Le rapport ne mentionne pas la part des revenus qui allait à l'organisation locale. Il semble que celle-ci devait trouver elle-même des fonds pour sa propre campagne au niveau local. Comme pour le R.I.N. l'argent était centralisé pendant la campagne électorale; l'organisation locale devait s'organiser elle-même. La différence c'est que cette centralisation était permanente au Ralliement des Créditistes et qu'elle ne l'était pas au R.I.N. puisqu'il y avait un partage des cotisations.

⁴Ibid., p. 295.

APPENDICE III

C O N S T I T U T I O N

du

RASSEMBLEMENT POUR L'INDEPENDANCE NATIONALE

ARTICLE I - DEFINITION

Le RASSEMBLEMENT POUR L'INDEPENDANCE NATIONALE, ci-après appelé R.I.N., est un organisme culturel et politique dont le but est de propager l'idée de l'indépendance du Canada français et de favoriser ainsi la création d'un Etat français souverain, dans les limites du Canada, englobant le territoire de la Province de Québec.

ARTICLE II - CATEGORIES DE MEMBRES

Le R.I.N. se compose de trois catégories de membres: les membres militants, les membres actifs et les membres sympathisants.

a- Les membres militants

Les membres militants sont des membres de plein exercice. Ils signent la formule d'adhésion officielle établie par le Conseil central, acceptent que leur adhésion soit rendue publique au besoin, sont électeurs et éligibles aux postes officiels, paient une cotisation dont le montant est fixé par l'assemblée générale annuelle du R.I.N. et ont droit d'assistance, de parole et de vote aux assemblées du R.I.N. et de leurs sections respectives.

b- Les membres actifs

Les membres actifs ont droit à l'anonymat dans la mesure du possible, sont électeurs mais ne sont pas éligibles aux postes officiels, paient une cotisation dont le montant est fixé par l'assemblée générale annuelle du R.I.N. et ont droit d'assistance, de parole et de vote aux assemblées du R.I.N. et de leurs sections respectives.

c- Les membres sympathisants

Les membres sympathisants font un don annuel au R.I.N. dont le montant minimum est fixé par l'assemblée générale annuelle du R.I.N., ont droit à l'anonymat dans la mesure du possible, ne sont ni électeurs ni éligibles aux postes officiels et ont droit d'assistance et de parole mais pas de vote aux assemblées du R.I.N. et de leurs sections respectives.

ARTICLE III - LIBERTE D'OPINION

Le R.I.N. ne se réclame d'aucune doctrine politique, économique ou sociale et n'entretient aucune opinion officielle sur ces doctrines en autant que celles-ci ne compromettent pas l'idéal de l'indépendance du Québec.

Tous les membres du R.I.N. sont libres d'avoir et d'exposer en public ou privé, mais à titre personnel et sans engager le R.I.N., leurs opinions relativement aux régimes politiques, à la religion, aux théories économiques et aux doctrines sociales.

ARTICLE IV - REGLEMENTS RELATIFS AUX MEMBRES

Toute candidature doit être soumise à un Conseil de section qui a le droit de l'accepter ou de la rejeter. Le Conseil central, soit de sa propre initiative, soit sur la recommandation du Conseil de section intéressé, peut suspendre du R.I.N., pour des motifs qu'il juge suffisants, tout membre de quelque catégorie que ce soit. Cependant tout membre frappé de suspension a le droit de présenter sa défense au Conseil central. Il appartient à l'assemblée générale de transformer une suspension en expulsion. Dans les cas d'expulsion ou de démission, le membre en cause n'a droit à aucun remboursement.

ARTICLE V - STRUCTURES

Le R.I.N. se compose d'un Conseil central et de sections dont chacune est dirigée par un Conseil.

a- Les Conseils de sections

1. Organisation des Conseils de sections - Chaque Conseil de section se compose d'au moins cinq membres, tous élus à l'assemblée générale annuelle de la section. Toutefois, seul le président est élu comme tel; en titulaire des autres postes, notamment ceux de secrétaire, de trésorier et de conseillers, sont choisis par le président parmi les autres membres élus. L'assemblée générale de chaque section désigne comme délégué au Conseil central un membre de son Conseil. Le président d'un Conseil de section est libre d'inviter à titre consultatif des membres de sa section à assister aux séances du Conseil de la section.
2. Fonctions des Conseils de sections - Les Conseils de sections ont juridiction sur les régions délimitées par le Conseil central. Ils sont chargés de l'exécution, dans ces régions, des décisions et des directives du Conseil central. Ils prennent les initiatives de portée régionale, sous réserve de l'approbation du Conseil central. Ils perçoivent la cotisation et les dons des membres des diverses catégories et en versent une partie au Conseil central, conformément à la formule et aux barèmes établis par l'assemblée générale annuelle du R.I.N. Par ailleurs, les Conseils de sections administrent leurs propres finances.

b- Le Conseil central

1. Organisation du Conseil central - Le Conseil central se compose d'un président et de deux vice-présidents élus à l'assemblée générale annuelle du R.I.N. ainsi que d'un délégué de chacune des sections. Le président et les vice-présidents du Conseil central sont par le fait même président et vice-présidents du R.I.N. Chaque section élit, à son assemblée générale annuelle, son délégué au Conseil central. Les délégués des sections servent d'agents de liaison entre le Conseil central et les conseils de section et aident le président et les vice-présidents du Conseil central dans l'exercice de leurs fonctions. Le président du Conseil central est libre d'inviter à titre consultatif des membres du R.I.N. à assister aux séances du Conseil central.
2. Fonctions du Conseil central - Le Conseil central a juridiction sur tous les Conseils de sections. Son rôle est principalement d'établir la politique et la stratégie du R.I.N., d'orienter et de coordonner l'action des Conseils de sections, ainsi que de prendre les initiatives de portée nationale. Le Conseil central administre ses propres finances et reçoit des Conseils de sections sa part des dons et cotisations des membres, selon la formule et les barèmes établis par l'assemblée générale du R.I.N.

ARTICLE VII - ASSEMBLEES

Les sections, les Conseils de sections, le Conseil central et le R.I.N. se réunissent aussi souvent que l'exige la bonne marche de leurs affaires. Les assemblées générales sont celles auxquelles sont invités tous les membres, qu'il s'agisse d'une section ou de l'ensemble du R.I.N. Les assemblées générales annuelles du R.I.N. et des diverses sections sont les assemblées au cours desquelles ont lieu les élections prévues par la constitution. L'assemblée générale annuelle de chaque section doit se tenir en septembre et l'assemblée générale annuelle du R.I.N. doit avoir lieu en octobre de chaque année. Tous les membres doivent être avisés de la date et du lieu de ces assemblées au moins deux semaines d'avance. Les présidents des sections et le président du Conseil central doivent convoquer une assemblée générale spéciale si demande leur en est faite par écrit par dix membres militants, dans le cas d'une section, ou par vingt membres militants, dans le cas de l'ensemble du R.I.N. De même les présidents des sections et le président du Conseil central doivent convoquer leurs Conseils respectifs si demande leur en est faite par écrit par la majorité des dits Conseils.

A toute assemblée d'un Conseil ou d'une section du R.I.N. de même qu'à l'assemblée générale du R.I.N. les élections doivent être faites au scrutin secret si un membre actif ou militant le demande.

ARTICLE VII - QUORUM

Aux réunions du Conseil central ainsi qu'aux réunions des Conseils de sections, le quorum est fixé à la moitié des membres de ces Conseils. Le quorum est fixé à dix membres militants aux assemblées générales des

sections, et à vingt aux assemblées générales du R.I.N. La majorité simple des membres militants ou actifs présents suffit pour l'adoption des mesures ou décisions proposées à toute assemblée.

ARTICLE VIII - MODIFICATION DE LA CONSTITUTION

La présente constitution ne peut être modifiée que par un vote d'au moins les deux tiers des membres présents et ayant droit de vote, au cours d'une assemblée générale du R.I.N. dûment convoquée. L'avis de convocation doit comporter la taxe de la modification proposée. Les projets de modification de la constitution doivent être envoyés au Conseil central et oblitérés par la poste au moins trois semaines avant la date de l'assemblée générale.

AVRIL 1962

APPENDICE IV

RASSEMBLEMENT POUR L'INDEPENDANCE NATIONALE
6908 - 12^{ème} Avenue, Rosemont - Tél.721-6092

CONSTITUTION 1964

Article I: Définition

Le RASSEMBLEMENT POUR L'INDEPENDANCE NATIONALE (R.I.N.) est un organisme culturel et politique dont le but est de propager l'idée de l'indépendance du Canada français et de favoriser ainsi la création d'un Etat français souverain et démocratique, dans les limites du Canada, englobant le territoire de l'Etat du Québec.

Article II: Membres

Est membre toute personne qui se conforme aux normes établies par la constitution, l'assemblée générale ou Congrès National et le Conseil Central.

Les membres ont droit d'assistance, de parole et de vote aux assemblées générales à tous les niveaux sous réserve des dispositions de l'article IV ci-après concernant les délégués aux congrès nationaux et régionaux.

Toute cotisation doit être payée comptant ou par chèques mensuels post-datés de \$1.00 au minimum et elle doit être perçue d'année en année par le comté concerné. Cette responsabilité incombe à la région si une cotisation devient échue depuis plus d'un mois et au secrétariat national après 2 mois d'échéance. Après 3 mois d'échéance, tout membre qui aura refusé, après avis écrit, de payer sa nouvelle cotisation perdra ses privilèges de membre.

Article III: Durée

Toute personne qui a payé sa cotisation et a été acceptée comme tel par un comté devient membre du R.I.N. pour une année à compter du paiement, sauf dans les cas ci-après mentionnés.

Un comté ne peut refuser l'inscription comme membre d'une personne sous sa juridiction qui se conforme aux normes établies par la présente constitution ou par le Conseil Central. Toutefois aucun comté ne peut accepter comme membre une personne qui a été suspendue ou expulsée, et ce, durant tout le temps que dure la suspension ou l'expulsion.

Un Conseil régional peut, soit de sa propre initiative, soit sur la recommandation écrite du conseil du comté intéressé, destituer d'un ou de plusieurs postes ou suspendre du R.I.N. pour des motifs jugés suffisants et ayant une portée régionale ou locale uniquement, tout membre de la région à la condition que ce membre ait été appelé sur avis de trois jours, à présenter sa défense devant le dit conseil. Il appartient alors au Conseil central dans un délai de deux mois, soit d'annuler telle destitution ou suspension, soit de reconnaître telle destitution comme permanente, soit de transformer une suspension en expulsion. Le Conseil Central peut de même de sa propre initiative, soit destituer d'un ou de plusieurs postes, soit suspendre pour une période ne pouvant dépasser trois mois ou expulser tout membre du R.I.N.

Tout membre qui désire démissionner d'un poste quelconque doit le faire par écrit auprès de l'organisme dont il relève. Toute personne qui désire démissionner comme membre du R.I.N. doit le faire par écrit auprès du Conseil de sa section, de son comté ou de sa région, et le secrétaire ou le président doit en faire immédiatement rapport au Secrétariat national. Toute démission écrite d'un membre prend effet lorsqu'elle a été acceptée par l'organisme ou le conseil concerné.

Dans tous les cas de destitution, de suspension, d'expulsion ou de démission, le membre en cause n'a droit à aucun remboursement de sa cotisation. Le Conseil Central peut, sur la recommandation de la région concernée ou de sa propre initiative, réintégrer un membre suspendu ou expulsé. Toute personne dont la démission comme membre a été dûment acceptée ne peut être réintégrée que sur l'approbation de la région concernée.

Article IV: Structures

Le R.I.N. se compose de sections groupées en comtés, lesquels sont groupés en régions sous la direction respective des comités exécutifs de sections, des conseils de comtés, des conseils de régions et du conseil central.

1- Les sections

- a- Organisation: Une subdivision de comté appelée section correspond à tout territoire de comté officiellement reconnu par le conseil de la région concernée. Chaque section s'élit au cours d'une assemblée générale annuelle devant être tenue en avril ou mai, avant le congrès national annuel un président, deux vice-présidents et deux directeurs, lesquels forment ensemble le comité exécutif de la section. Le quorum à toute assemblée générale tant annuelle que spéciale est de 20 pour cent (20%) des membres ayant droit de vote. Le président ou les vice-présidents d'une section doivent convoquer dans les sept jours une assemblée générale de la section lorsque cinq membres en font la demande. A toute élection de la section, le vote doit se faire au scrutin secret si un membre en fait la demande.
- b- Fonctions: Les sections sont chargées de l'exécution des décisions des comtés, des régions, du conseil central et de l'assemblée générale du R.I.N. Elles prennent les initiatives de portée locale. Leur rôle consiste principalement à recruter des membres, à diffuser localement l'idée de l'Indépendance, à s'assurer de l'appui du plus grand nombre d'électeurs possibles dans leur territoire et à procurer à leur conseil de comté toutes statistiques utiles.
- c- Comité exécutif des sections: Le comité exécutif de chaque section se réunit sur convocation du président. Le président doit convoquer son comité dans les cinq jours si demande lui en est faite par écrit par la majorité des membres de ce comité. A toute assemblée du comité le quorum

est de trois membres. Le président d'une assemblée du comité exécutif de même que le président à une assemblée générale de la section n'a droit de vote que lorsqu'il y a égalité des voix exprimées.

2- Les comtés

a- Organisation

Une association de comté est l'ensemble des membres compris dans une circonscription électorale. Le territoire du Québec est divisé en autant de comtés qu'il y a de circonscriptions électorales désignées dans la loi électorale du Québec. Chaque association de comté s'élit au cours d'une assemblée générale annuelle devant être tenue au mois d'avril ou mai, avant le congrès national annuel, un président et deux vice-présidents, lesquels forment avec les deux directeurs élus par le conseil de comté, le comité exécutif du comté. Le quorum à toute assemblée générale de comté tant annuelle que spéciale, est de dix (10) membres ou 10% de tous les membres du comté. Le président d'un comté doit convoquer une assemblée générale de son comté dans les dix jours lorsque dix membres en font la demande. A toute élection du comté, le vote doit se faire au scrutin secret si trois membres en font la demande.

b- Fonctions

Les associations de comtés sont chargées de l'exécution des décisions des régions, du Conseil Central et de l'Assemblée Générale. Elles doivent planifier et coordonner l'activité de toutes les sections comprises dans leur territoire. Elles prennent les initiatives de portée plus générale et dépassant les cadres d'une section. Les associations de comtés doivent de plus organiser ou réorganiser toute section n'ayant pas de comité exécutif ou ayant un exécutif incomplet ou ne fonctionnant pas pour quelque raison. Les comtés administrent leurs propres finances à

même les revenus qui leur reviennent selon les barèmes établis par le Conseil Central du R.I.N.

c- Conseil de comté

Chaque conseil de comté est formé des cinq membres du comité exécutif du comté ainsi que de deux représentants du comité exécutif de chacune des sections du comté, l'un de ces représentants devant toujours être le président ou un vice-président de la section. A toute assemblée du conseil, le quorum est d'un tiers des membres. Le conseil du comté se réunit sur convocation du président ou des vice-présidents. Le président d'un comté doit convoquer son conseil dans les sept jours si demande lui en est faite par le tiers des membres de ce conseil. Le président d'une assemblée soit du conseil de comté, du comité exécutif de comté, ou d'une assemblée générale du comté n'a droit à un vote lorsqu'il y a égalité des voix exprimées.

Le conseil de comté possède tous les pouvoirs délégués au comté par la région, le Conseil Central ou l'Assemblée générale du R.I.N. mais il peut lui-même déléguer certains ou tous ses pouvoirs à son comité exécutif de comté. Il est responsable de toutes les activités des sections qui peuvent engager la responsabilité juridique, financière ou morale du comté ou du R.I.N.

d- Comité exécutif de comté

Le comité exécutif possède le droit d'administration ordinaire entre deux assemblées du conseil. Il doit s'occuper de tout problème d'urgence et doit aussi accomplir les tâches spéciales qui lui sont assignées par le conseil de comté. Il se réunit sur convocation du président du comté. Le président doit de plus convoquer son comité dans les cinq jours si demande lui en est faite par la majorité des membres de ce comité. A toute assemblée du comité exécutif le quorum est de trois membres.

3. Les régions

a- Organisation: Le territoire du Québec est divisé en huit régions économiques et géographiques groupant chacune un certain nombre de comtés désignés par le Conseil Central. Chaque région s'élit au cours d'une assemblée annuelle devant être tenue au mois d'avril ou mai, avant le congrès national annuel, un président et deux vice-présidents lesquels forment, avec les deux directeurs élus par le conseil de la région, le comité exécutif régional. Le quorum à toutes les assemblées régionales, tant annuelle que spéciale est de 20% des délégués. Tout membre a droit d'assistance et de parole à une assemblée générale de la région (ou congrès régional). Cependant une assemblée régionale est formée des délégués votants suivants:

- au niveau de la région, des cinq membres du comité exécutif régional et des deux membres étudiants au conseil régional;
- au niveau du comté, des cinq membres des comités exécutifs de tous les comtés de la région.

Le conseil de comté choisit des substituts aux délégués de comté. Le président d'une région doit convoquer une assemblée générale des membres de ces comtés dans les vingt jours lorsque la majorité des comités exécutifs en fait la demande. A toute élection de la région, le vote doit se faire au scrutin secret si un délégué en fait la demande.

b- Fonctions

Les régions sont chargées de l'exécution des décisions du Conseil central et de l'Assemblée générale. Elles doivent planifier et coordonner l'activité de tous les comtés compris dans leur territoire. Elles prennent les initiatives de portée régionale et dépassant les cadres d'un comté. Elles doivent de plus organiser ou réorganiser tout comté n'ayant pas de comité exécutif ou de conseil ou ayant un comité exécutif ou un conseil incomplet ou qui ne fonctionne

pas pour quelque raison. Les régions administrent leurs propres finances à même les revenus qui leur reviennent selon les barèmes établis par le Conseil central.

c- Conseil de la région

Chaque conseil régional est formé des cinq membres du comité exécutif de la région et de deux représentants étudiants de la région ainsi que de deux représentants du comité exécutif de chacun des comtés de la région, l'un de ces derniers représentants devant toujours être le président ou un vice-président du comté. A toute assemblée du Conseil régional, le quorum est d'un tiers des membres.

Le conseil régional se réunit sur convocation du président ou des vice-présidents de la région. Le président doit convoquer son conseil dans les dix jours si demande lui en est faite par le tiers des membres de ce conseil. Le président d'une assemblée générale de la région (congrès régional), ou d'un conseil de comté ou du comité exécutif régional n'a droit à un vote que s'il y a égalité des voix exprimées.

Le conseil régional possède tous les pouvoirs qui sont délégués à la région par le Conseil central ou l'Assemblée générale du R.I.N., mais il peut lui-même déléguer certains ou tous ses pouvoirs à un comité exécutif régional. Le conseil est responsable de toutes les activités des comtés ou des sections de son territoire qui peuvent engager la responsabilité juridique, financière ou morale de la région ou du R.I.N.

d- Comité exécutif régional

Le comité exécutif de la région possède le droit d'administration ordinaire entre deux assemblées du conseil régional. Il doit de plus s'occuper de tout problème d'urgence et doit aussi accomplir les tâches spéciales qui lui ont été assignées par le conseil régional. Le président doit convoquer le comité exécutif dans les cinq jours si

demande lui en est faite par la majorité des membres de ce comité. A toute assemblée du comité exécutif, le quorum est de trois membres.

e- Régions extra-territoriales

Aux diverses régions du territoire québécois et celles qui s'y rattachent, le Conseil Central du R.I.N. peut ajouter des régions extra-territoriales si un groupe d'au moins dix membres lui en fait la demande. Le président d'une telle région ou son délégué a droit d'assistance et de parole aux assemblées du Conseil Central mais il n'a pas droit de vote. Dans l'éventualité où il y aurait moins de dix membres, il est possible que ces membres soient pris en charge par une section déjà existante au Québec jusqu'à ce qu'ils puissent former leur propre section ou région s'il y a lieu.

4. Conseil Central

a- Organisation: Le conseil central est formé des 5 membres du comité exécutif central, soit le président et les 2 vice-présidents du R.I.N., élus comme tels à l'Assemblée générale annuelle (ou Congrès National), tenue en mai de chaque année, et les 2 directeurs élus par le Conseil Central, de 2 membres du comité exécutif de chacune des régions, dont l'un doit être le président ou un vice-président régional et enfin de 3 délégués étudiants. Le président ou les vice-présidents peuvent inviter à titre consultatif, pour une durée déterminée ou pour toute la durée de l'assemblée, selon le cas, toute personne à assister aux assemblées du Conseil Central. Un invité n'a en aucun temps droit de vote. Le quorum aux assemblées du Conseil Central sera fixé par le Conseil Central lui-même selon ses besoins et les décisions se prennent à la majorité des voix exprimées. Le président d'assemblée n'a droit à un vote qu'au cas d'égalité des voix exprimées. Le Conseil Central se réunit sur convocation du président ou des deux vice-présidents du R.I.N. Le président doit convoquer une assemblée dans les

dix jours si demande lui en est faite par le tiers des membres du Conseil Central.

b- Fonctions

Le Conseil Central a juridiction sur les régions, les comtés et les sections. Son rôle est d'appliquer le programme et d'exécuter les décisions de l'Assemblée Générale des membres à laquelle il fait rapport, et principalement d'établir la politique et la stratégie du R.I.N., d'orienter, de planifier et de coordonner l'action des divers organismes à tous les niveaux et de prendre les initiatives de portée nationale. Le Conseil Central a droit de regard sur toutes les activités des régions, des comtés et des sections qui pourraient engager la responsabilité juridique, financière ou morale du R.I.N. Le Conseil Central a tous les droits et pouvoirs qui n'ont pas été spécifiquement et exclusivement dévolus aux régions, comtés et sections. Il administre ses propres finances. Il établit le barème de répartition des cotisations et dons des membres. Il adopte les règlements applicables à la présente constitution.

c- Le comité exécutif central

Le comité exécutif central est formé du président du R.I.N., des deux vice-présidents et de deux directeurs élus par le Conseil Central. Il exerce le pouvoir que lui délègue le Conseil Central et il agit en son nom entre deux assemblées dudit Conseil pour régler tout problème d'administration et se prononcer sur tout sujet urgent non encore discuté ou prévu par le Conseil Central ou l'Assemblée Générale des membres. Le comité exécutif central fait rapport au Conseil Central quand demande lui en est faite et il en exécute les décisions. Le quorum est de trois membres et toute décision se prend à la majorité des voix exprimées. Le président d'assemblée n'a droit à un vote qu'au cas d'égalité des voix exprimées.

5. Assemblée générale des membres

L'ensemble des membres du R.I.N. a droit d'assistance et de parole à une assemblée générale des membres appelée congrès national. Cependant, ce congrès est formé des délégués votants suivants:

- Au niveau de la nation, les cinq membres du comité exécutif central ainsi que les trois représentants étudiants au Conseil Central.
- Au niveau de la région, les quarante membres des comités exécutifs régionaux et les seize représentants étudiants aux conseils régionaux. Le conseil régional choisit des substituts aux délégués régionaux.
- Au niveau du comté, les cinq membres de tous les comités exécutifs de comté. Le conseil de comté choisit des substituts aux délégués de comtés.

Les assemblées générales du R.I.N. sont convoquées par le président ou les deux vice-présidents. Le président doit convoquer une assemblée générale lorsque demande lui en est faite par la majorité des membres du Conseil Central ou par la majorité des conseils régionaux. Le quorum est de cinquante délégués. A toute élection, le vote doit se faire au scrutin secret si dix délégués en font la demande.

L'Assemblée générale du R.I.N. est souveraine et ses décisions sont sans appel. Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées à l'exception de toute modification à la constitution qui doit être approuvée par un vote des deux-tiers des voix exprimées.

Article V: Comités

Le Conseil Central du R.I.N. peut former ou nommer tout comité qu'il jugera utile. Ces comités devront faire rapport régulièrement au Conseil Central.

Article VI: Exercice financier

L'exercice financier du R.I.N. se terminera le 31 décembre de chaque année.

Article VII: Procédure

A toute assemblée ou réunion, sauf lorsque les termes de la présente constitution ou des règlements du Conseil Central ne s'y opposent, la procédure à suivre sera celle indiquée par Victor Morin dans son livre "La Procédure des Assemblées Déléguées", 3ème édition.

BIBLIOGRAPHIE

- BERNIER, Gérald, La structure socio-économique de l'électorat montréalais et les partis politiques québécois: 1956-1966, Etude du comportement électoral, thèse inédite de maîtrise présentée à l'Université de Montréal, Montréal, 1969.
- , "Portrait socio-économique des 27 comtés de la région de Montréal, dans Le Devoir. 27 avril 1970.
- BOILY, Robert, Le rôle du R.I.N. dans la politique québécoise, feuilles mimeographiées, Montréal, R.I.N., 1967.
- , Les candidats élus et les candidats battus, dans Vincent Lemieux, Quatre élections provinciales au Québec, Québec, Presses de l'Université Laval, 1969.
- , "Montréal, une forteresse libérale", dans Socialisme 1966, oct.-déc. 1966, no 9/10.
- BOURGAULT, Pierre, "Programme politique et électoral", dans Parti Pris, vol. I, no 3, décembre 1963.
- CARLOS, Serge, "Les jeunes Québécois et leur insertion dans le jeu politique", dans Socialisme 1966, oct.-déc. 1966, no 9/10.
- CHAPUT, Marcel, J'ai choisi de me battre, Montréal, Club du Livre du Québec, 1965.
- COMEAU, P.A., L'organisation d'un parti politique dans un comté du Québec, thèse inédite de maîtrise présentée à l'Université de Montréal, Montréal, 1964.
- DENMAN, Norris, Comment organiser ... une élection, Montréal, Editions du Jour, 1962.
- DUVERGER, Maurice, Les partis politiques, Paris, Colin, 1967.
- FERRETTI, A., Commission de la constitution, mai 1967, archives de F. Boudreau.
- KEATON, Robert J., Le Rassemblement pour l'Indépendance Nationale, thèse inédite de maîtrise présentée à l'Université McGill, Montréal, 1969.
- L'Indépendance, journal officiel du R.I.N.
- MEISEL, VAN LOON, Attitudes des Canadiens envers les dépenses électorales, Comité des dépenses électorales, Etudes du financement des partis politiques canadiens, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1966.

MICHELS, Roberto, Political Parties, New York, The Free Press, 1966.

MORIN, E., Introduction à une politique de l'homme, Paris, Seuil, 1965.

Rapport du comité des dépenses électorales, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1966.

Rapport du Président général des élections, Elections, 1966, résultats officiels, élections générales, 5 juin 1966, Québec, Imprimeur de la Reine, 1967.

RENAUD, Pierre, L'historique du R.I.N., feuilles mimeographiées, R.I.N., Montréal, 1964.

R.I.N., Constitution, 1964.

-----, Mode d'élection des candidats du R.I.N., 1964.